



REVISION 1

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU

COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS



1.2

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La présente partie sur l'environnement est abordée sur la base de l'analyse de différentes thématiques permettant de donner des informations sur l'état existant à l'échelle du territoire communal :

- La climatologie.
- La géologie et l'hydrogéologie.
- La topographie.
- L'hydrographie et l'hydrologie.
- L'occupation générale des sols.
- Les mesures de protection de l'environnement.
- La prévention des risques.

1. LA CLIMATOLOGIE

Le climat de la Cerdagne - Capcir est le résultat de composants qui sont liés à la latitude la plus méridionale de France, l'orientation Est-Ouest qui ouvre le plateau aux influences méditerranéennes et à la topographie du plateau cerné par de hauts reliefs qui font écran aux perturbations.

Le **plateau Cerdan** se caractérise par un fort ensoleillement (3 000 heures), avec une pluviométrie de 700 mm. La commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats se caractérise par un micro climat différent du reste du plateau. L'exposition de la commune est moins bonne car le plateau et les flancs du Cambre d'Aze sont en pente vers le Nord.

La **basse Cerdagne**, plateau situé en bordure de massifs, bénéficie d'un climat particulier soumis aux influences méditerranéennes, sous la latitude la plus méridionale de France.

C'est donc un climat relativement atypique dans le département puisque montagnard, méditerranéen et subcontinental. Les hivers sont froids et très secs, les étés chauds et humides, et les précipitations sous forme d'orages ne sont pas rares.

Les températures sont basses d'octobre à mai où il existe d'ailleurs des risques de gelées importantes. Les températures moyennes hivernales qui sont de 3,7° C peuvent descendre à -17° C pour les minima et atteindre +21,5° C pour les maxima. Les températures estivales s'élèvent en moyenne à +17° C, mais peuvent varier de -0,3° C à +34,5° C. Ces variations thermiques importantes sont induites par la situation du plateau cerdan.

Les précipitations annuelles sont en moyenne de 581 mm par an. Celles-ci sont plus abondantes en été qu'en hiver, et relativement basses compte tenu de l'altitude. Les pluies d'été sous forme d'orages peuvent être fortes et abondantes.

Il neige en moyenne entre 15 et 30 jours par an, avec une pointe pour le mois de janvier.

Le brouillard n'est quant à lui pas très fréquent puisqu'il ne se forme en moyenne que durant 7,8 jours par an. Concernant le vent, sa vitesse annuelle moyenne est de 11,5 km/ h.

Enfin, une des particularités climatiques de ce bassin réside dans son ensoleillement remarquablement intense et long pour une zone de montagne, nettement supérieur à celui de la côte méditerranéenne. En effet, la commune bénéficie de près de 2 500 heures d'ensoleillement par an. Cet ensoleillement exceptionnel accentue d'autant plus l'amplitude thermique.

CONCLUSION PARTIELLE SUR LA CLIMATOLOGIE

Le territoire communal bénéficie d'un climat particulier, puisqu'il est à la fois montagnard, méditerranéen et subcontinental.

La commune jouit également d'un important ensoleillement tout au long de l'année, renforçant plus ou moins les amplitudes thermiques en fonction des périodes de l'année.

2. LA GEOLOGIE ET L'HYDROGEOLOGIE

Informations issues de l'Atlas des Paysages – Agence Folléa-Gautier – Paysagistes-Urbanistes.

Géologiquement, la Cerdagne est un bassin sédimentaire d'altitude entre le massif métamorphique du Carlit (2 921 mètres) au Nord et le massif constitué de roches sédimentaires au Sud, le chaînon Cadi Puigmal (2 600 à 2 910 mètres).

Cf. carte « Le contexte géologie général »

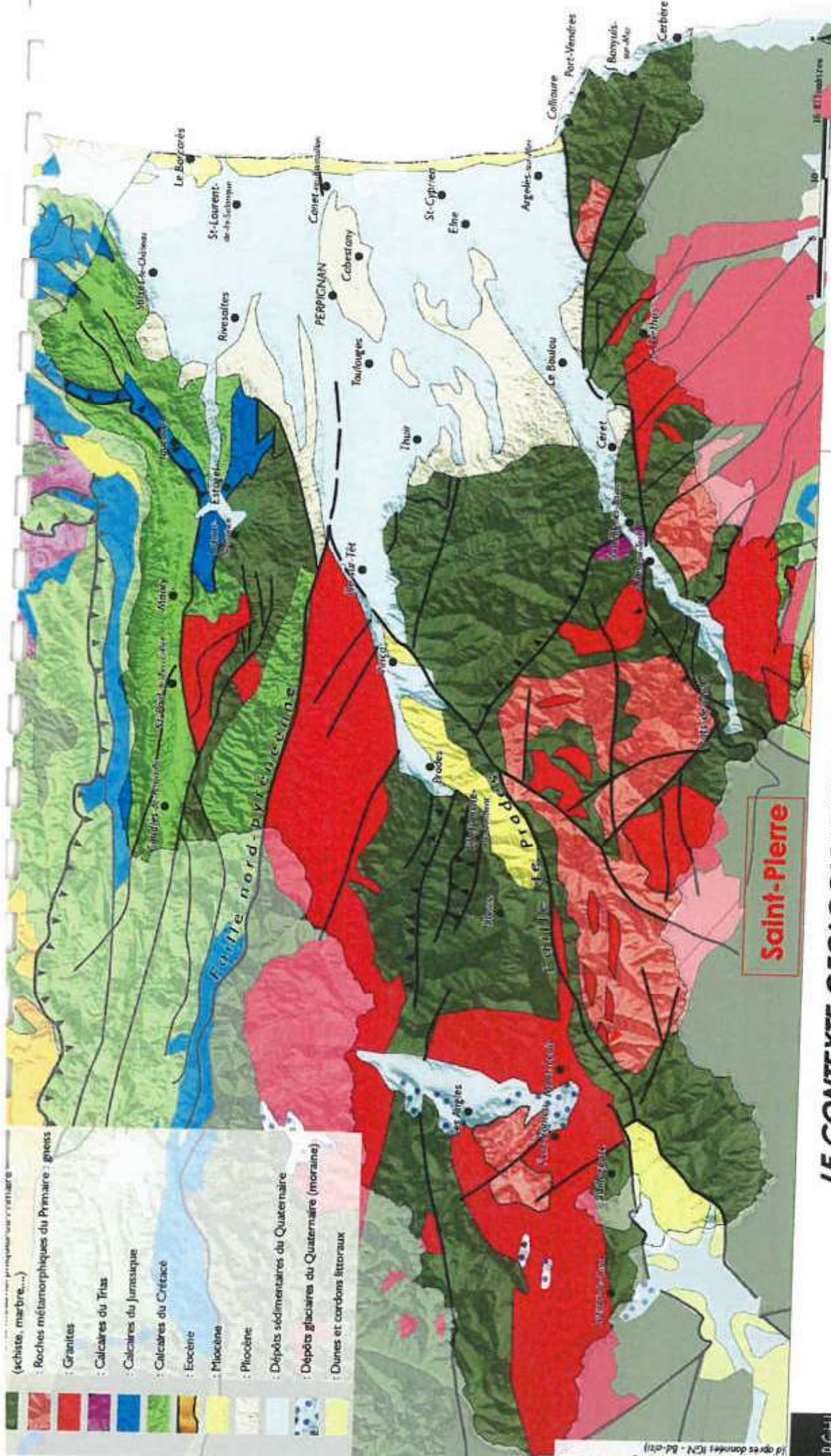
La commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats est, comme le montre la carte ci-dessous, composée géologiquement de granites (en rouge sur la carte) et de roches métamorphiques du Primaire (schistes, marbres : en vert sur la carte).

- **Les granites** sont très représentés dans le Département. Ils forment des paysages bien reconnaissables, avec leurs rochers érodés sous la forme de chaos (rochers arrondis).

- **Les schistes** se retrouvent dans les Aspres, le Haut-Conflent et les Albères. Ils forment des paysages aux pentes raides creusées de vallées taillées en V et couvertes d'un maquis dense et de boisements. Leurs couleurs sombres, parfois teintées de rouille ou de vert, marquent fortement les paysages : bien visibles sur les terrasses viticoles de la Côte Rocheuse.

- **Les marbres** se retrouvent par nappes entre les gneiss et schistes du Massif Pyrénéen et dans les Fenouillèdes : ils sont exploités dans des carrières.

- (schiste, marbre, ...)
- : Roches métamorphiques du Primaire : gneiss
- : Granites
- : Calcaires du Trias
- : Calcaires du Jurassique
- : Calcaires du Crétacé
- : Eocène
- : Miocène
- : Pliocène
- : Dépôts sédimentaires du Quaternaire
- : Dépôts glaciaires du Quaternaire (moraine)
- : Dunes et cordons littoraux



LE CONTEXTE GEOLOGIQUE GENERAL

<p>Commune de SAINT-PIERRE</p> <p>ARCHI CONCEPT Maire d'ouvrage</p> <p>66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : mairie.spierrforcats@wanadoo.fr</p>	<p>Alfairo</p> <p>REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION</p> <p>Source(s)/Bibioration Atlas des Paysages Agence Foilléa-Gaulier</p> <p>Dossier 20533</p>	<p>Fonct(s) de plan Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Emetteur ARC</p> <p>Phase d'étude ESQ</p> <p>Echelle 1/...</p> <p>Format A4</p> <p>Réalisation 06/2012</p>
<p>Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr</p>		

CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Maître d'ouvrage

Commune de SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Affaire

Révision PLU

Maître d'œuvre

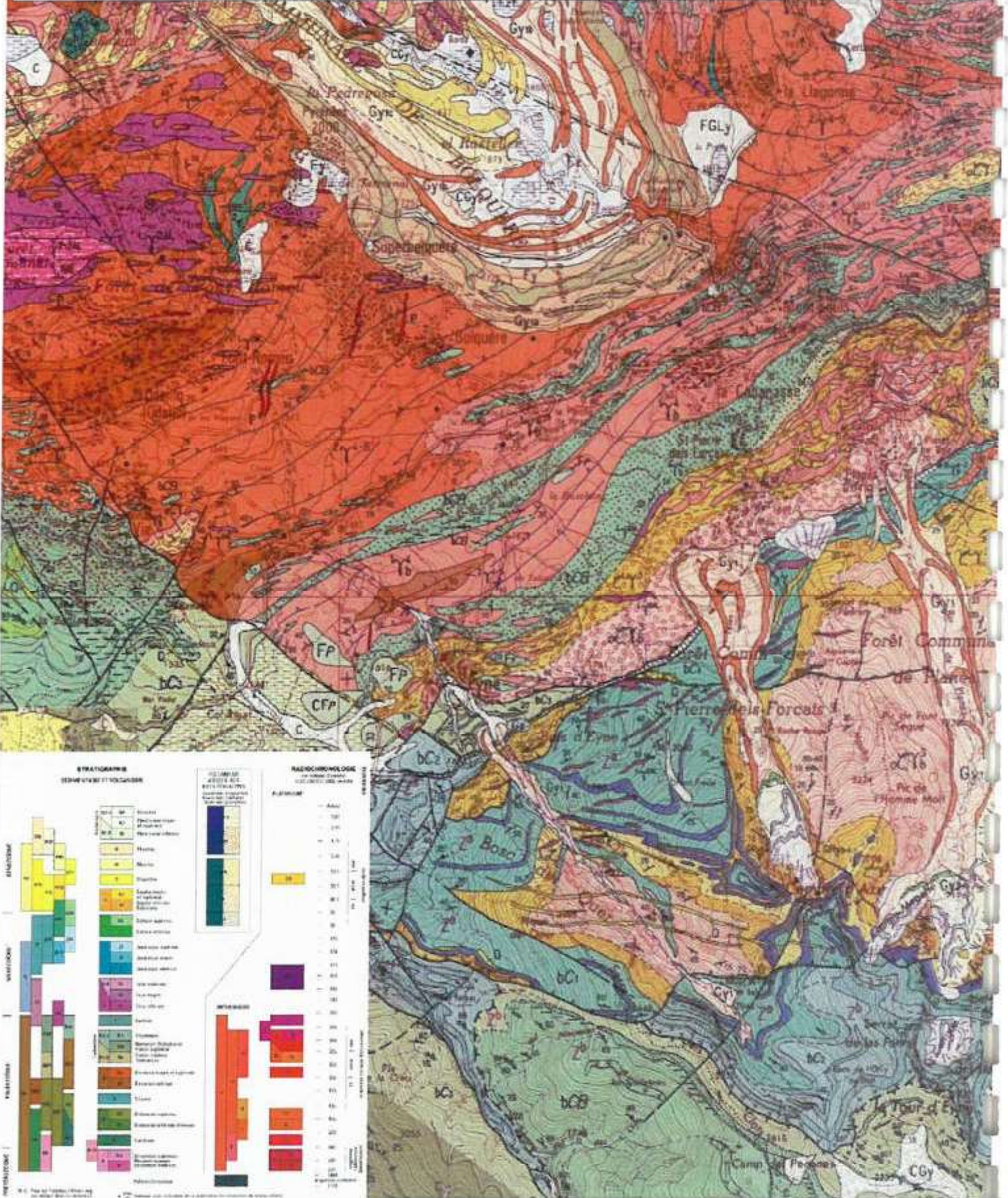
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
9 rue du Docteur Pous - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : archiconcepti@wanadoo.fr

Source(s)/Elaboration
Géoportail

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	DIAG	1/50000	A3	01/03/10



3. LA TOPOGRAPHIE

Le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats est dominé par le Cambre d'Aze, qui s'élève à 2 747 mètres. Le village ancien est lui situé à une altitude de 1 500 mètres d'altitude environ.

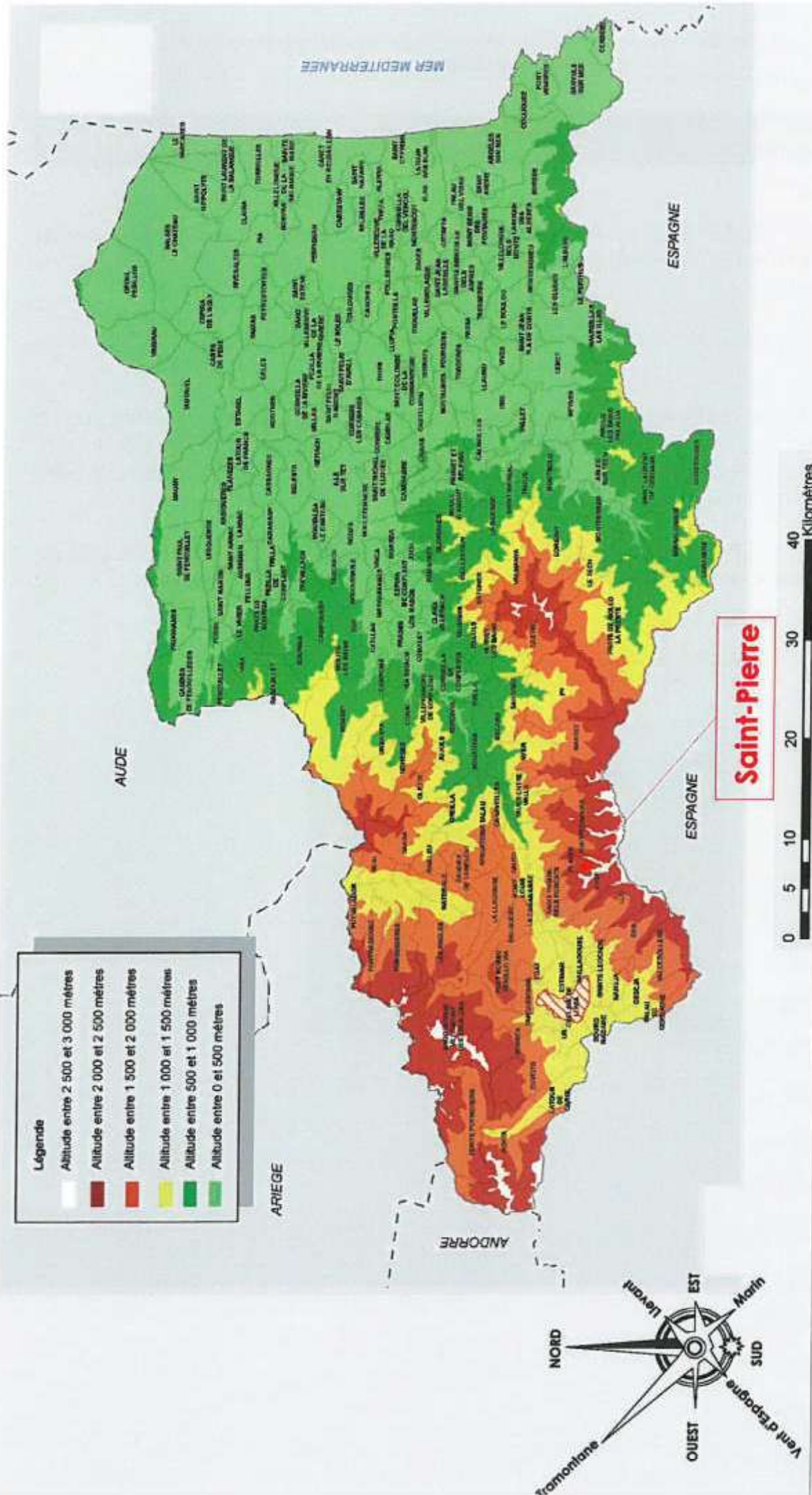
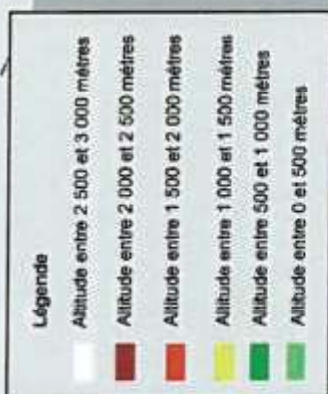
Cf. carte « Saint-Pierre-Dels-Forcats dans le relief du Département » et « Le relief des Pyrénées-Orientales »

Le relief de haute montagne domine la commune sur deux tiers du territoire. La partie basse est le bord du plateau cerdan dont la pente est beaucoup plus douce. Cette partie comprend un « accident de relief » sous la forme d'un bloc rocheux qui sert aujourd'hui de rocher d'escalade au cœur de la Station.

Le village de Saint-Pierre-Dels-Forcats est situé sur un promontoire qui lui offre un bon ensoleillement et une position de domination d'une partie de la Cerdagne.

Vue du plateau vallonné où se situe les entités bâties et au loin le Cambre d'Aze.





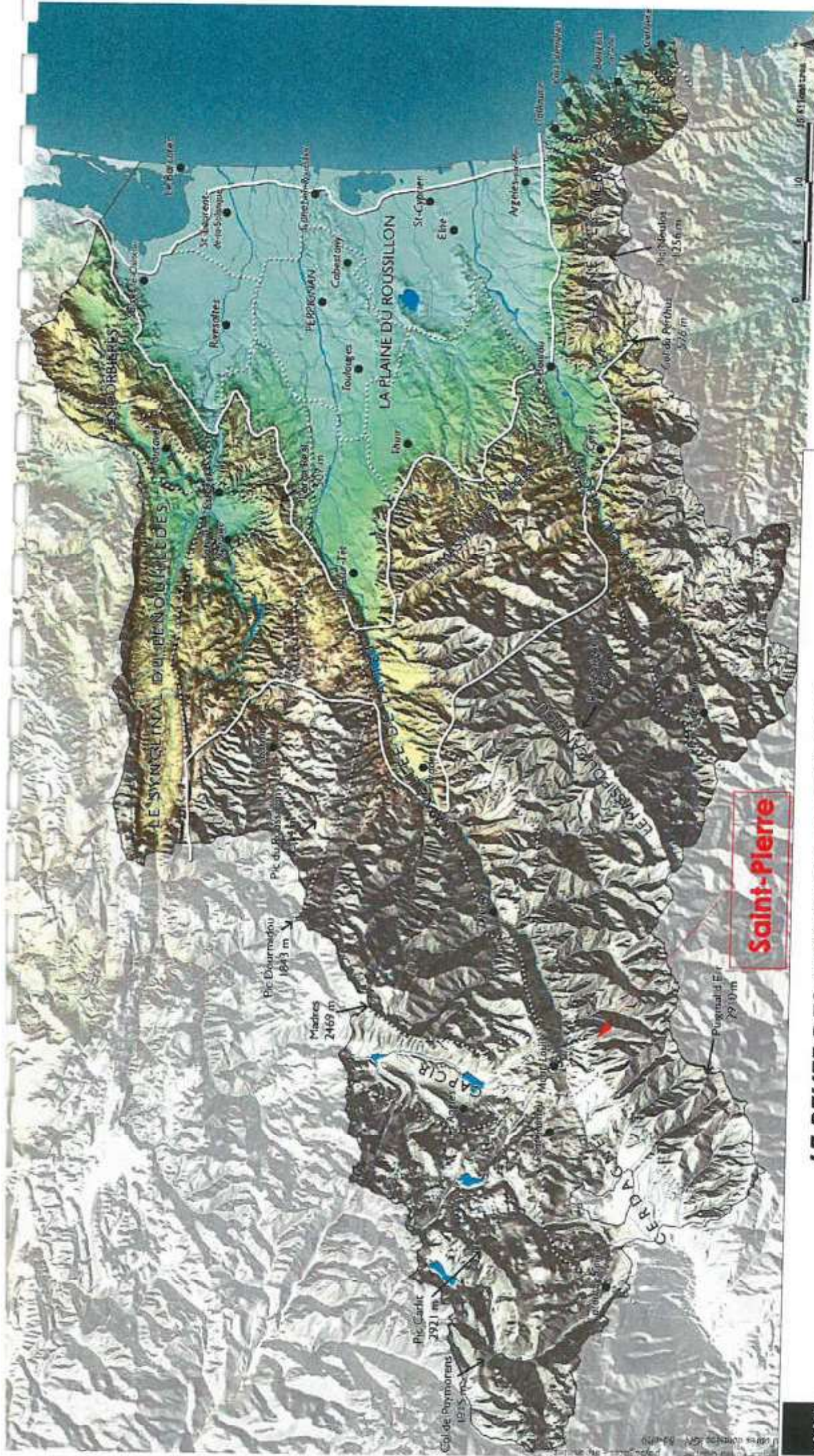
Saint-Pierre

SAINT-PIERRE DANS LE RELIEF DU DEPARTEMENT

Commune de SAINT-PIERRE
 Mairie
 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
 Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
 E-mail : mairie.saintpierreforcats@wanadoo.fr

ARCHI CONCEPT
 Christophe MOLY - Architecte DPLG
 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
 E-mail : contact@annonce-architectes.fr

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRÉSENTATION		Fond(s) de plan Département des Pyrénées-Orientales	
Source(s)/Elaboration Conseil Général	Dossier 20122	Emetteur A.D.C.	Phase d'étude E.C.O.
Echelle 1/1	Format A.A	Réalisation A.A	04/2012



LE RELIEF DES PYRENEES-ORIENTALES

ARCHI
concept

Maitre d'ouvrage

Commune de
SAINT-PIERRE

Mairie
66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Altitude

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
Atlas des Paysages	Département des Pyrénées-Orientales
Agence Folléo-Gautier	
Dossier	Emetteur
20533	ARC
	ESQ
	1/...
	A4
	06/2012
	Format
	Echelle
	Phase d'étude
	Réalisation

Saint-Pierre

4. L'HYDROGRAPHIE ET L'HYDROLOGIE

Saint-Pierre-Dels-Forcats est situé sur le bassin versant de la Têt qu'elle alimente par un modeste ruisseau : le Rec Del Moli, et quelques petits cours d'eau saisonniers qui rejoignent le Jardo en limite avec La Cabanasse.

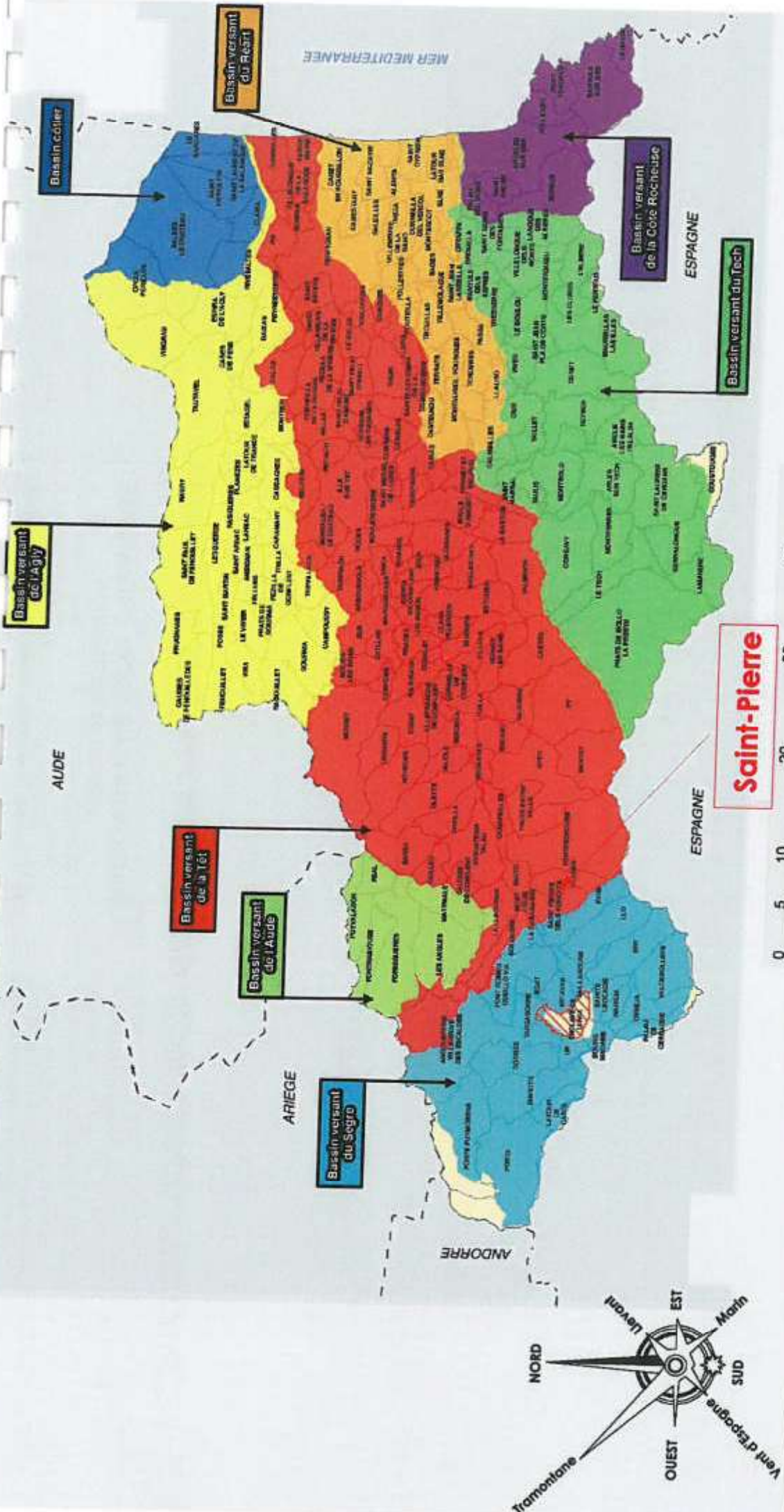
La Têt, principale rivière des Pyrénées-Orientales, draine un bassin versant d'environ 1 400 km². Ce cours d'eau d'une longueur de 100 km prend sa source à 2 921 m d'altitude dans le massif du Carlit. Le drainage du bassin versant est assuré par un réseau hydrographique très dense composé de rivières et torrents alimentés par des massifs élevés comme le massif du Canigou qui culmine à 2 784 m d'altitude.

L'objectif de la démarche de concertation engagée par le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes avec les structures et organismes intervenants sur la gestion de la Têt est d'accumuler des connaissances suffisantes pour orienter les élus dans le choix d'un outil de politique partenariale adapté à la gestion du cours d'eau (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau - SAGE - ou contrat de rivière).

L'eau est un élément marquant du paysage de Saint-Pierre-Dels-Forcats, notamment dans le centre-ancien composé de nombreux abreuvoirs, qui sont des lieux de vie et de convivialité du centre.

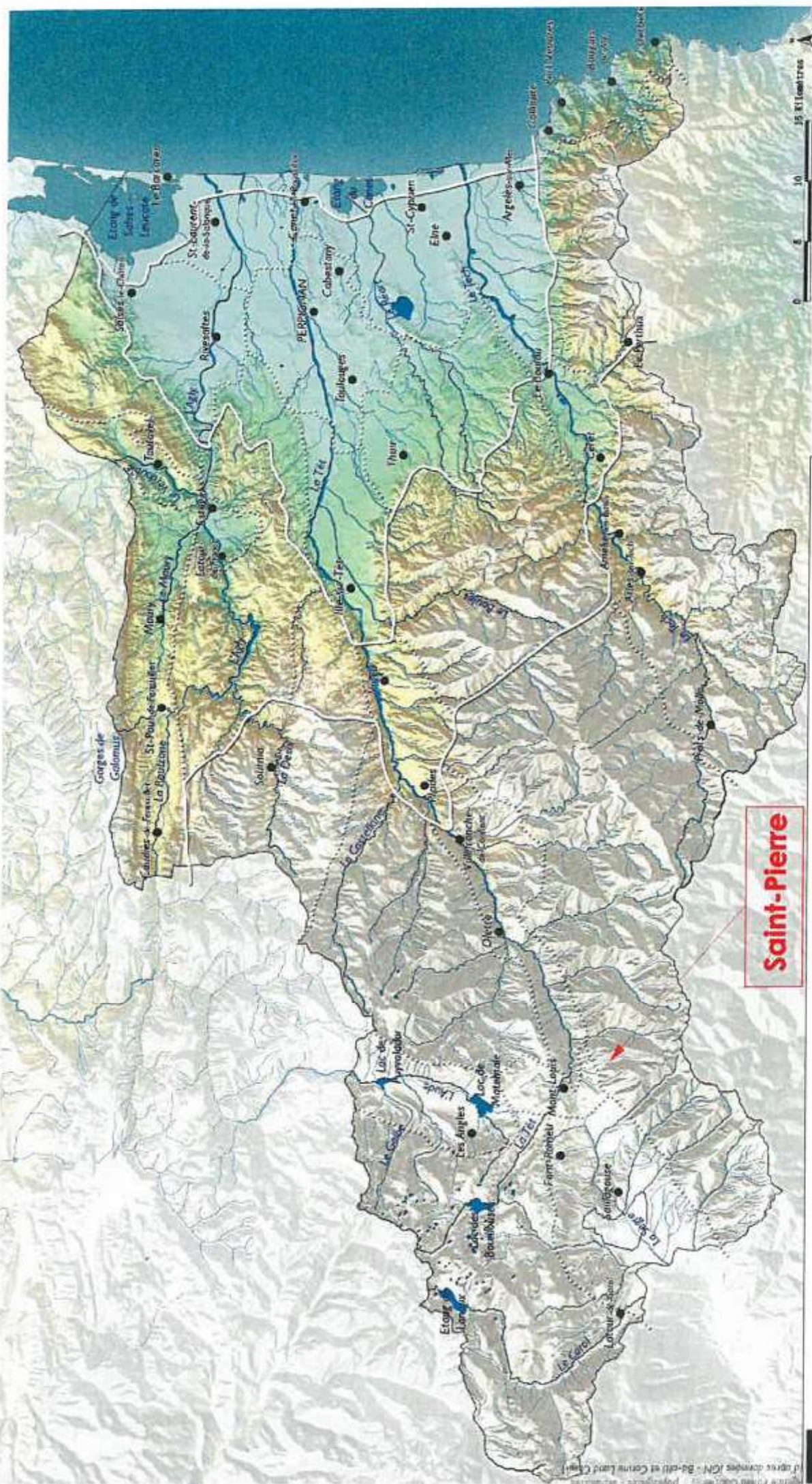
Il n'y a pas sur la commune de zones humides répertoriées.

Cf. cartes « Saint-Pierre-Dels-Forcats dans les bassins versants du Département », « Le contexte hydrographique général » et « Le réseau hydrographique ».



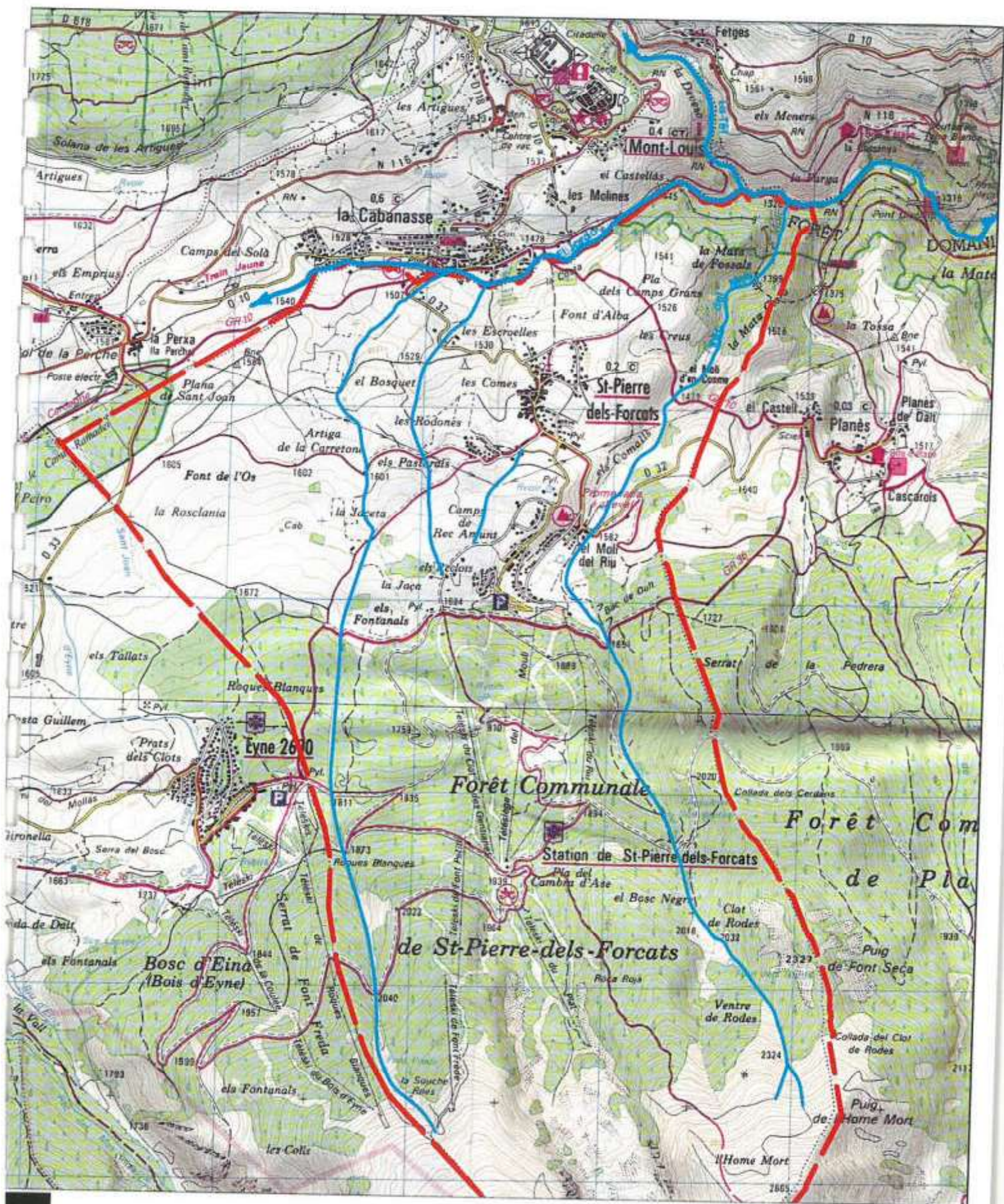
SAINT-PIERRE DANS LES BASSINS VERSANTS DU DEPARTEMENT

ARCHI concept Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-PIERRE	Mairie 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr	Affaire
	ARCHI CONCEPT 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	Source(s)/Elaboration Conseil Général	Fonds de plan Département des Pyrénées-Orientales
Rapport de présentation		Phase d'étude ESQ	Echelle 1/...
Réalisation		Format A4	Date 06/2012



LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

<p>Commune de SAINT-PIERRE</p> <p>66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr</p>	<p>Alfatre</p> <p>REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION</p>
<p>Maître d'ouvrage</p> <p>ARCHI CONCEPT 2 Christophe MOLY - Architecte DPLG Département des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@espace-architectes.fr</p>	<p>Source(s)/Elaboration</p> <p>Atlas des Paysages Agence Folléa-Gautier</p> <p>Fond(s) de plan</p> <p>Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Dozier</p> <p>20123 A B C E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z</p> <p>Emetteur</p> <p>ANP ESC</p> <p>Phase d'étude</p> <p>1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12</p> <p>Echelle</p> <p>1/1</p> <p>Format</p> <p>A1</p> <p>Réalisation</p> <p>04/2012</p>



LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

ARCHI
concept

titre d'ouvrage

Commune de SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Affaire

Révision PLU

titre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Cristophe MOLY - Architecte DPLG
9 rue du Docteur Pous - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 47 - Fax : 04 68 34 07 40

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN 2250 ET

Directeur Responsable Responsable Responsable

- **Le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2010-2015** est un document de planification approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009. Il a été élaboré par le Comité de bassin en application de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2015.

Les 8 orientations fondamentales :

- 1. Prévention : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.**
- 2. Non dégradation : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.**
- 3. Vision sociale et économique : Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.**
- 4. Gestion locale et aménagement du territoire : Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable.**
- 5. Pollution : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé.**
- 6. Des milieux fonctionnels : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.**
- 7. Partage de la ressource : Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.**
- 8. Gestion des inondations : Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.**

- Le contrat de rivière du Sègre

La partie Nord-Ouest de Saint-Pierre-Dels-Forcats flirte avec le bassin versant du Sègre. Le Sègre est un des principaux affluents du fleuve espagnol l'Ebre. Il prend sa source dans le Département des Pyrénées-Orientales.

Le parcours du Sègre est peu commun. Après une épopée de quelques 25 kilomètres en territoire français, le Sègre traverse l'enclave espagnole de Llívia, puis retransverse la France avant de partir en Espagne.

Le contrat de rivière transfrontalier du Sègre porté par la communauté de communes Pyrénées Cerdagne est conclu pour 5 ans sur la période 2008-2012 et engage plusieurs structures, dont le PNR.

modifié

La commune n'est pas directement concernée par le contrat de rivière, mais sa partie Ouest fait partie du même bassin versant, des impacts sur celui-ci pourraient avoir lieu.

5. L'OCCUPATION GENERALE DES SOLS

La surface du territoire communal est de 1 281 hectares dont deux tiers environ sont constitués de forêts et de haute montagne.

Le paysage de forêt depuis la Station.



Le territoire est dominé par le Cambre d'Aze au Sud qui s'élève à 2 747 mètres tandis que le cœur de l'ancien Village est à environ 1 500 mètres d'altitude.

Saint-Pierre-Dels-Forcats est situé sur le bassin versant de la Têt qu'elle alimente par un modeste ruisseau (le Rec Del Moli) et des petits cours d'eau saisonniers qui vont rejoindre le Jardo constituant la limite avec la Cabanasse.

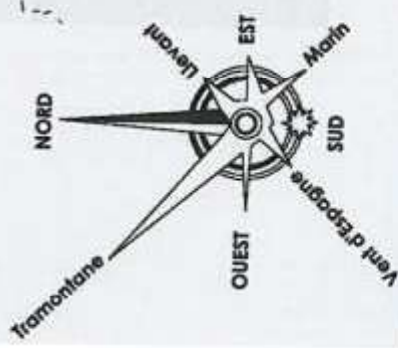
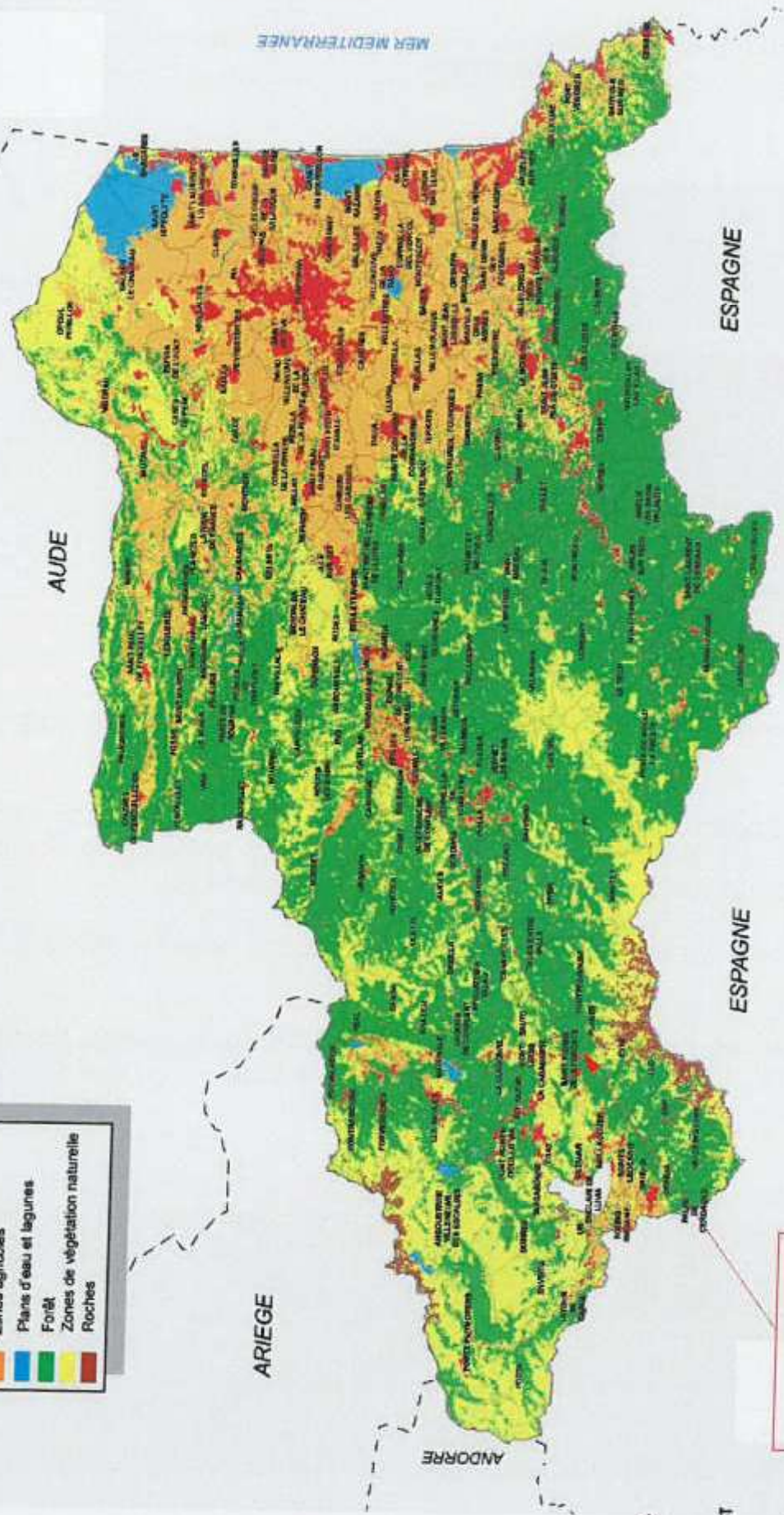
Cf. carte « L'occupation générale des sols dans les Pyrénées-Orientales »

La partie de la commune située en dessous de 1 700 mètres est occupée par les prairies et l'agriculture. Le paysage est vallonné et c'est sur ces terres que s'est implanté le Village de Saint-Pierre-Dels-Forcats. Cette partie comprend toutefois un « accident de relief » sous la forme d'un gros bloc rocheux situé au cœur de la partie « Station ».

Les parcelles constituant le territoire de la partie basse du Village (à l'exclusion de la forêt et de la haute montagne) sont petites et de formes hétéroclites.

La superposition du cadastre et de la photographie aérienne permet de mettre en évidence les parcelles cultivées qui, dans l'ensemble, apparaissent en clair sur la photo aérienne. Les autres parcelles non boisées sont des pâturages, des prairies de fauche ou des friches.

Cf. carte « L'occupation des sols »



Saint-Pierre

L'OCCUPATION GENERALE DES SOLS DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

ARCHI concept
Maître d'ouvrage

Commune de
SAINT-PIERRE

Maire
66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Alfàire		REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME		Fond(s) de plan	
		RAPPORT DE PRÉSENTATION		Département des Pyrénées-Orientales	
Source(s)/Elaboration		Conseil Général		Format	
Dossier		Phase d'étude		Échelle	
20533		ARC ESQ		1/...	
				Réalisation	
				A4	
				06/2012	

Les prairies.



Le découpage des parcelles s'est organisé soit par rapport aux chemins agricoles, soit par rapport au relief.

Plusieurs types de végétations se trouvent sur le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats. Entre 1 700 et 2 250 mètres d'altitude, la végétation présente se compose essentiellement de pins à crochet sous la forme de grands boisements.

En dessous de 1 700 mètres d'altitude, le territoire est occupé essentiellement par les prairies et l'agriculture.

La vallée du Rec del Moli abrite une végétation de feuillus composée de bouleaux, de frênes, de saules marsault, de peupliers et de sorbiers. En bas de la vallée, en limite de la commune se trouvent aussi des chênes.

CONCLUSION PARTIELLE SUR L'OCCUPATION DES SOLS

Le territoire de Saint-Pierre-Dels-Forcats est composé de différents types d'occupation de sols : de roches en partie haute ; la forêt et les zones de végétation naturelle, et deux entités bâties distinctes.

L'OCCUPATION DES SOLS

titre d'ouvrage

Commune de SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Alfibre

Révision PLU

titre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2, bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcet.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Cadastré - Photo aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	DIAG	1/10000	A4	02/12



OCCUPATION DES SOLS

1/10315 ème

- forêt
- prairies/pelouses
- urbain
- equipements collectifs
- Crêtes rocheuses



6. LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1. LA LOI MONTAGNE

Saint-Pierre-Dels-Forcats est une commune soumise à la « Loi Montagne » du 9 janvier 1985, qui pose des principes originaux d'auto-développement, de compensation des handicaps et d'équilibre, pour les territoires de montagne qui présentent des enjeux spécifiques et contrastés de développement et de protection de la nature.

Dans le domaine de l'urbanisme, elle instaure des modalités particulières d'aménagement et de protection des espaces, avec plusieurs principes fondateurs et procédures spécifiques précisés dans les articles L 145-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Il s'agit notamment de préserver les terres agricoles, pastorales et forestières, les espaces et paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, et de réaliser l'urbanisation en continuité de celle déjà existante.

Des règles spécifiques régissent également le développement touristique avec la procédure dérogatoire d'autorisation par l'Etat des projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN).

Parallèlement aux principes de la définition et de la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection de la montagne dans une démarche « d'auto développement », la loi a doté les territoires de montagne d'institutions spécifiques, associant élus et partenaires socio-professionnels au-delà des frontières administratives pour incarner les massifs.

Au niveau national, le « Conseil National de la Montagne » est une instance consultative, pour chaque massif, le comité de massif est un organisme consultatif coprésidé par le préfet coordonnateur de massif et un élu. Il réunit des élus et des socioprofessionnels.

Depuis 2005, le Comité de Massif élabore le schéma interrégional d'aménagement et de développement, document d'orientation stratégique à échéance de dix à quinze ans, qui fixe les grandes orientations du massif à moyen et long termes.

Saint-Pierre-Dels-Forcats dépend du Massif des Pyrénées, le Préfet coordonnateur de Massif est le Préfet de Région de Midi-Pyrénées.

Les principes fondateurs d'aménagement et de protection en zone de montagne sont précisés à l'article L 145-3. Ils prévoient de :

- préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières,
- préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, à travers les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols,
- réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants,
- respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels et prendre en compte les communautés d'intérêt des collectivités locales concernées, pour tout ce qui concerne le développement touristique et, en particulier, la création d'une UTN.

Les possibilités de dérogation à la continuité.

Des procédures d'exception permettent de déroger à l'urbanisation en continuité, mais la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation doit demeurer compatible avec la préservation des espaces naturels et agricoles.

Si la préservation des terres agricoles, pastorales et forestières et des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ou la protection contre les risques naturels empêchent l'urbanisation en continuité et imposent une urbanisation en discontinuité, le document d'urbanisme (Plan local d'urbanisme ou carte communale) peut délimiter :

- des hameaux et des groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement,
- ou, à titre exceptionnel, des zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, après accord de la Chambre d'agriculture et de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

L'urbanisation en discontinuité peut être aussi le fruit d'un choix politique de la collectivité. A cet effet, une étude doit justifier la compatibilité d'une urbanisation en discontinuité avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières, avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et avec la protection contre les risques naturels. Cette possibilité est ouverte dans un schéma de cohérence territoriale ou un plan local d'urbanisme. L'étude doit être soumise, avant l'arrêt du projet de document de planification, à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites. L'introduction de cette étude nécessite donc une révision du document.

Le Schéma interrégional de Massif a été approuvé par le Comité de Massif le 11 décembre 2006.

Conformément à l'article 179 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux, les orientations du Schéma de Massif ont été retenues comme cadre général des futures programmations 2007-2013, et, en particulier de la convention interrégionale de massif des Pyrénées, qui décline, quatre axes de développement :

- Accompagner le développement économique et conforter l'attractivité du massif.

- Préserver et valoriser la biodiversité pyrénéenne, protéger le massif contre les risques naturels.
- Conforter la filière agro-pastorale et valoriser la ressource forestière.
- Favoriser les coopérations européennes.

Par ailleurs, l'article 87 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 a étendu la possibilité d'élaborer un schéma stratégique forestier de massif à l'ensemble des massifs de montagne, ayant principalement pour objet de préciser, dans une perspective à moyen terme, les objectifs et actions concourant à :

- la mobilisation de la ressource forestière ;
- la cohérence entre les différentes démarches de développement territorial et entre tous les aspects qui concourent à la valorisation de la forêt, à la compétitivité de la filière de production forestière et au développement des usages du bois ;
- décliner les orientations régionales forestières en identifiant les priorités d'action selon l'importance des différentes fonctions de la forêt.

Le schéma forestier de massif a été approuvé par le comité de massif du 7 juillet 2009. Cinq axes stratégiques ont été retenus :

1. Structurer, valoriser et positionner l'offre de bois pyrénéenne sur le marché du bois.
2. Mobiliser plus de bois.
3. Mobiliser mieux le bois des Pyrénées tout en préservant le fonctionnement des écosystèmes forestiers.
4. Stabiliser les métiers de la forêt et développer les emplois sur le massif.
5. Intégrer la forêt dans les enjeux de gestion de l'espace rural de montagne.

Tout projet de développement doit tenir compte de ce contexte réglementaire.

6.2. LES INVENTAIRES SCIENTIFIQUES

6.2.1. Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.

Les ZNIEFF n'ont aucune valeur juridique directe, mais permettent une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- La zone **de type I**, est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat

caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

- La zone **de type II** réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I.

Le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats est concerné par des ZNIEFF de type I et II.

6.2.1.1. ZNIEFF de type I

Le territoire communal est concerné par :

- La ZNIEFF de type I n° 6608-5114 « Bac de la forêt domaniale de Fontpédrouse ».
- La ZNIEFF de type I n° 6608-5112 « Vallée d'Eyne ».
- La ZNIEFF de type I n° 6608-5113 « Haute vallée de Planès ».
- La ZNIEFF de type I n° 6608-5111 « Cambre d'Ase ».

- ZNIEFF de type I : Bac de la forêt Domaniale de Fontpédrouse

Cette ZNIEFF couvre une partie des forêts communales de Saint-Pierre-Dels-Forcats et Planès, et une partie de la forêt domaniale de Fontpédrouse. L'ensemble de la ZNIEFF constitue une forêt, d'une superficie de 177 hectares, dont la diversité d'essences des feuillus et des résineux se traduit par un paysage remarquable, visible depuis l'axe routier RN 116 entre Fontpédrouse et Mont-Louis.

Les limites de cette zone sont essentiellement naturelles et suivent celles des boisements. A l'Ouest, elle longe la forêt de conifères à proximité de la station d'épuration de Saint-Pierre-Dels-Forcats, puis au Sud la forêt domaniale de « la Mata Clara » à cheval entre les communes de Saint-Pierre-Dels-Forcats et de Planès, au delà de la limite de la forêt domaniale.

Au niveau des forêts domaniale et communale de Saint-Pierre-Dels-Forcats et Planès, se trouvent d'importants peuplements de feuillus. C'est dans les clairières de ces forêts très riches en espèces arborées que prospère une plante de la famille des fougères, le Botryche à feuilles de Matricaire, et qui contribue à l'intérêt de la zone.

Botryche à feuilles de Matricaire



Etat de végétation : étage des chênes caducifoliés et étage montagnard

Espèces végétales déterminantes et remarquables :
 Végétaux vasculaires

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Botrychium matricarifolium</i> (A. Braun ex Doll) W.D.J.Koch	Botryche à feuilles de Matricaire	stricte
<i>Pulmonaria affinis</i> Jord.	Pulmonaire affine	remarquable

Espèces animales déterminantes et remarquables :

Lépidoptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi-Apollon	stricte

Oiseaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	stricte
<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	stricte

L'ensemble de la ZNIEFF constitue une forêt dont la diversité d'essences des feuillus et des résineux se traduit par un paysage remarquable, riche en couleurs en automne et visible depuis l'axe routier RN116 entre Fontpédrouse et Mont-Louis. Les Pins à crochet *Pinus uncinata* et les feuillus divers sont les seules essences spontanées tandis que les autres groupements sont artificiels et regroupés selon les étages suivants :

- à l'étage supra-méditerranéen, des réintroductions de Cèdres, Pins Noirs et Pins sylvestres ;
- à l'étage montagnard, des Epicéas, Sapins et Mélèzes.

Les forêts constituant la ZNIEFF, n'ayant pas de réelles possibilités de production, ne devraient pas subir de changements importants au niveau paysager. L'enjeu forestier restera donc celui du maintien en forêt de protection (RTM) en laissant évoluer naturellement les peuplements afin d'assurer la protection contre les risques d'éboulement des terrains après l'hiver.

Aucune autre activité ne semble être un facteur pouvant influencer le fonctionnement des écosystèmes présents.

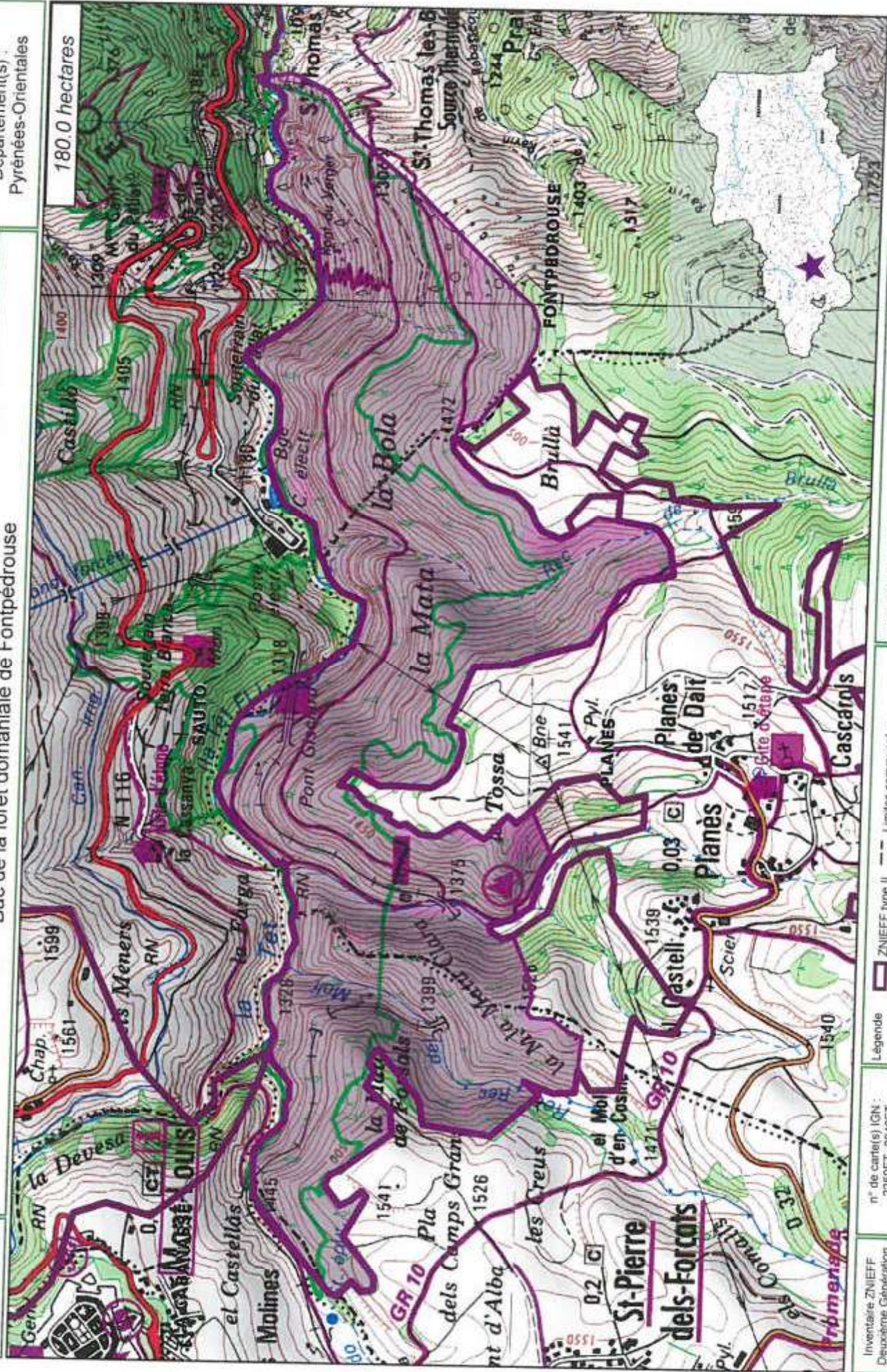
Cf. carte « Bac de la forêt domaniale de Fontpédrouse ».

Bac de la forêt domaniale de Fontpédrouse

ZNIEFF de type I
n° 6608-5114

Département(s) :
Pyrénées-Orientales

180.0 hectares



Inventaire ZNIEFF
Deuxième Génération
Année d'édition 2010

n° de carte(s) IGN :
2250ET, 2249ET
Fond : IGN SCAN25

Légende
 [Purple outline] ZNIEFF type II
 [Red outline] ZNIEFF type I
 [Dashed line] Limites communales
 [Blue line] Réseau hydrographique principal

Cet inventaire constitue un outil d'aide et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire. Le périmètre des ZNIEFF, représenté ici sur Scan25 (IGF), a été tracé à partir d'orthophotographies au 1:5000.



500 mètres

- ZNIEFF type 1 : Vallée d'Eyne

Cette ZNIEFF ne se situe pas sur le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats, mais de par sa proximité, sa description paraît nécessaire.

La vallée d'Eyne est composée de forêts et de landes subalpines en aval, de pelouses subalpines et alpines et de formations végétales spécialisées d'éboulis et de falaises en amont. Cet ensemble témoigne de la haute diversité floristique de cette vallée, reconnue par les botanistes depuis le XVII^{ème} siècle et classée en Réserve Naturelle Nationale.

Le périmètre de la ZNIEFF suit les limites naturelles de la vallée sur sa plus grande partie. A l'Ouest, au Sud et à l'Est, il est constitué par la ligne de crête culminant à plus de 2 500 m et enserrant la vallée. Au Nord, le périmètre s'appuie sur les pistes du domaine skiable, des sentiers, une barre rocheuse et des lisières.

Le patrimoine très diversifié de cette ZNIEFF est préservé car la quasi-totalité de son périmètre est inclus dans la Réserve Naturelle Nationale mais également dans le Site d'Intérêt Communautaire (Directive Habitat) « Massif du Puigmal » et dans la Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) « Puigmal-Carança ».

Bien que la vallée d'Eyne subisse une forte fréquentation estivale, environ 15 000 personnes chaque année, l'impact sur l'évolution des paysages est faible en comparaison de celui dû à la forte diminution de l'activité pastorale. En effet, les flux de randonneurs ou autres utilisateurs comme les cueilleurs traditionnels, chasseurs, pêcheurs ou skieurs de randonnées sont canalisés sur des parcours bien précis.

Cf. carte « Vallée d'Eyne ».

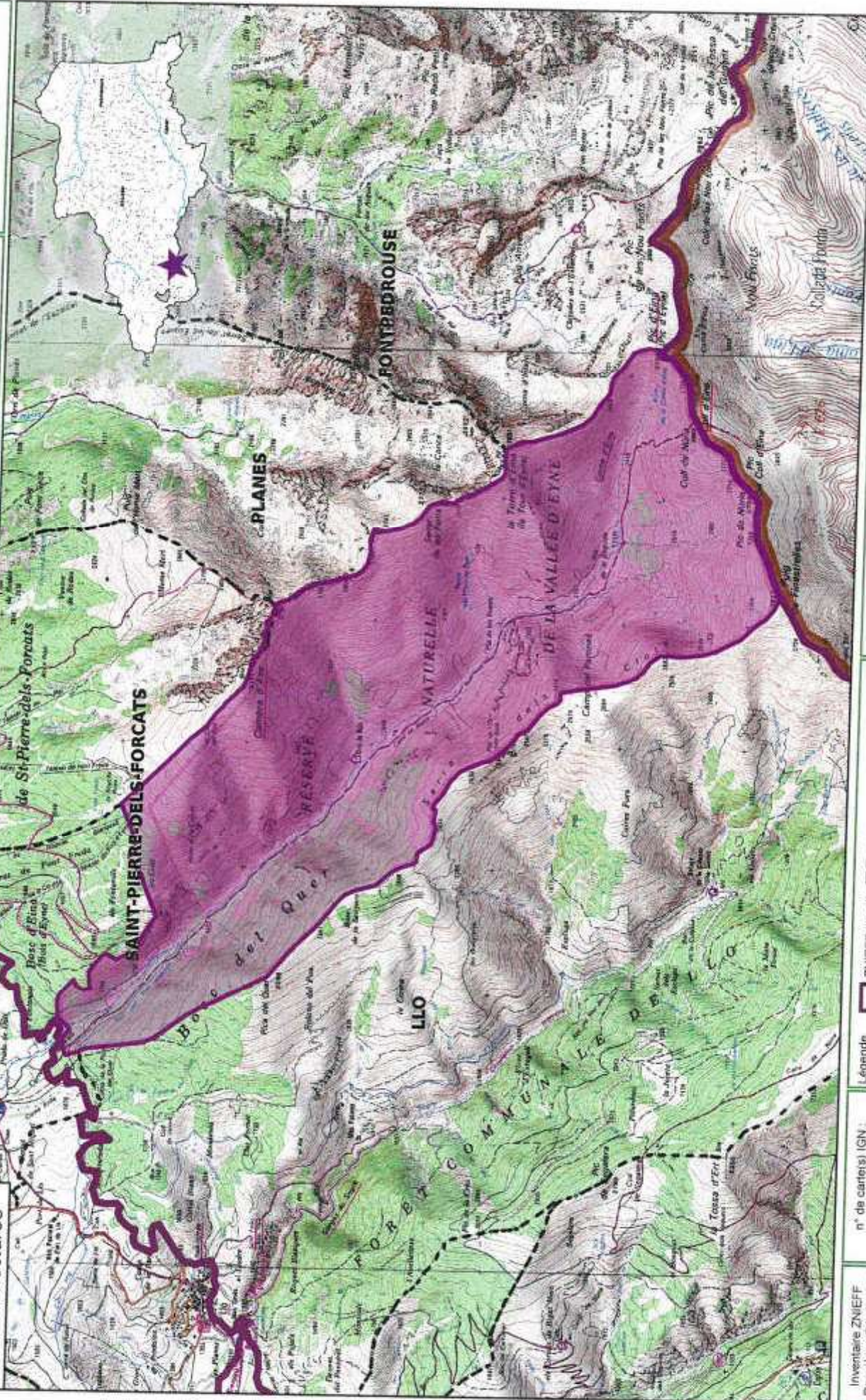
ZNIEFF de type I
n° 6608-5112

1214.0 hectares

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Vallée d'Eyne

Département(s) :
Pyrénées-Orientales



Inventaire ZNIEFF
Deuxième Génération
Année d'édition 2010

Légende

- ZNIEFF type II
- Limites communales
- ZNIEFF type I
- Réseau hydrographique principal

Cet inventaire constitue un outil d'aide et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire. Le périmètre des ZNIEFF, représenté ici sur Scan25 (IGN), a été tracé à partir d'orthophotographies au 1:5000.



- ZNIEFF de type 1 : Haute vallée de Planès

De même que pour la ZNIEFF « Vallée d'Eyne », la ZNIEFF « Haute vallée de Planès » ne se situe pas sur le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats. Néanmoins, en raison de sa proximité, il paraît nécessaire de réaliser sa description.

La ZNIEFF « Haute vallée de Planès » se situe dans le massif du Cambre d'Ase-Puigmal (2 910 mètres) sur la commune de Planès. Elle s'étend sur une superficie de 435 hectares.

Le périmètre de la ZNIEFF suit les limites naturelles de la vallée de Planès dans sa partie haute. Elle se cale ainsi sur les lignes de crêtes que soulignent en particulier le Pic de l'Orri (2561 mètres), la Torre d'Eina (2850 mètres) et le Cambre d'Ase (2750 mètres). Au Nord, la limite basse correspond globalement à la limite supérieure de la forêt. Elle s'appuie sur des lignes de talweg issues du Pic de l'Orri et du Puig de l'Homme Mort.

L'intérêt de la vallée est très fort sur le plan floristique. Les formations végétales de l'étage alpin, très riches et présentant un important taux d'endémisme (notamment les formations périglaciaires des cirques et des combes à neige), façonnent une grande partie du paysage.

Les facteurs anthropiques pouvant influencer l'évolution des milieux restent très limités, car la ZNIEFF se trouve dans des conditions difficiles d'accès et offre de nombreuses zones enrochées.

Les facteurs anthropiques pouvant influencer l'évolution des milieux restent très limités car la ZNIEFF se trouve dans des conditions difficiles d'accès et offrent de nombreuses zones enrochées. Les processus naturels y sont lents. Les zones ayant subi la déprise agricole des 60 dernières années sont très localisées et en partie basse. La vallée n'est plus utilisée pour l'estivage des troupeaux domestiques, et ce sont aujourd'hui les ongulés sauvages qui représentent une pression des pâturages importante sur les pelouses sommitales.

La vallée connaît un flux touristique essentiellement estival, mais elle est bien moins renommée que celle adjacente d'Eyne. Un sentier parcourt dans sa longueur, sans que cela ne constitue un impact majeur sur les communautés végétales et animales. En effet, les itinéraires empruntés sont précis le long de la rivière jusqu'à l'étang, puis traversent les moraines du cirque terminal pour accéder aux croupes commitales entre la Torre d'Eina et el Malesa.

Le patrimoine de cette ZNIEFF est préservé et devrait l'être dans le futur puisque son périmètre est inclus à la fois dans celui du SIC « Massif du Puigmal » et celui de la ZPS « Puigmal-Carança ». Ces parties hautes de vallées appartiennent donc au site Natura 2000 et pourront, grâce au DOCOB en cours, bénéficier de mesures particulières pour le maintien de leur biodiversité.

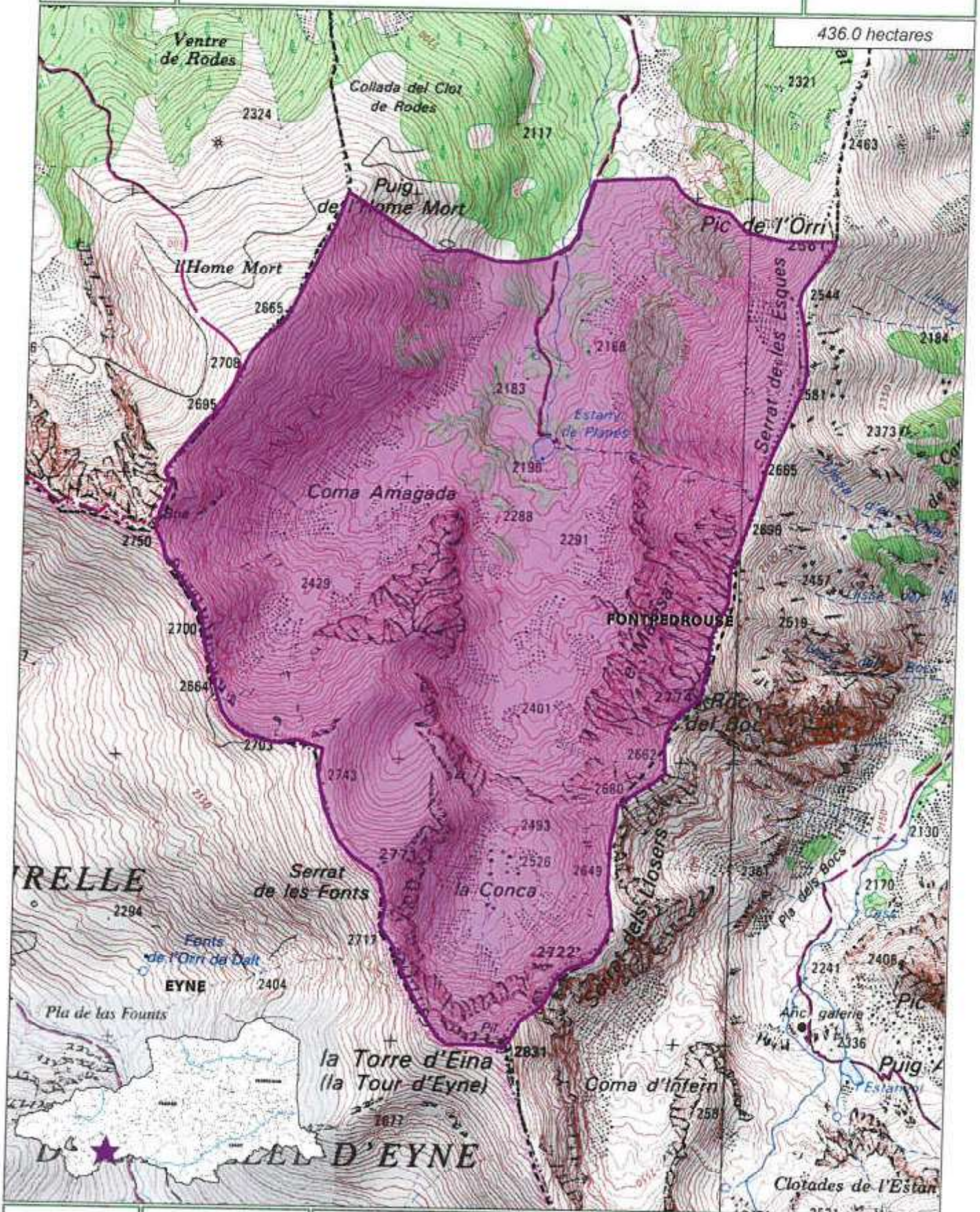
Cf. carte « Haute Vallée de Planès »

ZNIEFF de type I
n° 6608-5113

Haute vallée de Planès

Département(s) :
Pyrénées-Orientales

436.0 hectares



Inventaire ZNIEFF
Deuxième Génération
Année d'édition 2010

n° de carte(s) IGN :
2250ET
Fond : IGN SCAN25

Légende

- ZNIEFF type II
- Limites communales
- ZNIEFF type I
- Réseau hydrographique principal



- ZNIEFF de type 1 : Cambre d'Aze

Cette ZNIEFF, d'une superficie de 186 hectares, se situe dans le massif du Cambre d'Aze-Puigmal (2910 mètres), sur la commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats. C'est un cirque relativement étroit et ouvert au nord, il est dominé au Sud par le sommet du Cambre d'Aze (2750 mètres).

Le périmètre de la ZNIEFF suit les limites naturelles du cirque dans la partie haute, au Sud. Au Sud-Est et au Sud-Ouest, le périmètre de la ZNIEFF se cale sur les deux lignes de crêtes marquant également les limites communales respectives des communes d'Eyne et de Planès.

L'intérêt écologique de cette ZNIEFF est surtout d'ordre floristique. En effet, les formations végétales de l'étage alpin présentent une richesse floristique majeure et un taux important de plantes endémiques ou à aire disjointe liées aux formations périglaciaires à éboulis et pierrier, caractéristiques des cirques. La partie sommitale de la forêt communale de Saint-Pierre-Dels-Forcats présente un intérêt surtout pour la faune avec la présence du Grand Tétras.

Le patrimoine naturel de la ZNIEFF est relativement bien conservé. Suite à l'abandon de l'estive ovine, les pelouses ont pu être fortement recolonisées par des landes rases et des Pins à crochets qui conduisent à la disparition de certains types de pelouses.

Pour ce qui concerne les activités de pleine nature, le site du Cambre d'Aze étant fortement fréquenté, l'impact sur la faune sauvage est conséquent. Les flux touristiques sont mieux maîtrisés en été qu'en hiver. En effet, si les sentiers canalisent les randonneurs en été, les sports d'hiver « de glisse » (ski de randonnée, free-ride), eux, se pratiquent sur l'ensemble de la ZNIEFF, proche de la station de ski (arrivée des téléskis au pied de la zone). Mais l'appartenance du Cambre d'Aze au site Natura 2000 « Puigmal-Carança » dont le document d'objectif est en cours, devrait aider à l'application de mesures particulières pour le maintien de la biodiversité.

Cf. carte « Cambre d'Aze »

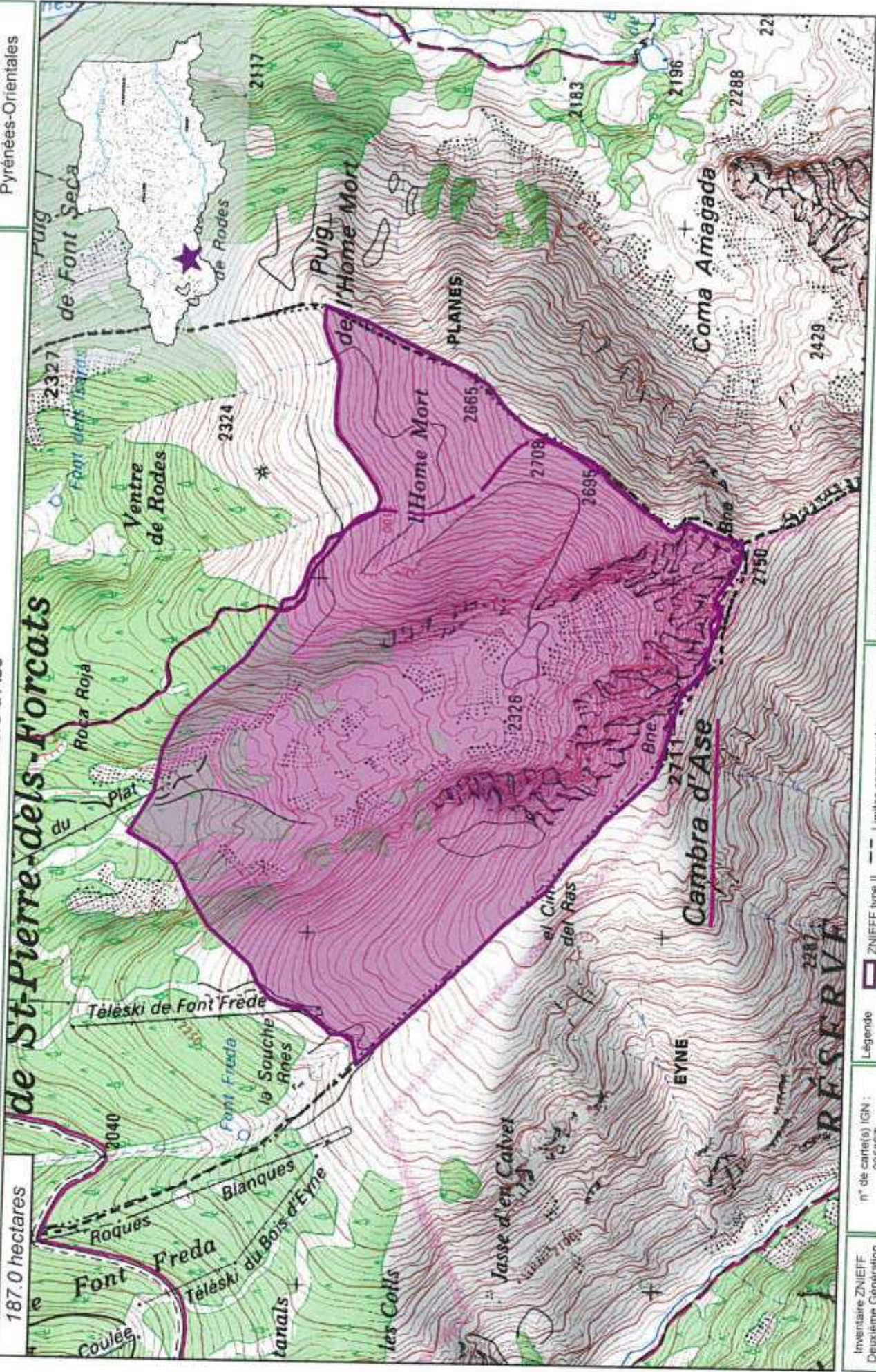
Cf. carte « ZNIEFFE de type 1 »

ZNIEFF de type I
n° 6608-5111

187.0 hectares

Cambre d'Ase

Département(s) :
Pyrénées-Orientales



Inventaire ZNIEFF
Deuxième Génération
Année d'édition 2010

n° de carte(s) IGN :
2250ET
Fond : IGN SCAN25

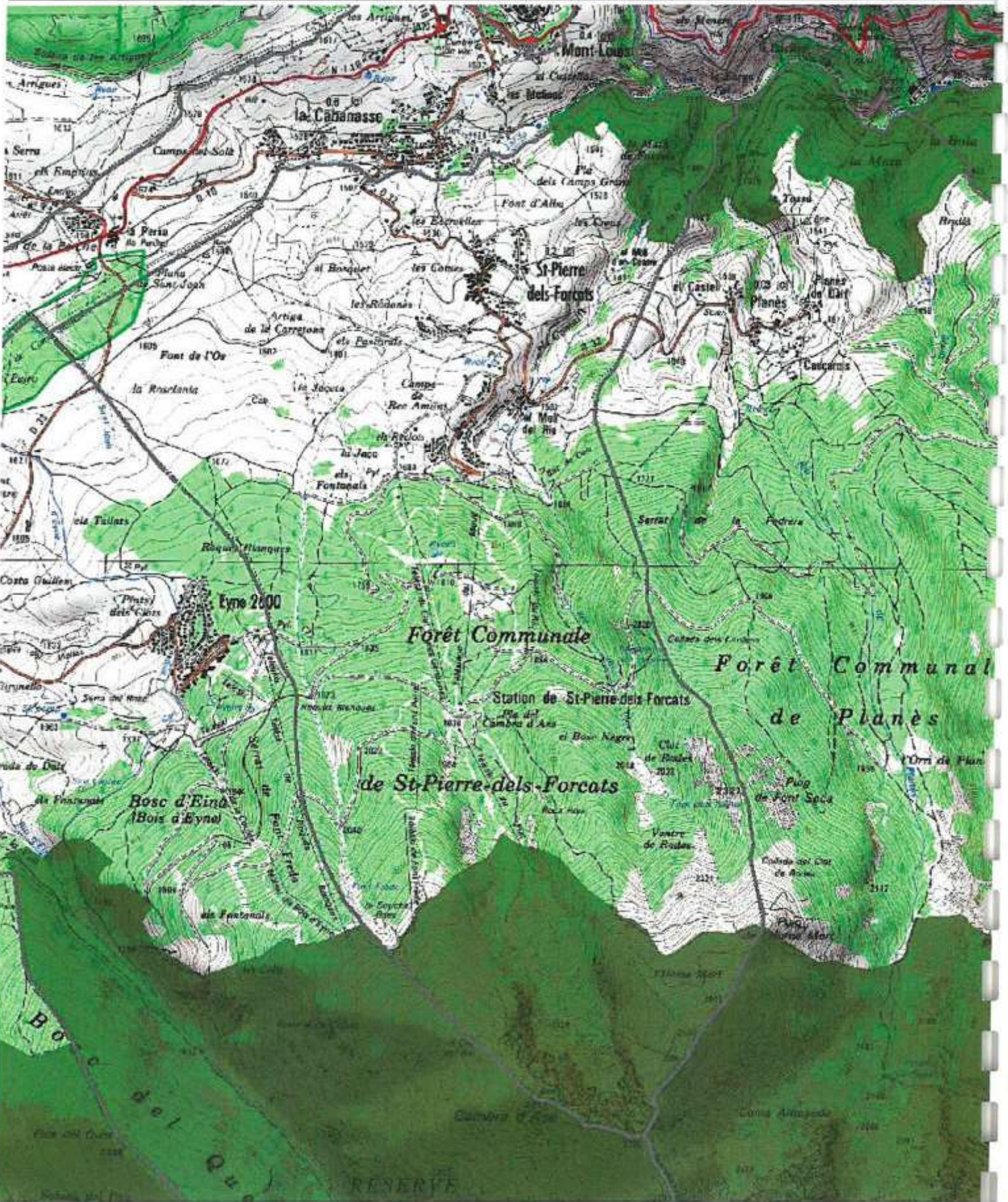
Légende
■ ZNIEFF type II
■ ZNIEFF type I
--- Limites communales
--- Réseau hydrographique principal

Cet inventaire constitue un outil d'aide et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire. Le périmètre des ZNIEFF, représenté ici sur Scan25 (IGN), a été tracé à partir d'orthophotographies au 1:5000.

500 mètres

ZNIEFF - TYPE 1

Maître d'ouvrage SAINT-PIERRE DELS FORCATS	Mairie Grand rue - 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr	Affaire <h2 style="text-align: center;">Révision PLU</h2>					
Maître d'oeuvre ARCHI CONCEPT	Cristophe MOLY - Architecte DPLG 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	Source(s)/Elaboration DREAL	Fond(s) de plan IGN				
		Dossier 20533	Emetteur ARC	Phase d'étude DIAG	Echelle -	Format A4	Réalisation 10/08/11



6.2.1.2. ZNIEFF de type II

Le territoire communal est concerné par la ZNIEFF de type II n° 6608-0000 « Chaîne du Puigmal et vallées adjacentes » ainsi que la ZNIEFF de type II n° 6606-0000 « Haute Cerdagne ». Les ZNIEFF de type II sont en général de grands ensembles naturels, offrant des potentiels biologiques importants.

- ZNIEFF de type 2 : Chaîne du Puigmal et vallées adjacentes

Cette ZNIEFF d'une superficie totale de plus de 28 000 ha étalée sur 15 communes représente une superficie de 813 ha sur le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats.

Sur la commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats, la ZNIEFF se délimite au Nord par la station de ski et englobe l'extrémité Sud du territoire communal. L'intérêt floristique y est très important, avec un fort taux d'endémisme, façonnant ainsi une grande partie du paysage.

- Description du Paysage (Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

La montagne

Nom de l'unité paysagère	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
<i>La Cerdagne</i>	1316.0 ha	5 %
<i>La haute vallée du Conflent</i>	1314.0 ha	5 %
<i>Le plateau ouvert du Haut-Conflent</i>	244.0 ha	1 %
<i>Les massifs du Canigou et du Puigmal</i>	25583.0 ha	90 %

- Occupation du sol (ocsol L-R)

Territoires artificialisés

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
112	Tissu urbain discontinu	12.0 ha	0 %
113	Bâti diffus	14.0 ha	0 %

Territoires artificialisés

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
142	Equipements sportifs et de loisirs	106.0 ha	0 %

Territoires agricoles

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
212	Terres arables autres que serres, rizières et zones à forte densité de serres	12.0 ha	0 %
231	Prairies	68.0 ha	0 %
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	40.0 ha	0 %

Forêts et milieux semi-naturels

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
311	Forêts de feuillus	1402.0 ha	5 %
312	Forêts de conifères	11571.0 ha	41 %
321	Pelouses et pâturages naturels	2822.0 ha	10 %
322	Landes subalpines	3725.0 ha	13 %
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	4234.0 ha	15 %
325	Landes	1466.0 ha	5 %
332	Roches nues	2454.0 ha	9 %
333	Végétation clairsemée	528.0 ha	2 %

Surfaces en eau

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
512	Plans d'eau	3.0 ha	0 %

Cf. carte « Chaîne du Puigmal et vallées adjacentes »

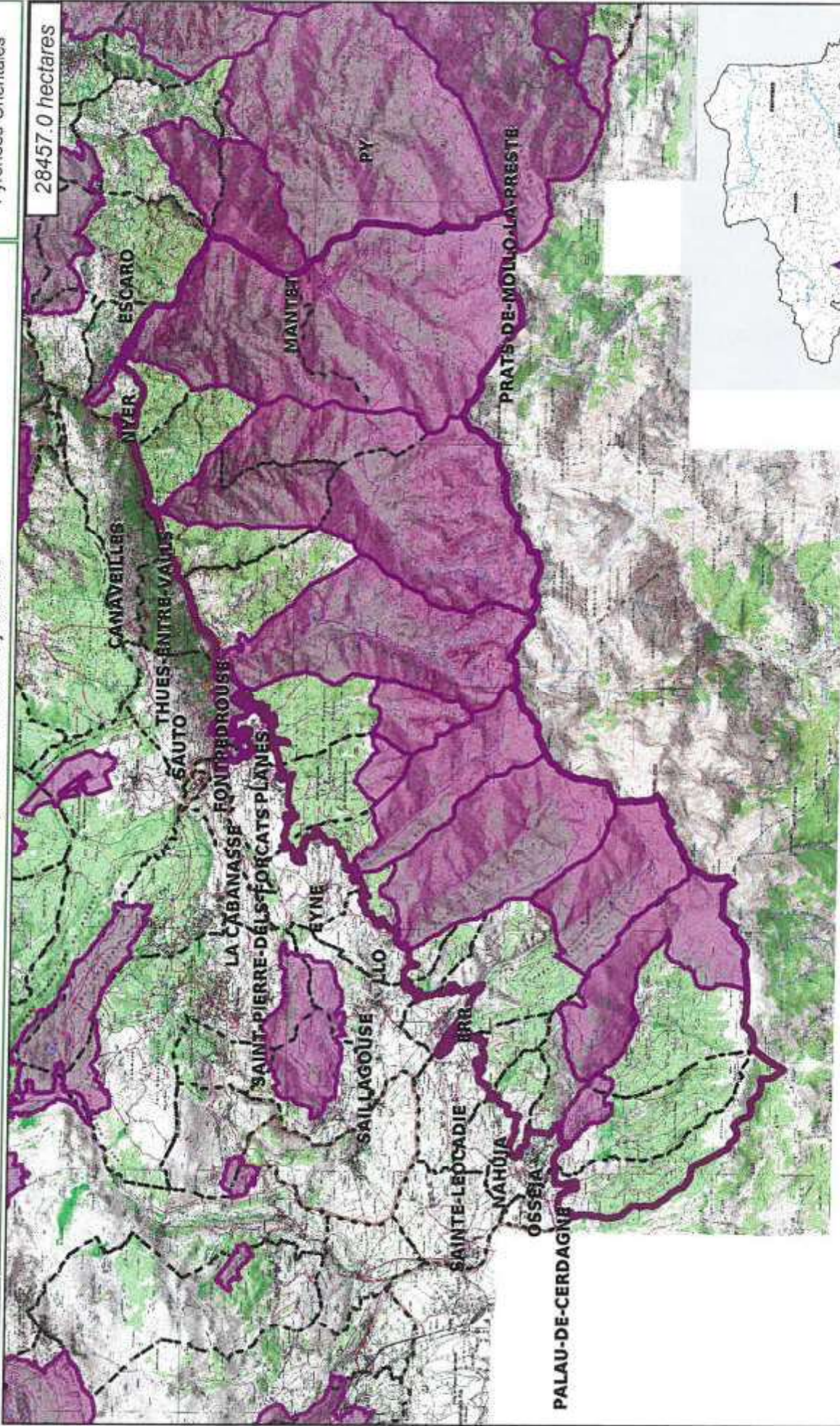
ZNIEFF de type II
n° 6608-0000

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Chaîne du Puigmal et Vallées Adjacentes

Département(s) :
Pyrénées-Orientales

28457,0 hectares



Inventaire ZNIEFF
Deuxième Génération
Année d'édition 2010

n° de carte(s) IGN :
2250ET, 2349ET, 2349ET
Fond : IGN SCAN25

Légende

■ ZNIEFF type II - - - Limites communales
■ ZNIEFF type I — Réseau hydrographique principal

Cet inventaire constitue un outil d'aide et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire. Le périmètre des ZNIEFF, représenté ici sur Scan25 (IGN), a été tracé à partir d'orthophotographies au 1:5000.



- ZNIEFF de type 2 : Haute Cerdagne

La ZNIEFF « Haute Cerdagne » représente une superficie totale de 5 490 ha dont 481 ha sont situés sur le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats.

Elle présente de nombreuses espèces végétales et animales déterminantes et remarquables du fait de la présence de milieux naturels très riches avec des forêts de feuillus, de conifères ainsi que des landes.

- Description du Paysage (Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

La montagne

Nom de l'unité paysagère	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
<i>La Cerdagne</i>	4551.0 ha	83 %
<i>La haute vallée du Conflent</i>	57.0 ha	1 %
<i>Le plateau ouvert du Haut-Conflent</i>	881.0 ha	16 %
<i>Les massifs du Canigou et du Puigmal</i>	0.0 ha	0 %

- Occupation du sol (ocsol L-R)

Territoires artificialisés

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
111	Tissu urbain continu	13.0 ha	0 %
112	Tissu urbain discontinu	454.0 ha	8 %
113	Bâti diffus	170.0 ha	3 %
121	Zones industrielles ou commerciales	5.0 ha	0 %
142	Equipements sportifs et de loisirs	30.0 ha	1 %

Territoires agricoles

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
212	Terres arables autres que serres, rizières et zones à forte densité de serres	94.0 ha	2 %
231	Prairies	2846.0 ha	52 %
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	200.0 ha	4 %

Forêts et milieux semi-naturels

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
311	Forêts de feuillus	436.0 ha	8 %
312	Forêts de conifères	382.0 ha	7 %
321	Pelouses et pâturages naturels	41.0 ha	1 %
322	Landes subalpines	22.0 ha	0 %
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	323.0 ha	6 %
325	Landes	469.0 ha	9 %
333	Végétation clairsemée	4.0 ha	0 %

Cf. carte « Haute Cerdagne »

Cf. carte page suivante : Les ZNIEFF de type 2 (Source : DREAL).

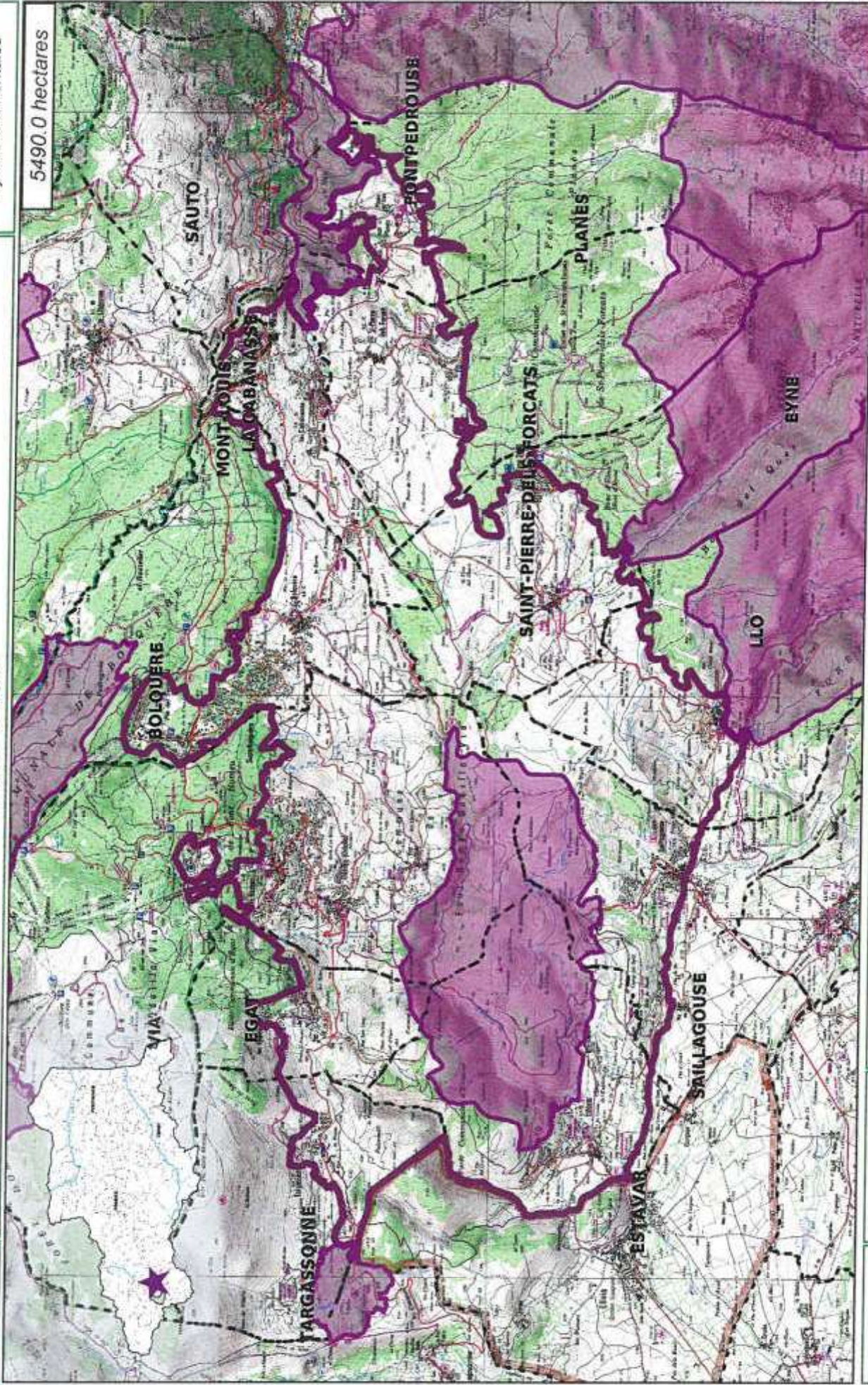
ZNIEFF de type II
n° 6606-0000

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Haute Cerdagne

Département(s) :
Pyrénées-Orientales

5490,0 hectares



Inventaire ZNIEFF
Deuxième Génération
Année d'édition 2010

n° de carto(s) (IGN)
2250ET, 2249ET
Fond : IGN SCAN25

Legende
■ ZNIEFF type II
■ ZNIEFF type I
--- Limites communales
— Réseau hydrographique principal

Cet inventaire constitue un outil d'aide et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire. Le périmètre des ZNIEFF, représenté ici sur Scan25 (IGN), a été tracé à partir d'orthophotographies au 1:5000.



3000 mètres

ZNIEFF - TYPE 2

Maire d'ouvrage

**SAINT-PIERRE
DELS FORCATS**

Mairie
Grand rue - 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Affaire

Révision PLU

Maire d'œuvre

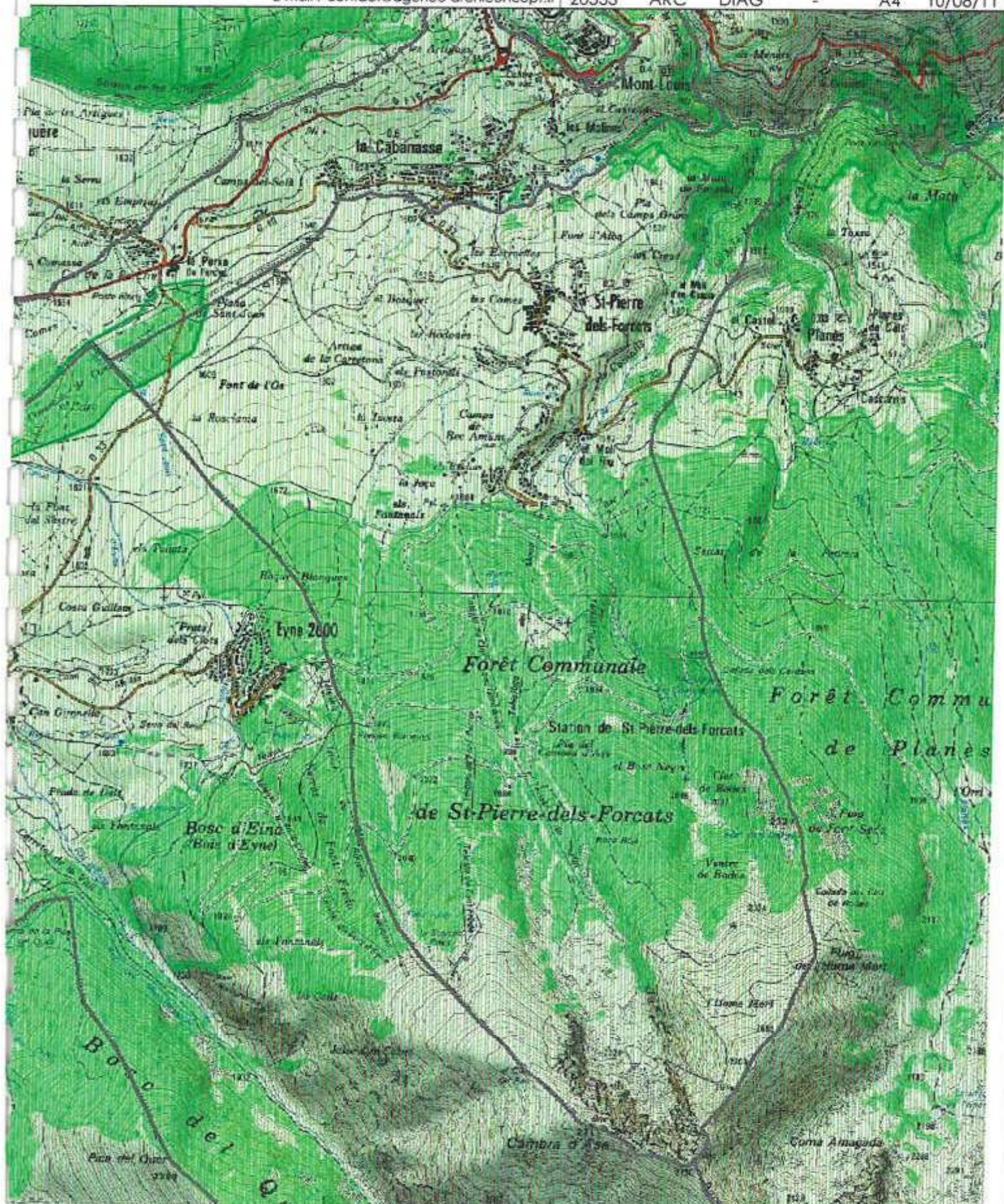
ARCHI CONCEPT

Cristophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
DREAL

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	DIAG	-	A4	10/08/11



6.2.2. ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)

La directive européenne 79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'Union Européenne. Dans ce contexte européen, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Comme les ZNIEFF, les ZICO ne permettent pas une protection réglementaire, mais sont révélatrices de l'intérêt que représente l'existence de certaines espèces d'oiseaux. Dans les ZICO, la surveillance et le suivi des espèces constituent un objectif primordial.

Cet inventaire constitue l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats est en partie concernée par la ZICO « Massif du Canigou-Carança ».

Type	Code	Nom	Superficie (ha)
Zone importante pour la conservation des oiseaux	ZICOLR11	Massif du Canigou-Carança	53 550

Cf. pages suivantes « Les ZICO dans le département des Pyrénées-Orientales » et « Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux » sur le territoire communal ».

Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne, tels que l'Aigle Royal, l'Aigle de Bonelli mais aussi le Faucon Pèlerin. De plus, le site est très important pour le passage post-nuptial de certains oiseaux.

Description du milieu :

- Lac, réservoir, étang, mares
- Prairies sèches sur sol siliceux
- Pelouse alpine
- Forêt de feuillus (à plus de 75%)
- Forêt de résineux (à plus de 75%)
- Forêt mixte
- Lande tourbeuse à Ericacées
- Tourbière alcaline, végétation des sources, résurgences
- Eboulis montagnards, versants rocheux
- Falaise et parois rocheuses
- Etage nival (glaciers et neiges permanentes)

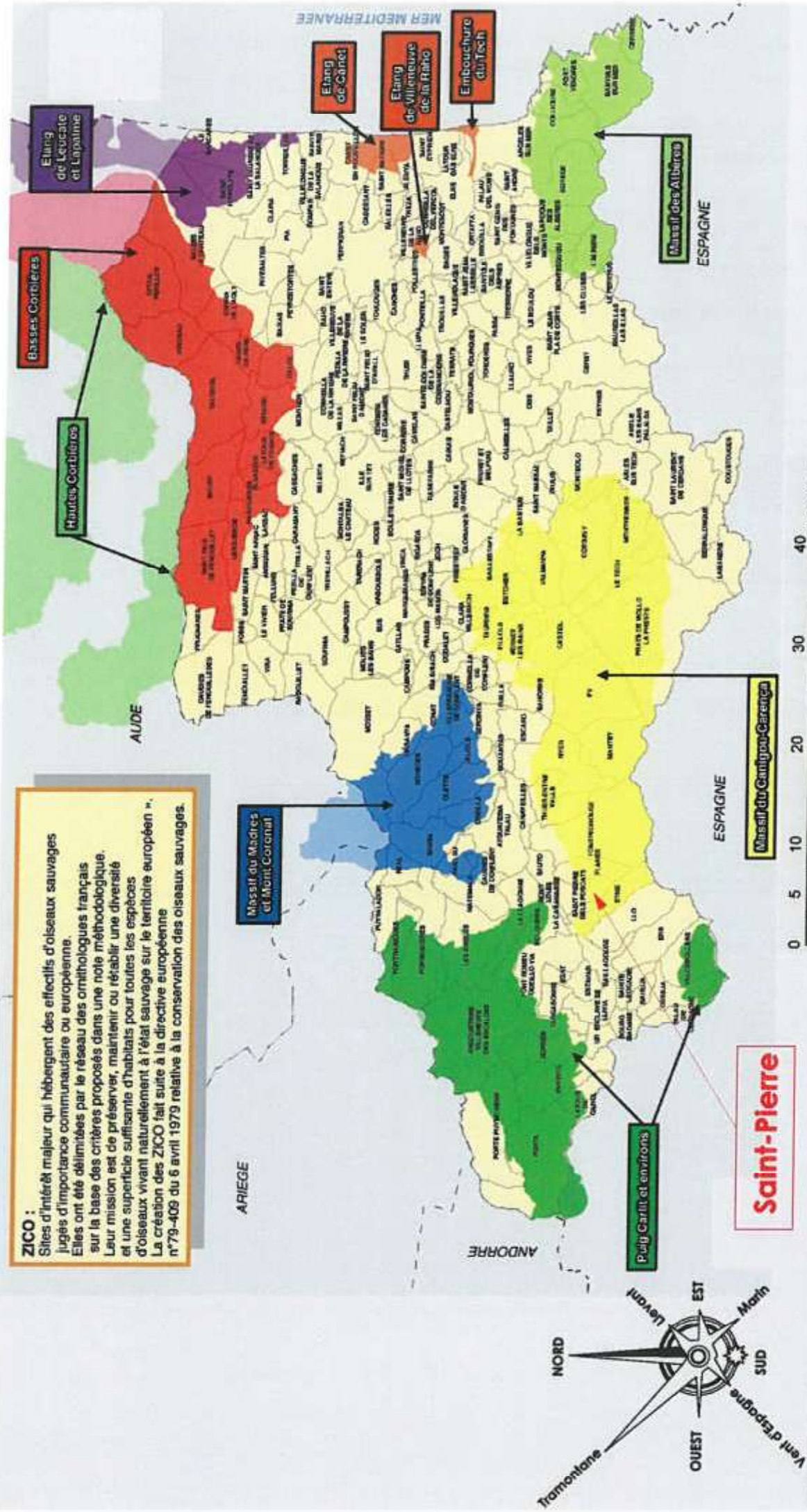
Liste des espèces d'oiseaux

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A030* Cigogne noire (Ciconia nigra)			19-40
A031* Cigogne blanche (Ciconia ciconia)			20-85
A072* Bondrée apivore (Pernis apivorus)	A		5000-14000
A073* Milan noir (Milvus migrans)			1800-4500
A074* Milan royal (Milvus milvus)			30-100
A076* Gypaète barbu (Gypaetus barbatus)	1		
A077* Vautour percnoptère (Neophron percnopterus)			1-10
A080* Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus)	<u>5-10</u>		
A081* Busard des roseaux (Circus aeruginosus)			250-650
A082* Busard Saint Martin (Circus cyaneus)			10-30
A084* Busard cendré (Circus pygargus)			50-100
A085* Autour des palombes (Accipiter gentilis)			1-10
A086* Epervier d'Europe (Accipiter nisus)			350-650
A091* Aigle royal (<u>Aquila chrysaetos</u>)	<u>5</u>		
A093* Aigle de Bonelli (Hieraaetus pennatus)			6-10

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A094* Balbusard pêcheur (Pandion haliaetus)			30-80
A098* Faucon émerillon (Falco colombarius)			10-30
A099* Faucon hobereau (Falco subbuteo)			40-50
A100* Faucon d'Eléonore (Falco eleonora)			1-10
A103* Faucon pèlerin (Falco peregrinus)	<u>7</u>		10
A106* Lagopède alpin (Lagopus mutus pyrenaicus)	C		
A108* Grand tétras (Tetrao urogallus)	B-C		
A112 perdrix grise d'Espagne (Perdrix perdrix hispanicus)	C		
A215* Grand Duc d'Europe (Bubo bubo)	<u>8-10</u>		
A223* Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus)	B		
A224* Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)	X		
A236* Pic noir (Dryocopus martius)	= B		
A259 Pipit spioncelle (Anthus spinoletta)	X		
A280 Monticole de roche (Monticola saxatilis)	B		
A282 Merle à plastron (Turdus torquatus)	C-D		
A302* Fauvette pitchou (Sylvia undata)	X		
A313 Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli)	X		
A333 Tichodrome échelette (Tychodroma muraria)	1		
A345 Chocard à bec jaune (Pyrrhocorax graculus)	X		
A346 Crave à bec rouge (Pvrrhocorax pyrrhocorax)	C		
A379 Bruant ortolan (Emberiza hortulana)	X		

ZICO :

Sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Elles ont été délimitées par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique. Leur mission est de préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. La création des ZICO fait suite à la directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages.



**LES ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX
DANS LES PYRENEES-ORIENTALES**

<p>Commune de SAINT-PIERRE</p> <p>66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : maitre.stpierreforcats@wanadoo.fr</p>		<p>Mairie</p>	
<p>Maître d'ouvrage ARCHI CONCEPT</p> <p>Christophe MOLIY - Architecte DPLG 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr</p>		<p>Source(s)/Elaboration Conseil Général</p>	
<p>Fonds de plan Département des Pyrénées-Orientales</p>		<p>Phase d'étude ESQ</p>	
<p>Emetteur A.P.C.</p>		<p>Formal A.A</p>	
<p>Dossier 20533</p>		<p>Réalisation A.A 04/2012</p>	
<p>Emetteur A.P.C.</p>		<p>Formal A.A</p>	

autre d'ouvrage

**SAINT-PIERRE
DELS FORCATS**

Mairie
Grand rue - 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Affaire

Révision PLU

autre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Cristophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
DREAL

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	DIAG	-	A4	10/08/11



6.3. LES ENGAGEMENTS NATIONAUX, EUROPEENS ET INTERNATIONAUX

6.3.1. Les sites Natura 2000

Les inventaires dits « NATURA 2000 » correspondent à des territoires comportant des habitats naturels d'intérêt communautaire et/ou des espèces d'intérêt communautaire. Les « habitats naturels » et les espèces d'intérêt communautaire présents en France font l'objet de deux arrêtés du Ministre chargé de l'environnement en date du 16 novembre 2001. Dans ces périmètres, il convient de vérifier que tout aménagement ne porte pas atteinte à ces habitats ou espèces.

Le réseau Natura 2000 sera constitué :

- Des Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux)
- Des Zones Spéciales de Conservation (directive Habitats).

Les deux types de zones sont indépendantes l'une de l'autre, elles font l'objet de procédures de désignation spécifiques. La directive Oiseaux préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. »

La directive Habitats, n°92-43 du 21 mai 1992, vise à « contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des Etats membres. »

Cf. carte « Les zones spéciales de conservation dans les Pyrénées-Orientales »

Cf. carte « Natura 2000 – Zone spéciale de conservation »

6.3.1.1. Site d'intérêt communautaire (Natura 2000) directive européenne « Habitats Naturels » Massif du Puigmal.

Nom	Code	Superficie (ha)
Massif du Puigmal	FR9101472	8 805,08

Le site du Massif du Puigmal concerne la partie amont de la rive droite de la Têt jusqu'à la ligne de crête frontière avec l'Espagne. Outre les zones d'altitude, il englobe l'intégralité de 2 vallées affluentes de la Têt, celle d'Eyne et celle de la Carança, afin de prendre en compte la diversité des étages altitudinaux et des expositions rencontrées dans le Massif.

La composition du site

Pelouses alpines et sub-alpines	29 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
Forêt de résineux	20 %
Forêts caducifoliées	15 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes antérieures, Neige ou glace permanente	15 %
Marais, Bas-marais, Tourbières	1 %

Les espèces végétales et animales présentent sur ce site, sont :

- **Invertébrés** : Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- **Mammifères** : le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) et le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

6.3.1.2. Zone de protection spéciale (Natura 2000) directive européenne "Oiseaux" Puigmal – Carança.

Code	Nom	Superficie (ha)
FR9112029	Puigmal-Carança	10 284

Ce site présente tous les habitats caractéristiques des versants pyrénéens sur substrat calcaire. Il présente une bonne diversité d'espèces d'oiseaux des milieux montagnards et alpins. Le site se développe en rive droite de la Têt.

La composition du site.

Pelouses alpines et sub-alpines	25 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
Forêt de résineux	20 %
Forêts caducifoliées	17 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	7 %
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	5 %
Forêts mixtes	4 %
Marais, Bas-marais, Tourbières	1 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

Les espèces végétales et animales présentes sur le site.

Aigle botté	Reproduction
Aigle Royal	Résidente
Alouette lulu	Reproduction
Bondrée apivore	Reproduction
Bruant ortolan	Reproduction
Chouette de Tengmalm	Résidente
Circaète Jean-le-blanc	Reproduction
Crave à bec rouge	Résidente
Engoulevent d'Europe	Reproduction
Faucon pèlerin	Résidente
Grand Tétrás	Résidente
Grand-duc d'Europe	Résidente
Gypaète barbu	Résidente
Lagopède alpin des Pyrénées	Résidente
Perdrix grise des Pyrénées	Résidente
Pie-grièche écorcheur	Résidente
Pie-grièche écorcheur	Reproduction
Pipit rousseline	Reproduction
Pluvier guignard	Reproduction

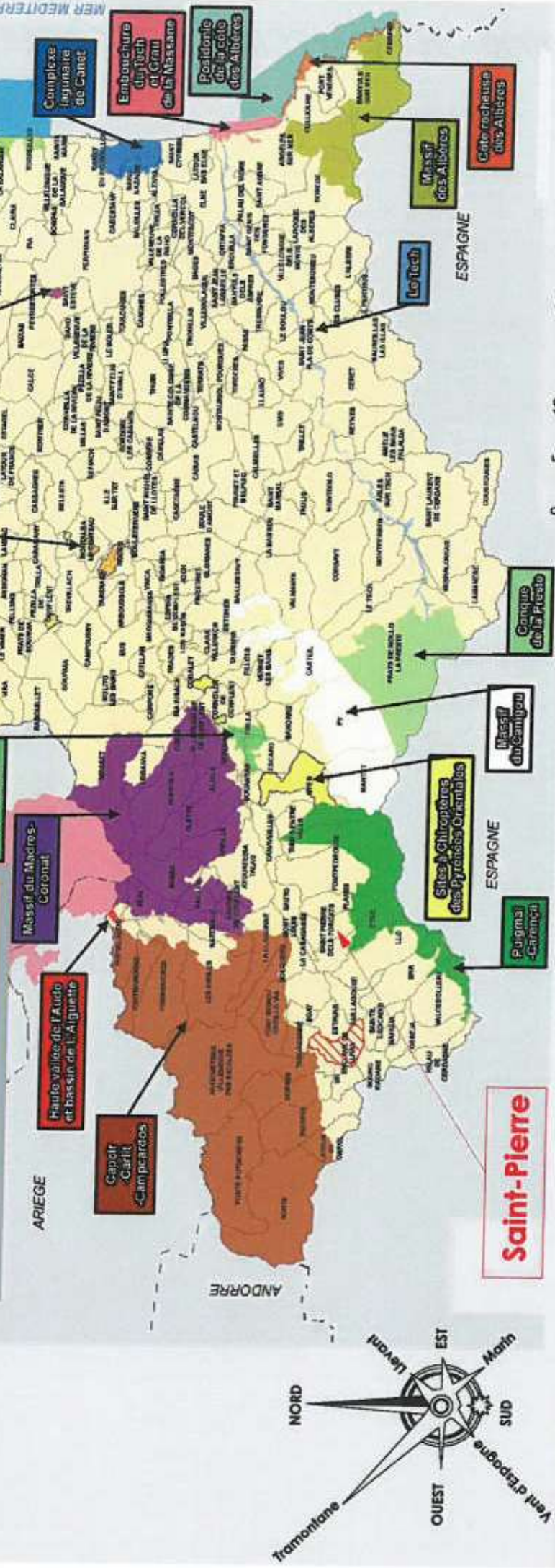
La fermeture des milieux ouverts du fait de la régression du pastoralisme constitue une menace pour certaines des espèces d'oiseaux visées par la ZPS. Le développement des activités de plein air, que ce soit d'été ou d'hiver, représente une autre cause de vulnérabilité du site, soit par la perturbation des espèces, soit par le morcellement des habitats que génèrent les équipements touristiques.

Qualité et importance :

L'extrémité des Pyrénées-Orientales est remarquable par son fort taux d'endémisme et des formations végétales originales. Le site proposé présente deux vallées orientées Nord Sud, dont une dans son intégralité de 1650 m à 2850 m d'altitude.

Cf. carte « Natura 2000 – Zone de protection spéciale Oiseaux ».

Habitats naturels :
 La directive n° 92-43 du 21 mai 1992, dite directive Habitats, vise à contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des Etats membres.
 Ce texte demande d'une part de prendre des mesures générales de protection des espèces et de leurs habitats et, d'autre part, de s'engager plus particulièrement à conserver des espaces significatifs permettant d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'un nombre limité d'habitats naturels ou semi-naturels ainsi que d'espèces et de leurs biotopes.
 Ces espaces, qualifiés de « zones spéciales de conservation » ont vocation à constituer, avec les zones de protection spéciale, le réseau NATURA 2000.



LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

ARCHI concept Maître d'ouvrage Commune de SAINT-PIERRE	Mairie 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr	Affaire REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION	Fond(s) de plan Département des Pyrénées-Orientales				
	Maître d'œuvre ARCHI CONCEPT 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	Source(s)/Réalisation Conseil Général Département des Pyrénées-Orientales	Dossier 20533	Emetteur ARC	Phase d'étude ESQ	Echelle 1/...	Format A4

NATURA 2000 - ZONE SPECIALE DE CONSERVATION

Maître d'ouvrage

**SAINT-PIERRE
DELS FORCATS**

Mairie
Grand rue - 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Affaire

Révision PLU

Maître d'oeuvre

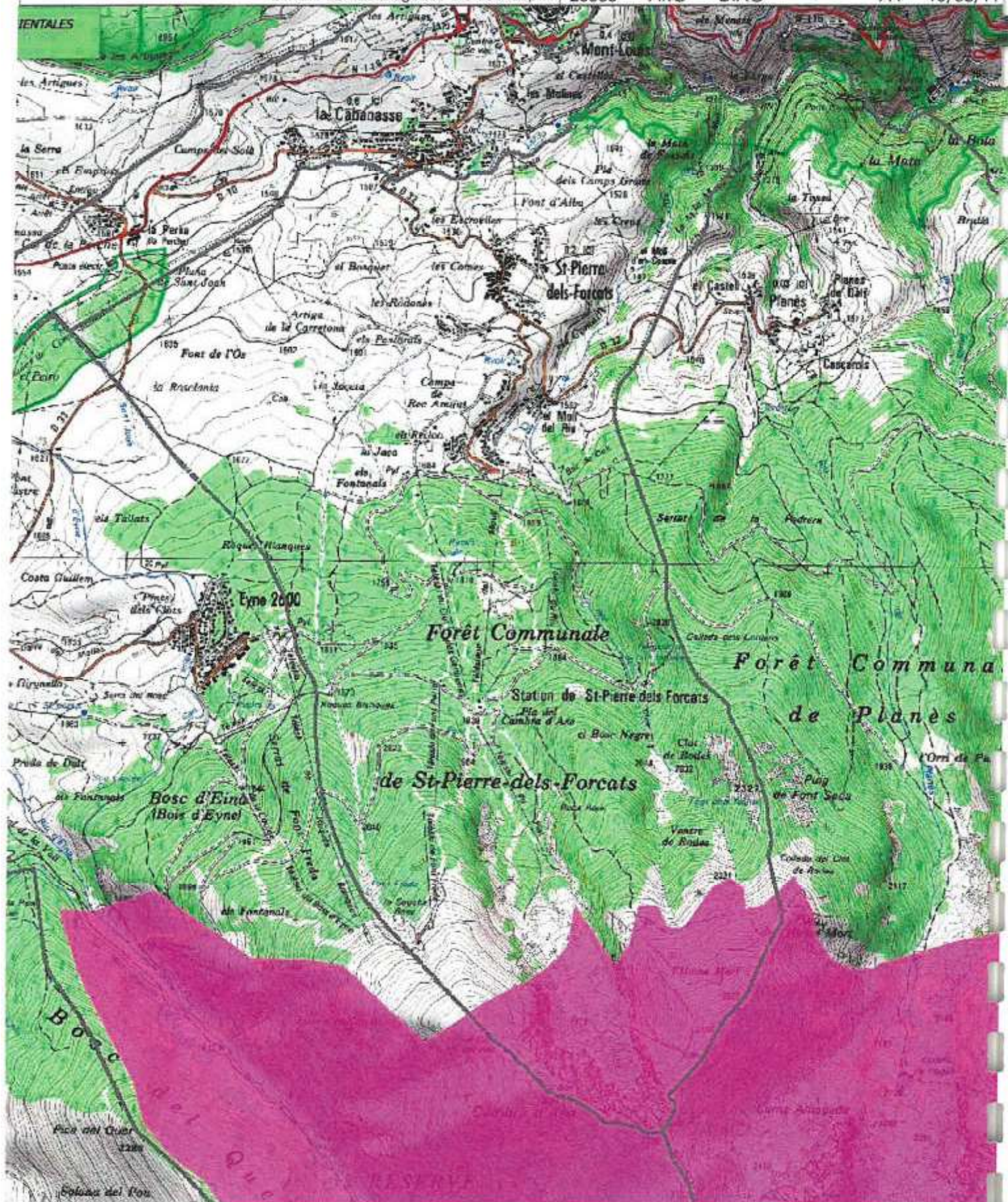
ARCHI CONCEPT

Cristophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
DREAL

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	DIAG	-	A4	10/08/11



NATURA 2000 - ZONE DE PROTECTION SPECIALE OISEAUX

Autre d'ouvrage

**SAINT-PIERRE
DELS FORCATS**

Mairie
Grand rue - 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Affaire

Révision PLU

Autre d'oeuvre

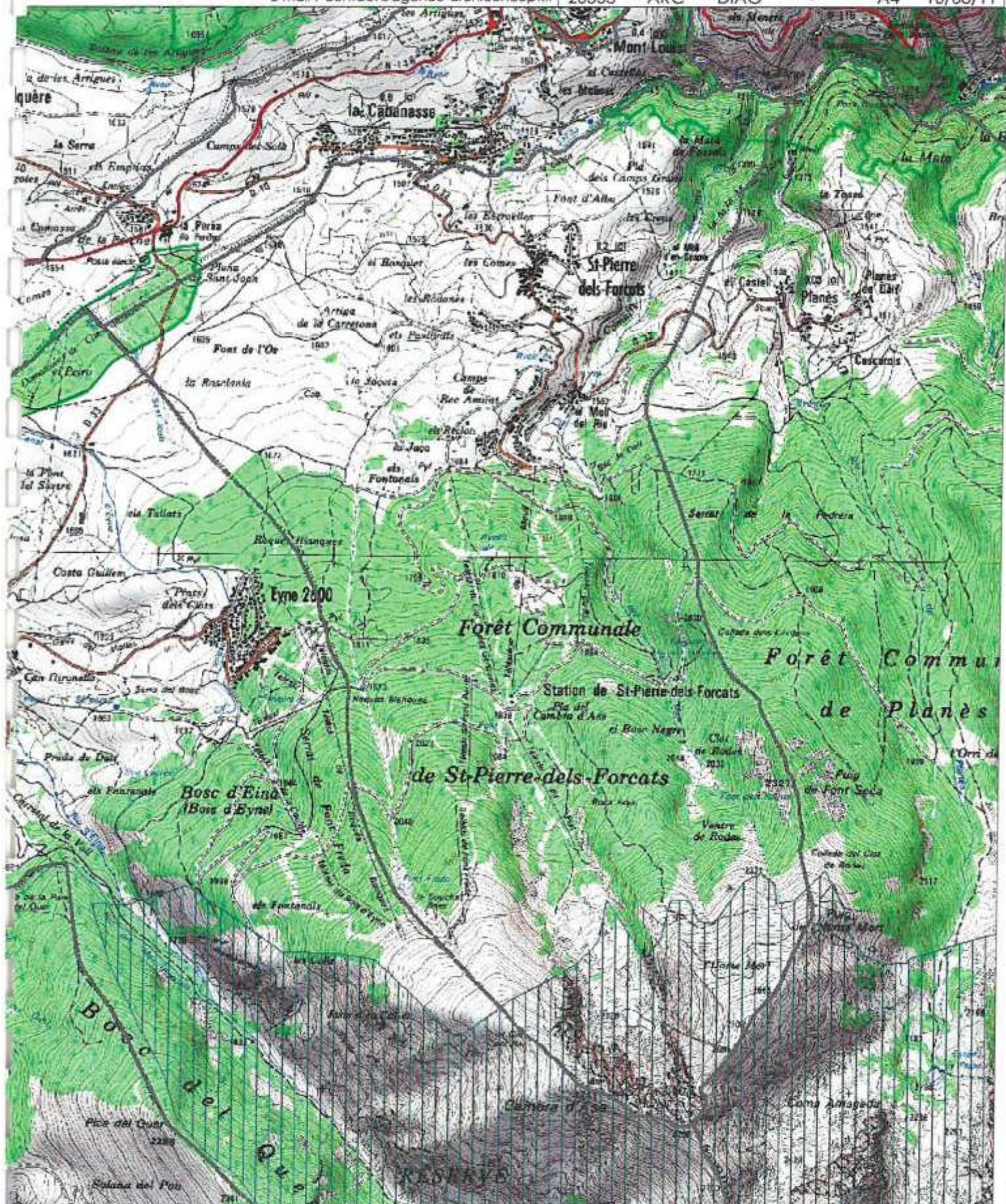
ARCHI CONCEPT

Cristophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
DREAL

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	DIAG	-	A4	10/08/11



6.3.1.3. Le DOCOB site NATURA 2000 Massif du Puigmal - Carança

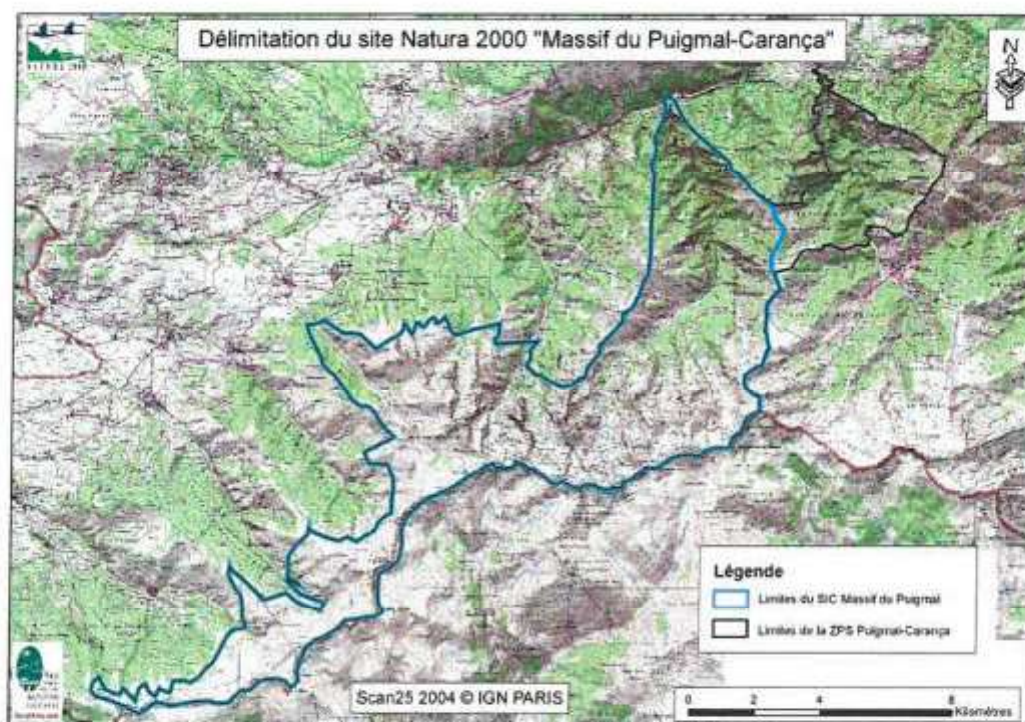
Le site Massif du Puigmal – Carança a été proposé au titre des deux directives et classé en SIC en décembre 1998 et en ZPS en mars 2006.

Le site Natura 2000 Massif du Puigmal – Carança est l'un des trois sites Natura 2000 dont le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes est l'opérateur ou l'animateur.

Le site Massif du Puigmal - Carança représente 10 284 ha. Plusieurs enjeux environnementaux sont répertoriés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) Natura 2000 : conservation du Desman des Pyrénées, du Lagopède alpin, du Damier de la Succise.

Carte issue du document d'objectifs – Source PNR Pyrénées Catalanes

Document d'objectifs pour le site Massif du Puigmal – Carança, relatif à la mise en œuvre de la directive Oiseaux (2009/147/CE) et de la directive Habitats-Faune-Flore (CEE 92/43) – Tome 1



Carte 2 : Limites du site Natura 2000 "Massif du Puigmal-Carança"

Tome 1 : Etat des lieux écologique et socio-économique, Version définitive validée en COPIL
30/03/2011

26

Le site Natura 2000 Massif du Puigmal – Carança couvre une surface de 10 284 ha ce qui englobe 10 communes (d'Ouest en Est : Osséja, Valcebollère, Err, Llo, Eyne, Saint-Pierre-Dels-Forcats, Planès, Fontpédrouse, Thuès-entre-Valls et Nyer). Les villages sont en périphérie proche (Eyne, Thuès-entre-Valls, Nyer), soit plus éloignés (Osséja, Valcebollère, Err, Llo, Saint-Pierre-Dels-Forcats, Planès, Fontpédrouse) du site.

Le site Natura 2000 du Massif du Puigmal - Carança est un massif montagneux peu accessible.

Le site Massif du Puigmal – Carança concerne des espaces naturels, pastoraux et forestiers dépourvus d'urbanisation. Les secteurs concernés des POS et PLU des communes sont donc classés N (zones naturelles et forestières) ou ND (zone protégée), avec des secteurs NDa (zone naturelle où la réalisation des équipements de ski alpin et des constructions nécessaires à ce service journalier sont autorisées) pour les installations de la station de ski Cerdagne Puigmal 2009.

Ces secteurs doivent donc être préservés et les constructions sont limitées.

Pour ces raisons, le site est dépourvu de zones urbanisées. L'urbanisation se fait autour des villages, mais peut avoir des conséquences sur la gestion du site, au travers de la fréquentation induite et de l'équilibre de l'activité agricole, tributaire des terrains d'estives comme des prairies autour des villages.

Les terrains en question sont essentiellement la propriété des communes concernées (forêts communales, estives) ou du Conseil général, et des forêts domaniales. Les propriétés privées sont de surface restreinte.

Le site sur la commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats

Surface de la commune (ha)	Surface de la part du site située sur la commune (ha)	Part de la commune sur le site	Part de la surface du site par rapport à la surface de la commune
1 281	131	1,3%	10 %

Synthèse du document d'objectifs

Globalement, les activités ayant cours sur le site Massif du Puigmal - Carança ne posent pas de problème d'incompatibilité avec la préservation du site. Il s'agit d'avantage de soutenir des pratiques anciennes qui ont du mal à se perpétuer pour des raisons économiques, ou de sensibiliser les acteurs concernés. Il apparaît nécessaire de maintenir un dialogue et une concertation entre les différents acteurs qui partagent un espace commun et sont tributaires les uns des autres.

Le site (et plus largement les communes concernées) est marqué d'une part par le déclin d'un agrosystème hérité d'une tradition agro-sylvo-pastorale plurimillénaire, et d'autre part par un renouveau économique et social basé sur des activités de service du tertiaire (tourisme + santé + thermalisme). Le tourisme de sport d'hiver est représenté par deux stations de ski alpin (Cambre d'Aze et Puigmal). Les enjeux pour la conservation de la biodiversité concernent essentiellement le maintien de cette mosaïque écologique fortement conditionnée par des pratiques socioculturelles qui ont forgé l'identité de ce territoire.

L'adaptation de cet ensemble aux nouvelles contingences (sociales, culturelles, économiques et climatiques) ne doit plus s'apprécier en tant agrosystème mais comme un anthroposystème encore plus complexe intégrant l'ensemble de toutes les nouvelles données.

Naturellement la logique du «développement durable», portée par l'esprit du réseau européen Natura 2000, est une réflexion complexe qui demande une harmonisation des politiques à tous les échelons de l'aménagement du territoire.

Pour les stations de ski concernées par le problème du réchauffement du climat, la reconversion ou le maintien de ce segment de l'activité touristique ne pourra s'effectuer qu'en associant l'action publique et l'initiative privée afin de résoudre le poids des endettements qui risquent d'obérer l'avenir du territoire dans toutes ses formes de restructuration. Actuellement cette réflexion est menée au sein du Parc Régional des Pyrénées Catalanes dont la mission portée par l'esprit des Parc Régionaux de France, a largement anticipé la notion de développement durable tel qu'il a été défini en 1992 à Rio de Janeiro.

6.3.2. Les plans nationaux d'actions

Les plans nationaux d'actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'années. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle de l'Environnement. Les plans nationaux d'actions sont des programmes visant à s'assurer du **bon état de conservation de l'espèce ou des espèces menacées** auxquelles ils s'intéressent, par la mise en œuvre d'actions visant les populations et leurs milieux. Ils ont également pour objectif de faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles.

Un plan national d'actions est ainsi **une stratégie de moyen terme** qui vise :

- A organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- A mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- A informer les acteurs concernés et le public ;
- A faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques. Des opérations de renforcement de population ou de réintroduction peuvent également être menées via les plans nationaux d'actions, lorsque les effectifs sont devenus trop faibles ou que l'espèce a disparu.

Un bon état de conservation vise, dans la pratique, à maintenir un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leur état naturel, ainsi qu'un impact négatif modéré des activités humaines. La définition précise du bon état de conservation est propre à chaque milieu considéré et ne peut être généralisable.

La commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats est concernée par le Plan National d'Actions en faveur **du gypaète barbu 2010-2020**. Au vu de la biologie du Gypaète barbu (1^{ère} reproduction vers l'âge de 7-8 ans), le plan national d'actions est programmé sur 10 ans et non 5 (durée classique des plans nationaux d'actions).

Cf. pages suivantes, carte « Les espèces menacées faisant l'objet d'un plan national d'actions sur le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats »

Cette espèce de grande envergure (près de 3 mètres) fait l'objet d'un plan d'actions dont l'enjeu est de prolonger les actions efficaces réalisées dans les Alpes et les Pyrénées.

Le plan d'actions s'est fixé les objectifs suivants :

1. Préserver, restaurer et améliorer l'habitat, à la fois en limitant les dérangements sur les sites de nidification et en améliorant la disponibilité alimentaire ;
2. Réduire les facteurs de mortalité anthropiques liés à la présence de câbles, à des intoxications ou à des tirs ;
3. Étendre l'aire de répartition de l'espèce et favoriser les échanges d'individus entre les populations.

Ces objectifs s'accompagnent d'actions complémentaires permettant une meilleure connaissance de l'espèce par la réalisation d'études spécifiques et la sensibilisation des différents acteurs concernés par la conservation du Gypaète barbu pour une meilleure prise en compte de l'espèce dans les activités humaines et les politiques publiques. Cette sensibilisation, déjà entreprise, devra également être poursuivie à destination du grand public.



©Antoni Margalida

Gypaetus barbatus barbatus est l'une des quatre espèces de vautours présentes en France.

Malgré les efforts entrepris depuis plus de 10 ans en Europe de l'Ouest, l'espèce est toujours considérée selon les critères UICN comme « Menacée d'extinction ».

Dans les Pyrénées françaises :

- Population très petite estimée à moins de 80 individus matures (moins de 500 sur l'ensemble du massif pyrénéen franco espagnol) : **Vulnérable** ;
- Zone d'occurrence estimée à moins de 10 000 km² (+ 40 000 km² sur l'ensemble du massif pyrénéen franco espagnol), en légère expansion: **Vulnérable** ;
- Réduction constatée d'au moins 20 % de la population au cours des trois dernières

générations : **Menacé d'extinction.**

Nota : la population de gypaètes barbus des Pyrénées a eu tendance à augmenter ces vingt dernières années, grâce aux actions menées en Espagne et dans le cadre du plan de restauration pyrénéen en France. Mais le déclin constaté avant ces efforts était supérieur à 50 % soit la catégorie UICN : **Menacé d'extinction.**

Les actions à mettre en œuvre :

Les objectifs généraux se déclinent en objectifs spécifiques :

1. Préserver, améliorer, restaurer les habitats,
2. Réduire les facteurs de mortalité anthropiques,
3. Etendre l'aire de répartition de l'espèce et faciliter les échanges d'individus entre les noyaux de population,
4. Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques,
5. Améliorer le suivi et le relâché des oiseaux blessés,
6. Améliorer la connaissance de l'espèce,
7. Favoriser l'acceptation locale,
8. Coordonner les actions et favoriser la coopération pour la conservation du Gypaète barbu.

Pour chacun des 8 objectifs spécifiques, des actions ont été définies. Ces actions relèvent de trois principaux domaines (protection, étude et communication) et sont déclinées, pour chacun des 8 objectifs spécifiques, en « fiches actions ».

Sommaire des fiches actions

Actions	Objectifs	Priorité	Page
1.1	Diminuer les perturbations anthropiques	1	101
1.2	Réduire la détérioration de l'habitat	2	103
1.3	Améliorer les capacités trophiques et la disponibilité en sites de nidification de l'habitat dans de l'aire de répartition	1	105
2.1	Limiter l'impact des câbles (électriques et remontées mécaniques)	1	108
2.2	Prévenir les risques de tir	1	110
2.3	Réduire les risques d'empoisonnement et d'intoxication	1	111
3.1	Définir d'éventuels sites de réintroduction en soutien à la recolonisation naturelle pour constituer un corridor entre les Alpes et les Pyrénées et limiter les risques d'extinction de la population Corse	2	113
3.2	Pérenniser le fonctionnement du centre d'élevage dans le cadre des actions de réintroduction	2	115
4.1	Insérer les recommandations du plan dans les politiques publiques	2	117
4.2	Développer et favoriser la prise de mesures réglementaires ou contractuelles pour préserver les sites de reproduction sensibles	1	119
5.1	Définir les conditions administratives et techniques du suivi et du relâcher des oiseaux blessés	2	121
6.1	Suivre et surveiller les populations	1	122
6.2	Actualiser et cartographier les Zones de Sensibilité Majeure	1	124
6.3	Mieux comprendre l'écologie de l'espèce (démographie et utilisation de l'espace)	2	126
6.4	Développer d'autres programmes d'étude	2	128
7.1	Sensibiliser les publics (décideurs, gestionnaires, socio-professionnels, grand public,...)	2	129
7.2	S'insérer dans les champs de l'éducation et de la formation	3	131
8.1	Diffuser les connaissances et animer les réseaux nationaux	2	132
8.2	Coopérer aux programmes de conservation internationaux	1	134
8.3	Bilan du plan et évaluation	1	136

- L'aigle de Bonelli

L'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*).



Le territoire est également identifié comme étant un secteur du domaine vital d'une autre espèce menacée : l'aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*). Cette espèce est un rapace typiquement méditerranéen. Pour établir son territoire, il apprécie les régions de collines ou de moyennes montagnes sauvages et reculées entre 100 et 600 mètres d'altitude. Deux conditions sont cependant essentielles : des falaises abruptes pour nicher et des milieux ouverts pour chasser. Son territoire correspond donc aux milieux ouverts où alternent garrigues plus ou moins dégradées, maquis, cultures, bosquets, falaises et gorges rocheuses. Il arrive parfois que certains couples établissent leur domaine dans des boisements denses de chênes verts et/ou pubescents. Dans ce cas, le couple recherche les rares espaces dégagées (crêtes et

cultures) pour chasser. La taille de ces domaines est généralement comprise entre 2 000 et 5 000 hectares.

Cf. carte « Le domaine vital de l'Aigle de Bonelli sur le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats ».

LES ESPECES MENACEES FAISANT L'OBJET D'UN PLAN NATIONAL D'ACTIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE SAINT-PIERRE

Maître d'ouvrage

Commune de
SAINT-PIERRE

Mairie

66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Affaire

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
dreal LR

Fond(s) de plan
IGN

Dossier
20533

Emetteur
ARC

Phase d'étude
ESQ

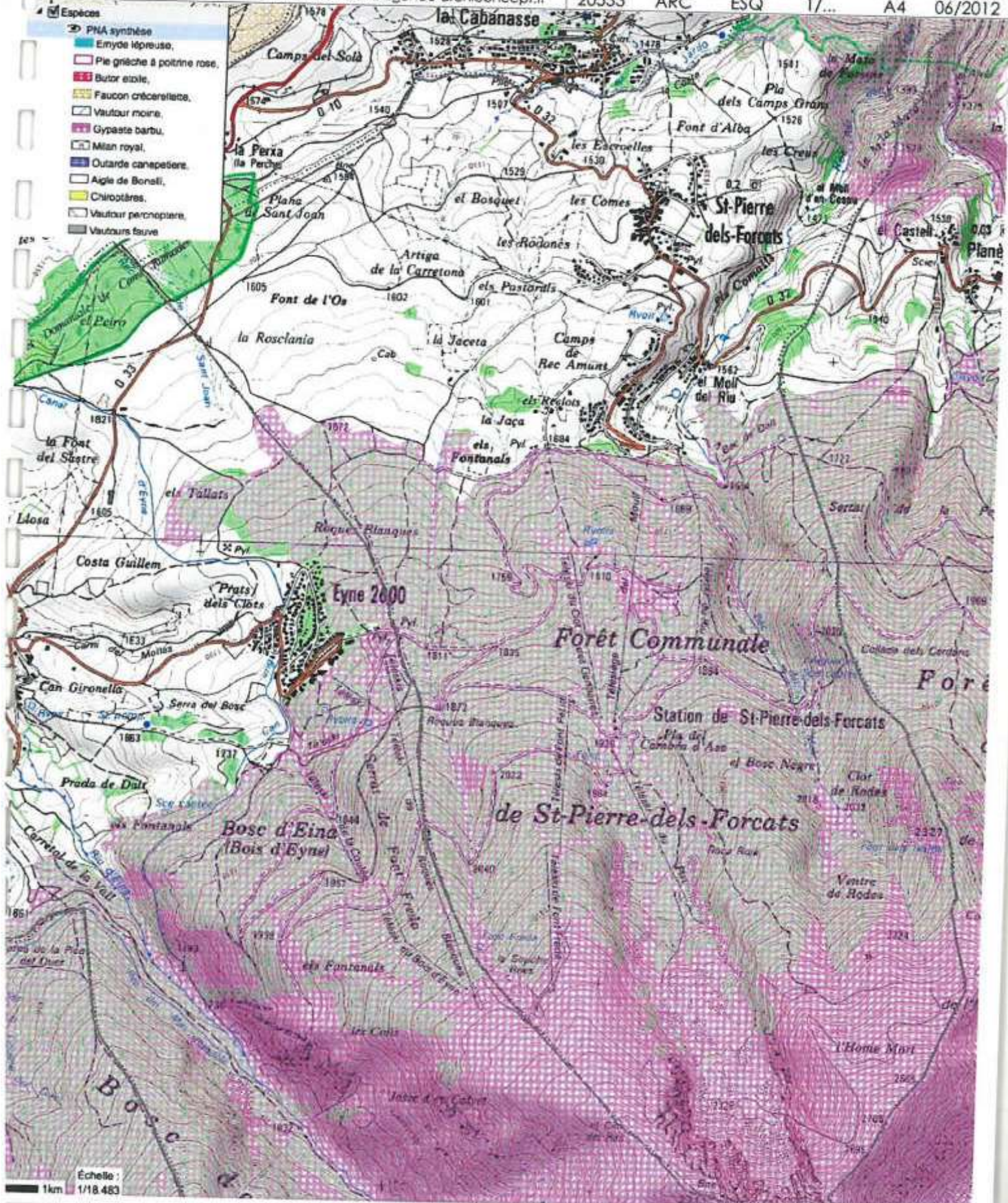
Echelle
1/...

Format
A4

Réalisation
06/2012

Espèces

-  PNA synthèse
-  Emysde lépreuse,
-  Pie grièche à poitrine rose,
-  Butor exilé,
-  Faucon crécerellette,
-  Vautour moine,
-  Gypaste barbu,
-  Milan royal,
-  Outarde canepetière,
-  Aigle de Bonelli,
-  Chiroptères,
-  Vautour péronnière,
-  Vautours fauve



Echelle :
1/18 483

1km

LE DOMAINE VITAL DE L'AIGLE DE BONELLI SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE SAINT-PIERRE

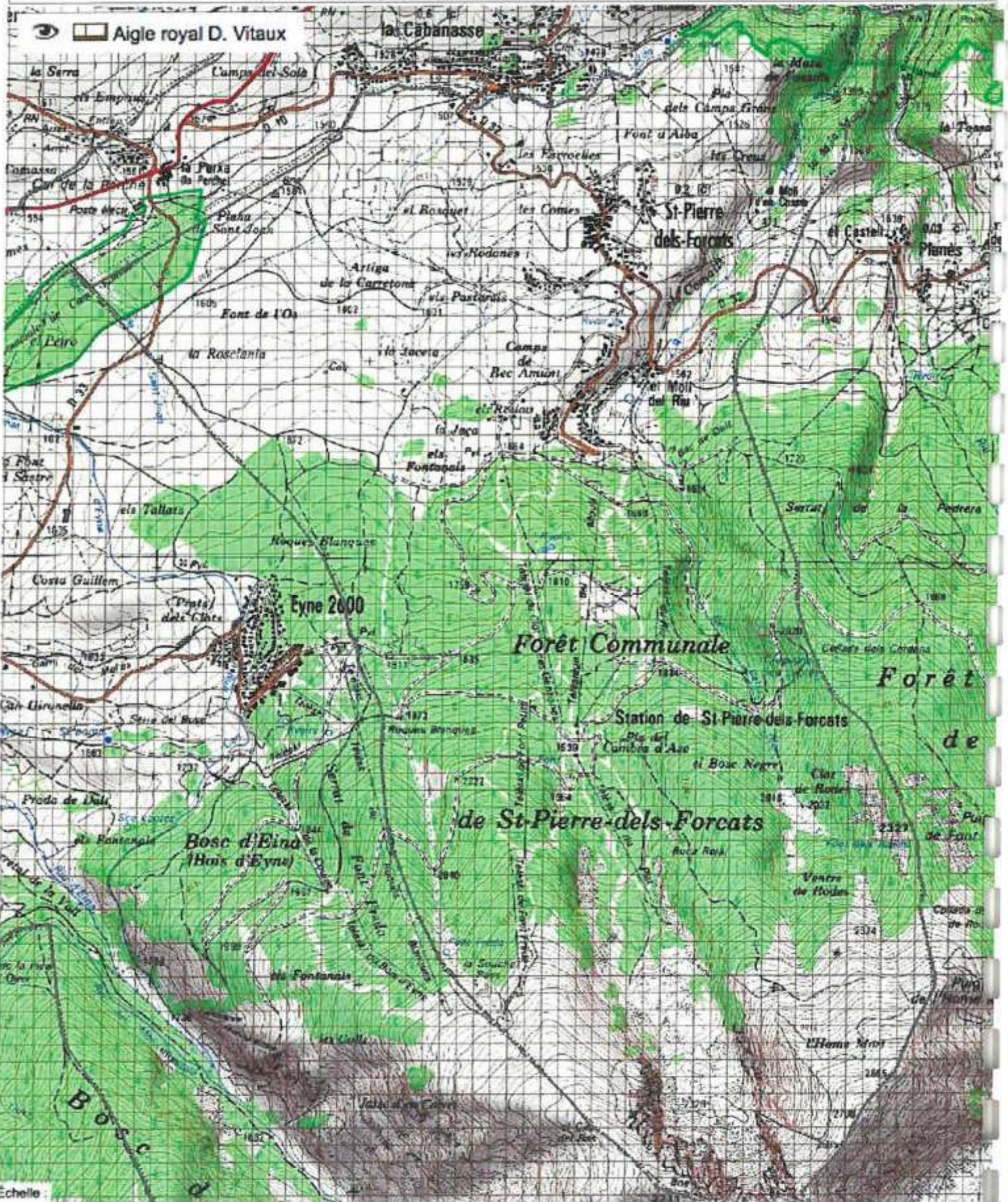


Maître d'ouvrage
Commune de SAINT-PIERRE
Mairie
66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Maître d'oeuvre
ARCHI CONCEPT
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Alfibre
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Source(s)/Elaboration dreal LR		Fond(s) de plan IGN			
Dossier 20533	Emetteur ARC	Phase d'étude ESQ	Echelle 1/...	Format A4	Réalisation 06/2012



Echelle

6.3.3. Les zones vulnérables aux nitrates

L'ensemble du territoire de Saint-Pierre-Dels-Forcats est concerné par la présence d'une zone vulnérable aux nitrates. Cette zone concerne la nappe Plio-Quaternaire du Roussillon d'après la directive européenne « Nitrates ».

Celle-ci a pour objectifs la mise au point de stratégies techniques et financières pour la gestion des pratiques agricoles, l'évaluation des risques liés aux pesticides et la limitation des pollutions liées aux effluents d'élevages. Les plans d'actions définis en la matière ont un caractère obligatoire.

6.3.4. Les forêts domaniales

L'objectif dans les forêts domaniales est de mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle et durable des espaces forestiers.

Le territoire de Saint-Pierre-Dels-Forcats est concerné par deux forêts domaniales :

- La forêt domaniale du chemin Ramader,
- La forêt domaniale de Fontpédrouse.

6.3.4.1. La forêt domaniale de Fontpédrouse.

La forêt domaniale de Fontpédrouse est un ensemble forestier installé sur une pente très marquée, face à la ville de Mont-Louis. Il recèle de nombreuses espèces ligneuses d'origine naturelle ou implantées par l'homme (chêne sessile, Noisetier, Tilleul, Alisier blanc...). C'est sans doute, la forêt la plus riche en espèces de toute la moitié Ouest du Département. Le Rec Del Moli traverse la forêt à l'Ouest et la Têt constitue la limite Nord du site.

Ce site est traversé en grande partie par la ligne ferroviaire du train jaune et par quelques sentiers utilisables par les randonneurs. L'un d'entre eux est équipé pour la découverte des arbres. Il y a également la présence d'un rocher équipé pour l'escalade, mais peu fréquenté.

L'état de conservation est très bon. Aucune menace n'a été identifiée sur ce site. Le taux de fréquentation reste relativement faible.

6.3.4.2. La forêt domaniale du Cami Ramader

Au Nord-Ouest du territoire de Saint-Pierre-Dels-Forcats se situe la forêt domaniale du Cami Ramader.

LES FORETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE SAINT-PIERRE



Maître d'ouvrage

Commune de
SAINT-PIERRE

Mairie

66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Affaire

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Maître d'œuvre

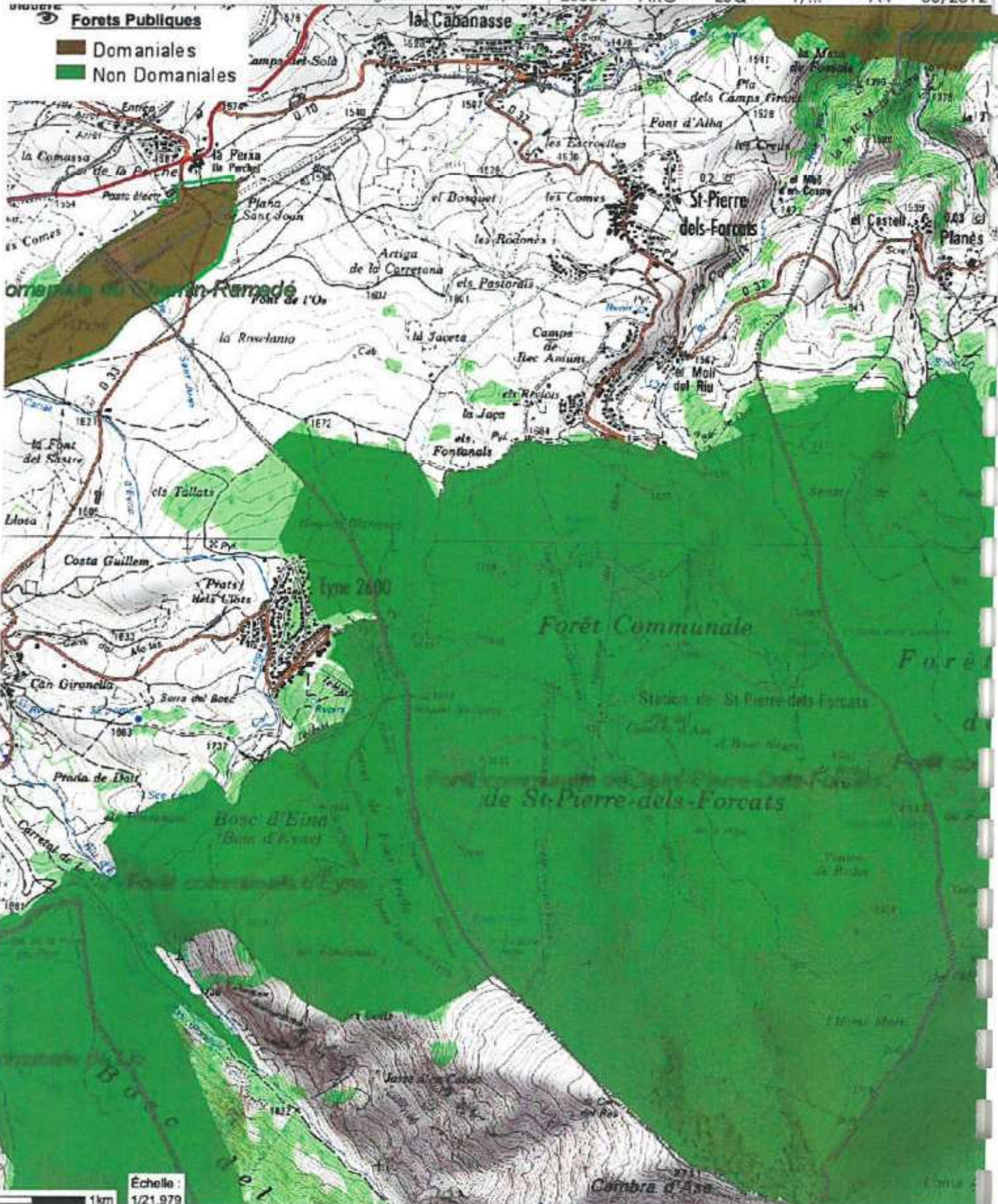
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
dreal LR

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Émetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	ESQ	1/...	A4	06/2012



6.3.5. La Réserve Naturelle de la vallée d'Eyne

La commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats n'est pas directement concernée par la réserve naturelle de la vallée d'Eyne, mais sa proximité mérite qu'elle soit mentionnée.

Cf. page suivante « Les réserves naturelles dans les Pyrénées-Orientales »

L'objet d'une réserve naturelle, c'est de protéger les milieux naturels remarquables ou menacés : faune, flore, sol, eaux, minéraux et fossiles, sur terre, sous terre ou en mer, via une réglementation adaptée.

La réserve Naturelle de la vallée d'Eyne est classée depuis 1993. Elle couvre 53 % du territoire de la commune d'Eyne. Surnommé « La vallée des Fleurs », du fait de sa remarquable diversité écologique, tout particulièrement en flore, ce site naturel est parcouru depuis le 18^{ème} siècle par les grands noms de la botanique internationale. A ce jour, 500 plantes ont été recensées et parmi elles, de nombreuses espèces endémiques, rares et protégées par la liste nationale.

Patrimoine naturel

Habitat : forêt, lande, pelouse

Faune : Isard, Chevreuil, Cerf, Sanglier, Aigle royal, Lagopède alpin, Coucou geai, Tichodrome échelette, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Bondrée apivauve, Busard des roseaux, Gypaète barbu, Grand tétra, Pic noir, Hibou grand duc, Apollon
Flore : Pin à crochets, Rhododendron, Tremble.

Espèces végétales et animales menacées : Gypaète barbu, Androsace, Apollon
Espèces endémiques : Alysson des Pyrénées, Desman des Pyrénées.

Protection et Gestion :

Gestionnaire : Association gestionnaire de la Réserve Naturelle d'Eyne et Confédération des Réserves Naturelles Catalanes.

Objectifs : protection, conservation et gestion du milieu naturel
Actions : études scientifiques, informations, sensibilisation et éducation à l'Environnement
Mesures de

Protection : Réserve Naturelle Nationale et Natura 2000 SIC « Massif du Puigmal » (FR9101472) et ZPS « Puigmal-Carança » (FR9112029).

Activités proposées :

- Équipements, aménagement pour le public : jardin ethnobotanique, sentier de découverte.
- Activité dominante, usage de l'espace : gestion forestière, pastoralisme, tourisme vert.
- Outils pédagogiques : expositions (les clés de la vallée, « vol sous la lune »,...), diaporamas, randonnées, animations botaniques, visite guidé du jardin, balades archéologiques.

Réserve naturelle :
 Territoire sur lequel la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques, la protection des ressources naturelles présentent une importance particulière et justifient une protection contre toute cause de dégradation.

AUDE

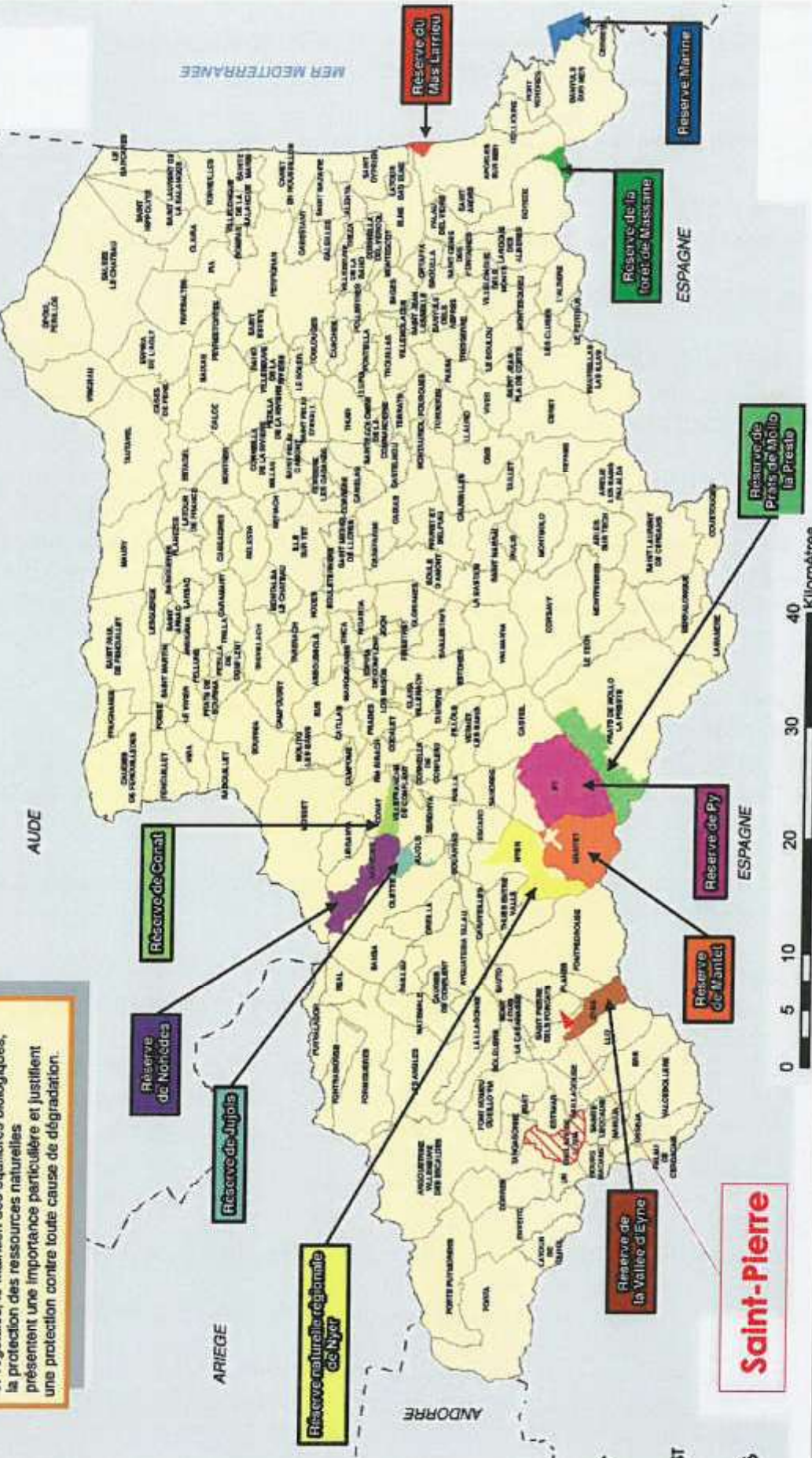
ARIEGE

ANDORRE

MER MEDITERRANEE

ESPAGNE

Saint-Pierre



**LES RESERVES NATURELLES
 DANS LES PYRENEES-ORIENTALES**

Mairie
 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCAIS
 Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
 E-mail : mairie.saintpierreforcais@wanadoo.fr

Source(s)/Elaboration
 DREAL
 Conseil Général

Fond(s) de plan
 IGN BD Carto
 Préfecture des P.O.

Dossier
 20533

Emetteur
 APC

Phase d'étude
 P.L.C.

Echelle
 1:10000

Format
 A4

Évaluation
 00/0010

Commune de
SAINT-PIERRE

Maitre d'oeuvre
ARCHI CONCEPT
 Christophe MOLY - Architecte DPLG
 9 rue du Docteur Pous - 66 000 PERPIGNAN
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
 E-mail : contact@archi-concept.fr



CONCLUSION PARTIELLE SUR LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire communal est concerné par des mesures de protection de l'environnement dont notamment un Site d'Importance Communautaire et une Zone de Protection Spéciale au titre de Natura 2000. Ces secteurs de protection ont identifié des habitats et des espèces végétales et animales à protéger pour le maintien de la biodiversité et leur survie.

Toutes les mesures de protection sont repérées dans la partie haute montagne de Saint-Pierre-Dels-Forcats, loin des entités bâties. Les nombreuses mesures de protection révèlent l'intérêt du territoire communal.

7. LES RESSOURCES EN EAU

7.1. LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE ET LEUR ETAT

Le SDAGE 2010-2015 Rhône Méditerranée répertorie les masses d'eau du territoire communal, évalue leur état et fixe des objectifs de bon état à atteindre pour une durée de six ans.

Il se base sur huit orientations fondamentales concernant la prévention, la non dégradation, la vision sociale et économique, la gestion locale et l'aménagement du territoire, les pollutions, les milieux fonctionnels, le partage de la ressource et enfin la gestion des inondations.

Il définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.

L'objectif global du SDAGE RM pour 2015 est d'atteindre le bon état écologique pour 66% des eaux superficielles et 82% des eaux souterraines.

7.1.1. Eaux de surface

Le SDAGE RM recense sur le territoire de Saint-Pierre-Dels-Forcats le cours d'eau n° FRDR12048, à savoir El Jardó. Il s'agit du sous bassin versant de la Têt, considéré dans le SDAGE comme une masse d'eau naturelle. Un ensemble de ruisseaux parcourant le territoire communal, à l'image du Rec Del Molí, converge vers El Jardó.

En 2009, son état écologique était considéré dans le SDAGE comme étant moyen de par ses conditions morphologiques et de par son ichtyofaune. Le SDAGE a ainsi pour objectif de rendre ce dernier en bon état écologique d'ici 2021.

Néanmoins, en 2009, cet ensemble était constitué d'un bon état chimique de son milieu.

Le SDAGE définit donc des orientations et des actions à mener en vue d'atteindre un bon état :

- Lutter contre la pollution des pesticides : sous-bassin versant nécessitant des mesures complémentaires pour contribuer à la réduction des émissions ;
- Réduire le transit sédimentaire : sous-bassin versant nécessitant des mesures complémentaires au titre du programme de mesures 2010 – 2015 ;
- Restaurer la diversité morphologique des milieux : sous-bassin versant nécessitant des actions de restauration au titre du programme de mesures 2010 – 2015 ;
- Equilibrer de façon quantitative la gestion hydraulique des ouvrages : sous-bassin versant sur lequel des actions d'amélioration de la gestion hydraulique des ouvrages sont nécessaires ;

- Equilibrer quantitativement les prélèvements : sous-bassin versant sur lequel des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour atteindre le bon état ;
- Restaurer la continuité biologique amont/aval : sous-bassin versant pour lequel les actions de restauration restent à définir ;
- Lutter contre les pollutions d'origine domestiques et industrielles (hors substances dangereuses) : sous-bassin versant nécessitant une action renforcée de réduction des rejets ;
- Mettre en place d'une démarche de gestion concertée.

7.1.2. Eaux souterraines

La commune est concernée par deux masses d'eau souterraines dans le SDAGE Rhône Méditerranée :

- Le domaine plissé des Pyrénées axiales dans le bassin versant de la Têt et de l'Agly ;
- Le domaine plissé des Pyrénées axiales et alluvions IV^{aires} dans le bassin versant du Sègre (district Ebre).

Le domaine plissé des Pyrénées axiales dans le bassin versant de la Têt et de l'Agly, n° FRDG615, était en bon état en 2009, d'après le SDAGE, d'un point de vue quantitatif et chimique. Cette masse d'eau est considérée comme prioritaire pour la mise en place d'une démarche de gestion concertée, et pour la mise en place d'actions relatives au bon état quantitatif :

- Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau ;
- Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes.

Le domaine plissé des Pyrénées axiales et alluvions IV^{aires} dans le bassin versant du Sègre, n° FRDG614, était en bon état en 2009, d'après le SDAGE, d'un point de vue quantitatif et chimique. Cette masse d'eau est considérée comme prioritaire pour la mise en place d'une démarche de gestion concertée, et pour la mise en place d'actions relatives au bon état quantitatif :

- Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes ;
- Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau ;
- Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements.

7.2. PRESSIONS SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Saint-Pierre-Dels-Forcats participe à son échelle aux pressions qui existent sur les ressources en eau locale. En revanche, l'activité agricole étant centrée sur le pastoralisme, la consommation d'eau qui en découle est moindre.

7.2.1. Prélèvements pour l'alimentation en eau potable

Pour pourvoir aux besoins en eau de sa population, la commune utilise deux points d'approvisionnement situés au sein de la forêt communale de la commune, au lieu-dit « Collade dels Cerdans ». Il s'agit des sources du Clôt de Rhodes et la source des Canons.

Les sources du clôt de Rhodes sont au nombre de quatre. Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) Cambre d'Aze est autorisé à prélever 11L/s soit 950 m³/jour, sachant que la capacité minimale d'alimentation du réseau par les sources en période hivernal est de 1250 m³/jour en moyenne.

La source des Canons n'a jamais fait l'objet d'une procédure administrative de régularisation. La capacité d'alimentation est de 290 m³/jour en période hivernale contre 793 m³/jour en période estivale.

Les eaux captées au niveau des sources Clôt de Rhodes et la source des Canons sont désinfectées par ajout manuel hebdomadaire de chlore au sein des deux réservoirs de tête dont celui de Saint-Pierre-Dels-Forcats. Les résultats de l'analyse bactériologique sont conformes aux exigences qualité fixées pour les eaux destinées à la consommation humaine. Par ailleurs, l'ensemble des paramètres physico-chimiques est conforme aux exigences de qualité. Cette eau peu minéralisée est caractéristique des terrains traversés.

En définitive, l'eau distribuée sur Saint-Pierre-Dels-Forcats ne subit pas de traitement avant distribution. Le dernier rapport du 15/05/2012 sur la production, fait apparaître des taux de conformité chimique et bactériologique de 100 % pour les paramètres recherchés. L'eau distribuée est très peu minéralisée.

Un dossier de Déclaration d'utilité publique régularisation des captages en eau potable est déposé en Préfecture depuis le 22 janvier 2015. Il est en cours d'instruction par les différents services.

7.2.2. Irrigation et arrosage

L'activité agricole étant centrée sur le pastoralisme, la consommation d'eau qui en découle est peu importante en comparaison d'une activité agricole nécessitant de système d'irrigation.

Il faut cependant noter la présence importante de canons à neige, 157 en tout, alimentant la Station en cas de pénuries. Néanmoins, ces derniers sont alimentés par des réservoirs d'eau eux-mêmes remplis par les précipitations ayant eu lieu pendant l'année en cours. Donc, il n'y a pas de ponction directe dans la nappe d'eau souterraine.

7.2.3. Pollution des nappes souterraines

Le domaine plissé des Pyrénées axiales dans le bassin versant de la Têt et de l'Agly, n° FRDG615, et le domaine plissé des Pyrénées axiales et alluvions IV^{aire} dans le bassin versant du Sègre (district Ebre) étaient en bon état en 2009, d'après le SDAGE, d'un point de vue quantitatif et chimique.

En conséquence, les pollutions des nappes sur la commune sont peu importantes.

7.2.4. Rejets d'assainissement

L'ensemble des eaux usées est collecté gravitairement jusqu'à la station d'épuration intercommunale du SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau

Potable et d'Assainissement) sur la commune de la Cabanasse. Les effluents traités sont rejetés dans le Jardó, cours d'eau marquant la limite communale entre La Cabanasse et Saint-Pierre-Dels-Forcats, et rejoignant la Têt à la limite du territoire de Saint-Pierre-Dels-Forcats. Aucun poste de refoulement n'est recensé sur le réseau communal, ni de déversoir d'orage.

Un programme de travaux a été établi à l'échelle du SIAEPA dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Différentes erreurs de branchements avaient été identifiées dès 1993 ainsi que la connexion d'un avaloir entraînant la collecte d'eaux météoriques dans le réseau d'assainissement. Ces travaux ont été réalisés pour la mise en service de la station d'épuration.

Cette station d'épuration présente une capacité de 6 000 E.H. Le principe de traitement est celui d'une « Boue activée » moyenne charge avec prétraitements physiques et traitements poussés de la pollution azotée. Les eaux traitées sont rejetées dans le Jardó, affluent de la Têt. Les boues issues du traitement sont déshydratées naturellement et valorisées par les filières agricoles.

En matière d'assainissement urbain, il conviendra de veiller à ce que la croissance urbaine soit cohérente avec la capacité épuratoire disponible sur la station d'épuration actuelle, y compris en y incluant les résidences secondaires.

7.3. OUTILS ET MESURES DE PROTECTION ET DE GESTION

7.3.1. Un réseau d'adduction en eau potable en cours d'amélioration

Entre juin 2004 et mai 2005, la consommation en eau potable sur le territoire communal était de 202 litres / jour / habitant. Elle est supérieure à celle généralement admise par l'Agence de l'Eau à savoir 150 litres / jour / habitant. Cette surconsommation est principalement due aux fuites présentes sur le réseau. La ville a ainsi mis entrepris un programme de réparations/améliorations du rendement du réseau.

En termes de stockage de la ressource en eau, les réservoirs actuels, totalisant 450 m³, ont une capacité suffisante pour les besoins journaliers de la commune.

7.3.2. Gestion des eaux pluviales

Le Cambre d'Aze constitue le point culminant de la commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats, à une altitude de 2 750 m. Le territoire communal est caractérisé par un relief relativement accidenté, en pente prononcée vers le Nord. Le Sud du territoire communal est couvert par des prairies et forêts de versants. Les secteurs urbanisés se développent le long d'un axe Nord – Sud dans la moitié Nord du territoire. Les cours d'eau prennent leur source sur le versant Nord du massif du Cambre d'Aze et traversent la Forêt Communale de Saint-Pierre-Dels-Forcats, puis les secteurs cultivés et urbanisés avant de se rejeter dans le Jardó bordant le Nord du territoire communal. Trois cours d'eau principaux ont été identifiés dont le Rec Del Molí, cours d'eau le plus oriental du territoire communal. Saint-Pierre-Dels-Forcats Sud et une partie de l'urbanisation du secteur Nord sont inclus dans le bassin versant du Rec Del Molí. Le reste de l'urbanisation s'insère au sein de deux bassins versants de taille plus réduite.

L'ensemble aggloméré est desservi par un système d'assainissement d'eaux pluviales caractérisé par des fossés, des caniveaux et quelques tronçons de réseau.

7.3.3. Schéma directeur

Le Schéma directeur d'assainissement effectué par SIEE (groupe GINGER), a été finalisé en 2005 pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) du Cambre d'Aze regroupant les communes de La Cabanasse, Mont-Louis et Saint-Pierre-Dels-Forcats.

7.3.4. Mesures de gestion supra-communale

7.3.4.1. Le SDAGE Rhône Méditerranée

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2010-2015 est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, ainsi que les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici 2015 :

- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Non dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
- Gestion locale et aménagement du territoire : organiser les synergies des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable ;
- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé ;
- Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagune, littoral.

Enfin, le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques et il en précise l'échéancier et les coûts.

7.3.4.2. Le Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre

D'une superficie de 1 250 km², le Contrat de Rivière transfrontalier du Sègre concernant une petite partie du territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats. Un Contrat de Rivière est un outil de mise en place et de planification d'études et d'actions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est la communauté de Communes « Pyrénées Cerdagne » qui est porteuse du Contrat de Rivière. Son objectif est de restaurer la ripisylve et de faire face à la dégradation du milieu rivulaire.

Les objectifs de ce Contrat de Rivière sont :

- L'amélioration de la qualité des eaux / assainissement ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La gestion du risque inondation ;
- L'amélioration de l'état physique et biologique des cours d'eau ;
- La mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau ;
- La coordination, la communication et le suivi du Contrat de Rivière.

Ce Contrat de Rivière a été validé en janvier 2008 pour une durée de 4 ans. Dans une perspective de continuité avec ce premier contrat de rivière, et sachant que le bilan du premier contrat est en cours, de nouveaux objectifs ont émergés :

- Poursuivre en cohérence avec l'évolution du territoire ;
- Continuer les partenariats avec les différents syndicats d'eau potable et d'assainissement pour la régularisation et l'amélioration des ouvrages et réseaux ;
- Poursuivre les partenariats avec le PNR, FDPPMA, Chambre d'Agriculture, RNN Eyne ;
- Etablir un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) concerté, solidaire amont/aval afin d'élaborer une stratégie collective de résorption du déséquilibre quantitatif ;
- Appuyer administrativement et techniquement les associations d'irrigants dans leur démarche de régularisation et de structuration ;
- Prolonger les démarches d'information, de sensibilisation et de protection contre les risques naturels ;
- Restaurer physiquement les cours d'eau, assurer une continuité écologique des milieux aquatiques ;
- Faire vivre les instances de gestion transfrontalières et éclaircir la situation juridique.

CONCLUSION PARTIELLE SUR LA RESSOURCE EN EAU

La commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats bénéficie d'une ressource en eau abondante. La faible part d'activités agricoles générant des pollutions fait que ces ressources en eau, notamment souterraines, sont de bonne qualité. De même, l'activité ne ponctionne pas, de manière conséquente, d'eau dans les nappes et dans les ressources en eau de la commune.

En revanche, en vue de pérenniser ces ressources, il convient d'avoir un usage raisonné, sachant que la population sur la commune est beaucoup plus nombreuse pendant la saison touristique. D'où l'intérêt d'améliorer la performance des réseaux d'eau sur la commune.

Les objectifs sont donc de :

- Sensibiliser la population, en particulier les vacanciers, aux économies d'eau et informer sur sa valeur patrimoniale ;
- Soutenir une agriculture respectueuse des ressources en eau quantitativement et qualitativement ;
- Assurer une gestion efficace des eaux de ruissellement afin de diminuer la pression sur les milieux récepteurs et aller plus loin dans le traitement des rejets domestiques.

8. LA PREVENTION DES RISQUES

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (action de l'Homme), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. L'existence d'un risque majeur est liée :

- D'une part à la présence d'un événement (aléa) ;
- D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Huit risques naturels principaux sont prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes. Les risques technologiques, d'origine anthropique, sont au nombre de quatre : le risque nucléaire, le risque industriel, le risque de transports de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage.

Le territoire communal de Saint-Pierre-Dels-Forcats est soumis à quatre risques naturels majeurs : le risque sismique, le risque d'avalanches, le risque d'incendies de forêt et le risque inondation.

8.1. LE RISQUE SISMIQUE

Le zonage sismique de la France, en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011, est défini par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010. Il découpe la France en 5 zones de sismicité croissante :

Zone 1 : sismicité très faible

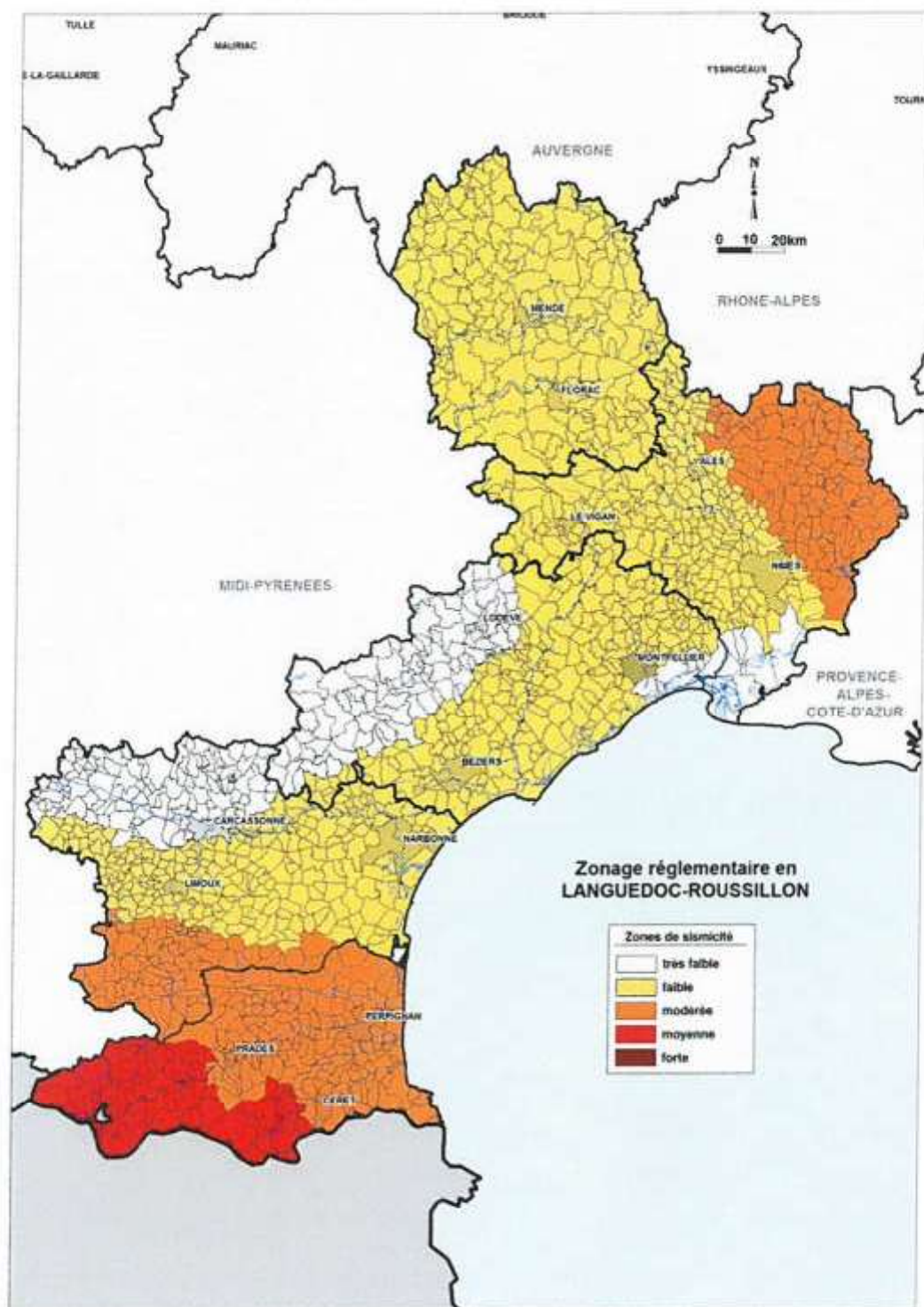
Zone 2 : sismicité faible

Zone 3 : sismicité modérée

Zone 4 : sismicité moyenne

Zone 5 : sismicité forte.

La commune est située en zone 4, aléa moyen, les mouvements du sol sont de :
 $1,6\text{m/s} < \text{accélération} < 3,0\text{ m/s}$



8.2. LE RISQUE D'AVALANCHES

Le territoire communal est concerné par un risque moyen d'avalanches, comme 36 autres communes du Département des Pyrénées-Orientales.

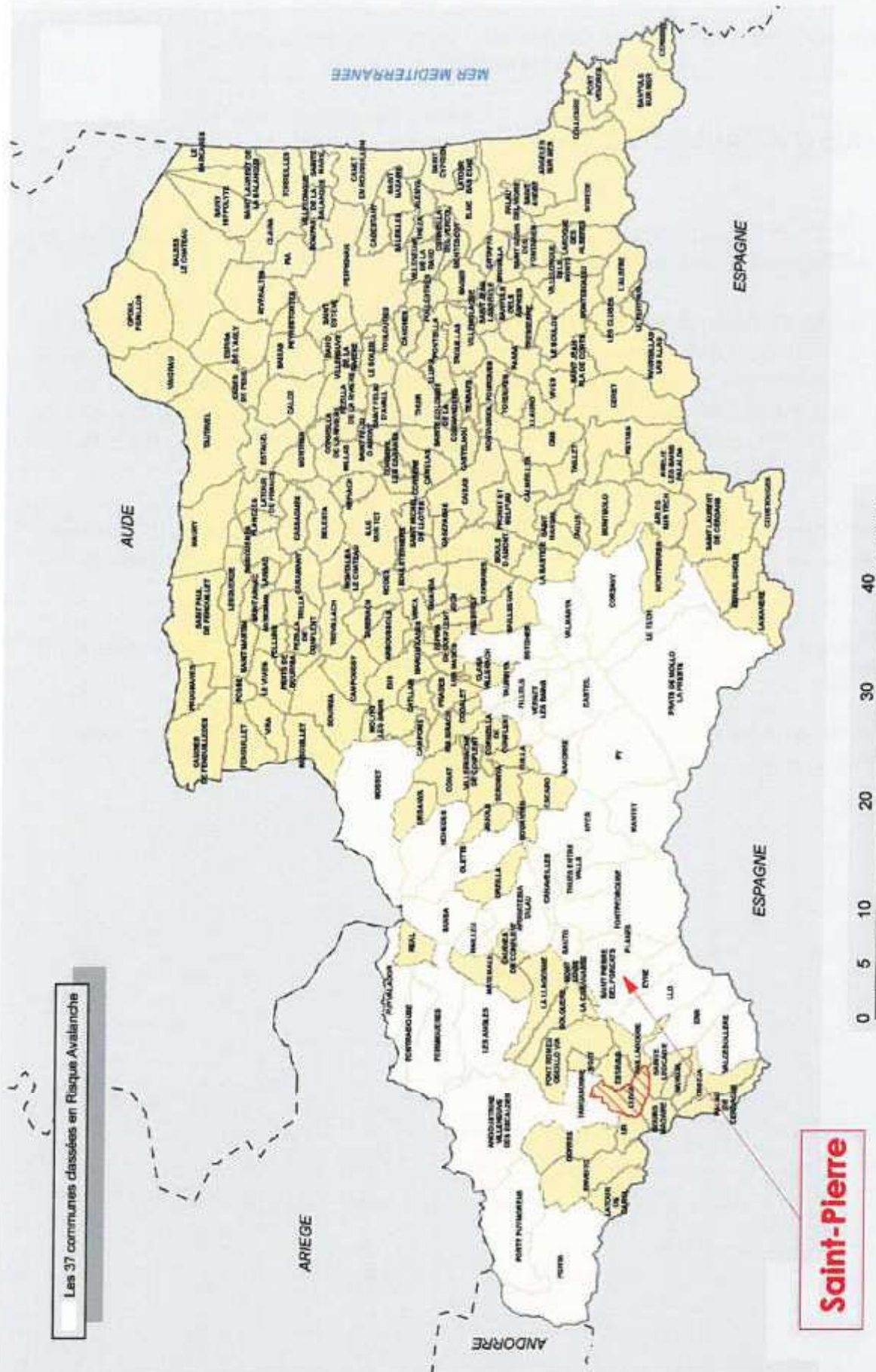
La commune a été concernée par quatre avalanches importantes, en 1978, sur le Massif du Cambre d'Aze, de type plaque. 4 skieurs ont été emportés et sauvés. En avril 1982, même type d'avalanche, avec 3 skieurs emportés et 1 blessé grave. En 1991, deux avalanches ont eu lieu sur la commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats. Une en mars, qui a emporté un engin de damage et une en mai de type poudreuse / neige humide qui a provoqué la mise en mouvement d'un volume considérable.

Au vu du positionnement des entités bâties sur le territoire, il n'y a pas d'enjeu humain lié au risque d'avalanche. En revanche, le risque peut toucher les infrastructures de la station de ski.

La station de ski est concernée par un Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA).

Cf. page suivante « Le risque majeur d'avalanches dans le Pyrénées-Orientales » et « Risque majeur- Risque d'avalanche ».

Les 37 communes classées en Risque Avalanches



Saint-Pierre

LE RISQUE MAJEUR D'AVALANCHES DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

Mairie
66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Commune de
SAINT-PIERRE

ARCHI CONCEPT
Christophe MOLY - Architecte DPLG
9 rue du Docteur Pous - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@gence-archi-concept.fr

Architecte d'œuvre
ARCHI CONCEPT

Alfiane
**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Source(s)/Élaboration
Préfecture Pyrénées-Orientales
Conseil Général

Fond(s) de plan
IGN BD Cartho
Préfecture des P.O

Dossier
20533

Émetteur
APC

Phase d'étude
PLUG

Echelle
A4

Formal
A4

Réalisation
09/2010



façite d'œuvre

façite d'œuvre

Commune de SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Affaire

Révision PLU RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'oeuvre


ARCHI CONCEPT

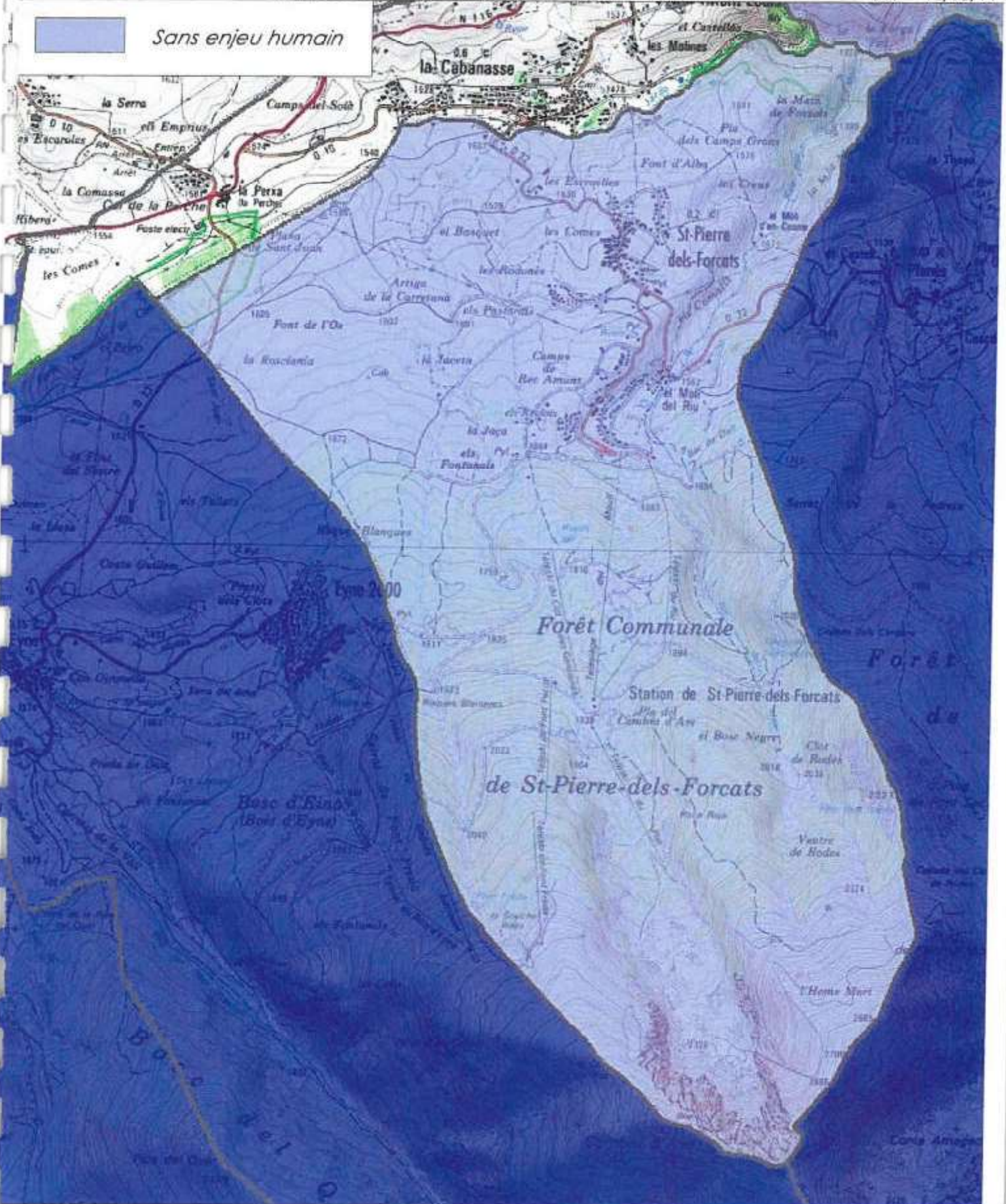
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
DREAL

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	PADD	-	A4	12/10/11

 Sans enjeu humain



8.3. LE RISQUE DE FEUX DE FORET

La commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats est concernée par un risque moyen, qui soumet la commune à l'application des arrêtés préfectoraux n° 759/87 et n° 95/1104 des 27 mai 1987 et 26 avril 1995.

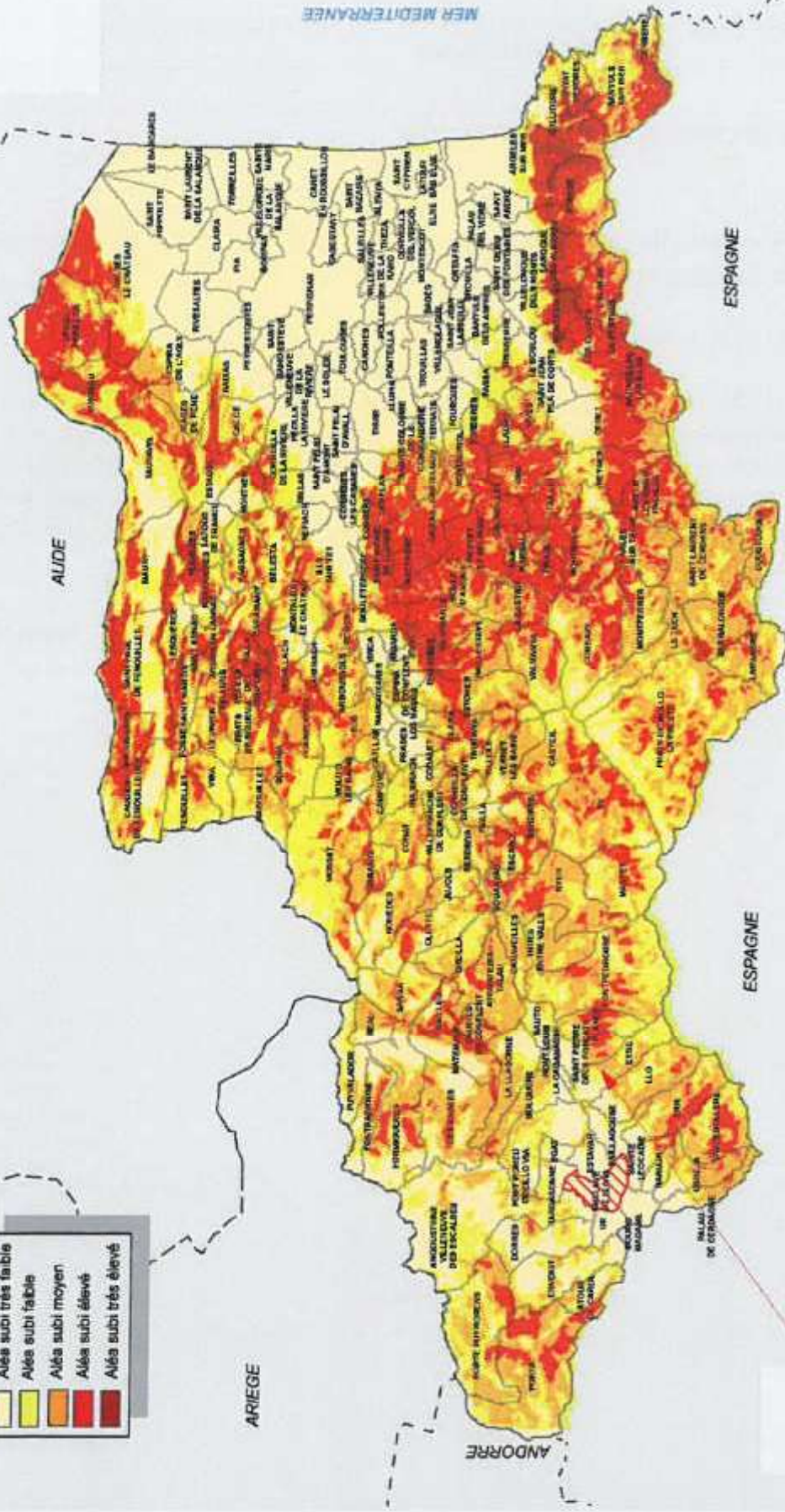
Les risques majeurs relevés sur le territoire concernent la partie montagneuse du territoire. L'urbanisation n'est pas touchée directement par ces risques.

Cf. page suivante – « le risque majeur naturel d'incendies et de feux de forêts »

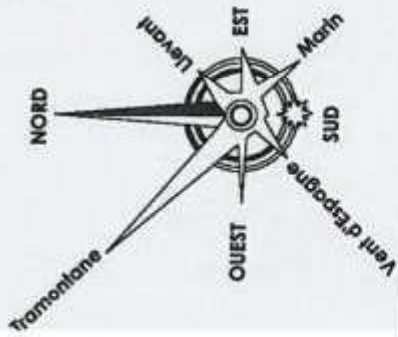
8.4. REGIME FORESTIER

Le territoire est exposé au risque incendie défini par le plan départemental de protection des forêts contre les incendies (Arrêté préfectoral n° 1627/06 du 3 mai 2006) arrêtant le plan de protection des forêts contre les incendies pour la période 2006-2012. Les mesures de prévention générale édictées par les arrêtés préfectoraux les 14 avril 2008 et 6 juillet 2007 (circulation dans les massifs forestiers), ainsi que les dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 août 2001 relatif aux mesures de protection contre les incendies et les risques naturels prévisibles dans les terrains de camping sont applicables sur le territoire communal.

De ce fait, l'application des dispositions légales, notamment du débroussaillage minimum de 50 m autour des constructions, est obligatoire sur la totalité du territoire communal. L'arrêté préfectoral n°2013-009-0006 modifie la liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier et constituant la forêt communale de Saint-Pierre-Dels-Forcats. Les terrains relevant du régime forestier doivent pouvoir conserver la desserte actuelle afin de pouvoir assurer une évacuation satisfaisante des bois. Il est primordial que les terrains boisés conservent dans leur totalité leur vocation d'espaces naturels essentiellement consacrés à la préservation de milieux et d'espèces remarquables et à la protection du milieu physique.



Saint-Pierre



LE RISQUE MAJEUR NATUREL D'INCENDIES ET DE FEUX DE FORÊTS

Commune de SAINTE-PIERRE	Mairie 66 210 SAINTE-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr	Attaire REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRÉSENTATION	Fond(s) de plan Département des Pyrénées-Orientales			
	ARCHI CONCEPT 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	Source(s)/Élaboration Conseil Général	Dossier 20533	Échelle 1/...	Phase d'étude ESQ	Format A4

8.5. LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le territoire de Saint-Pierre-Dels-Forcats n'est pas intégré dans les 134 communes concernées par le risque mouvement de terrain.

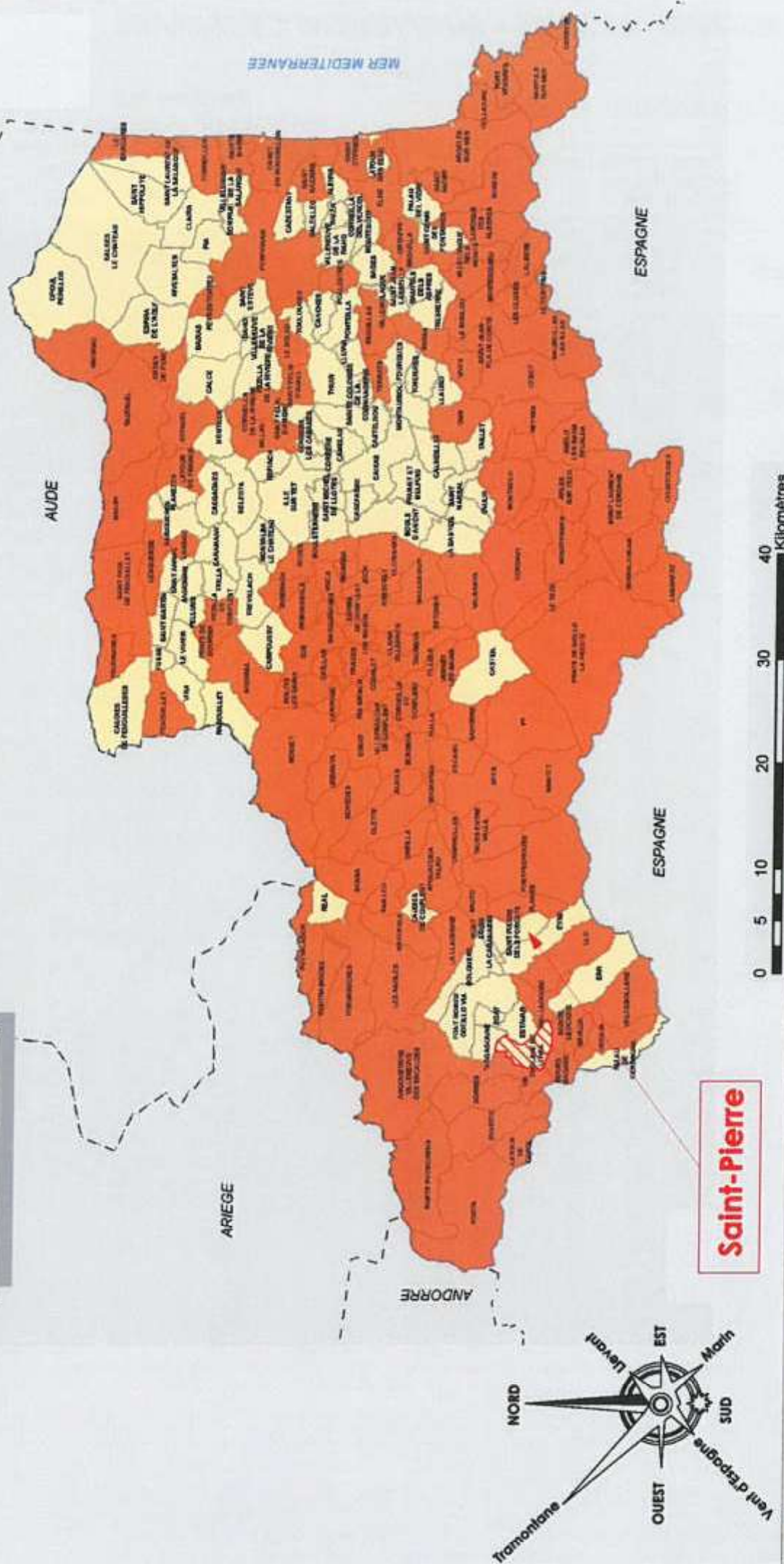
Cf. pages suivantes – « le risque majeur naturel de mouvements de terrain »

Cependant, un risque de mouvement de terrain est identifié sur la commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats sur le site de la DREAL. En effet, des glissements de terrains ont été recensés du 24 au 27/01/2009. Il s'agissait de mouvements de terrain, de glissements de terrain, de coulées boueuses issues de glissements en amont. Le risque de mouvement de terrain ne concerne pas d'habitation sauf dans le secteur du rocher d'escalade Lou Mouly. Sur la partie haute du territoire, l'aléa est considéré comme faible.

Il n'y a pas de construction à usage d'habitation dans la partie montagneuse du territoire.

Cf. pages suivantes – « Risques majeurs – Mouvement de terrain »

Les 134 communes concernées par le risque mouvement de terrain



Saint-Pierre

LE RISQUE MAJEUR NATUREL DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Maire d'ouvrage Commune de SAINT-PIERRE	Maire 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : maire.stpierreforcats@wanadoo.fr	Affaire REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRÉSENTATION	Fonds(s) de plan Département des Pyrénées-Orientales		
	Maire d'oeuvre ARCHICONCEPT 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	Source(s)/Élaboration Conseil Général	Échelle 1/...	Format A4	Échéance 06/2012
		Dossier 20533	Émetteur ARC	Phase d'étude ESG	

Maître d'ouvrage
Commune de SAINT-PIERRE DELS FORCATS

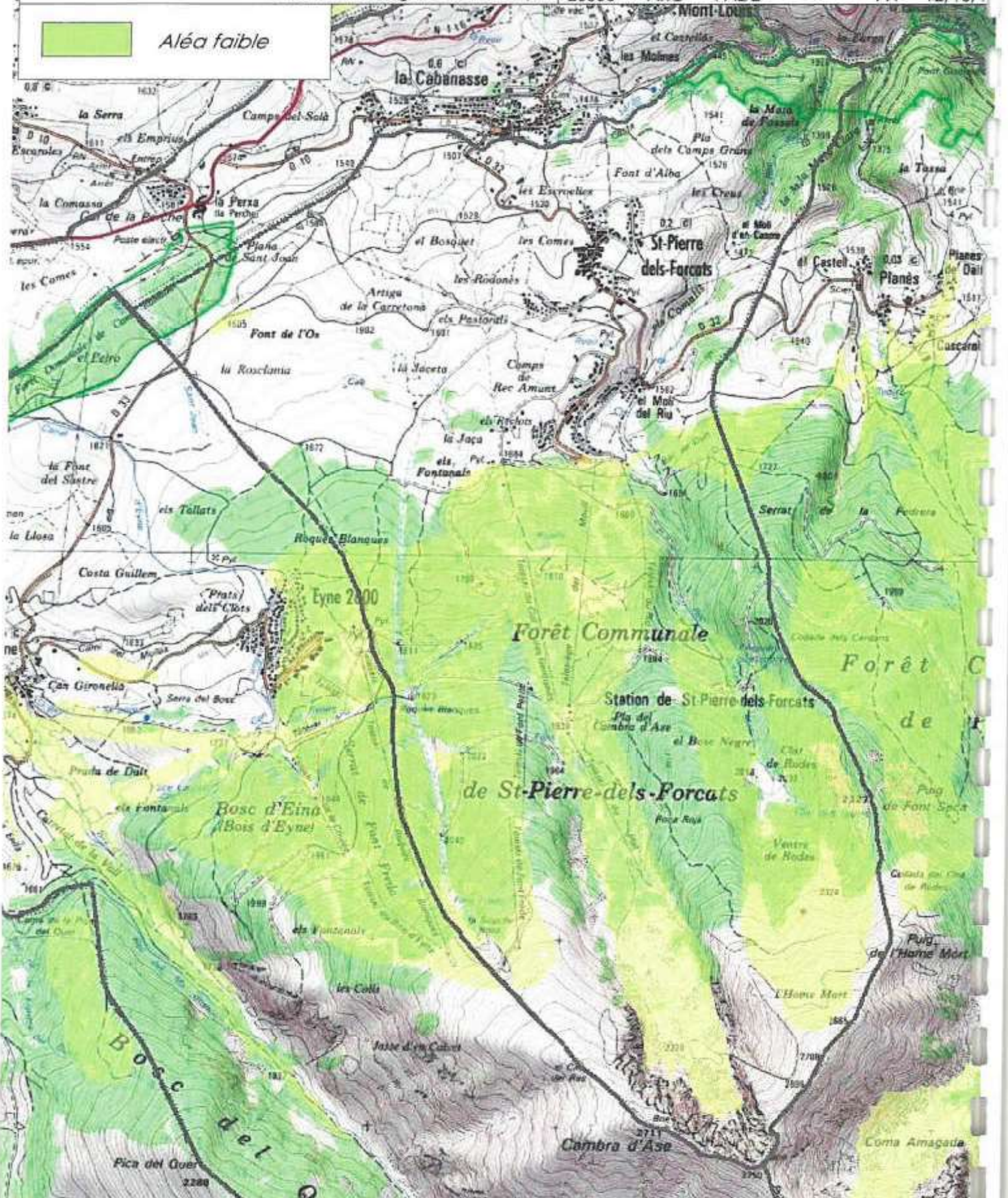
Maître d'oeuvre
ARCHI CONCEPT
Cristophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Alfoire

Révision PLU
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration ARCHI CONCEPT			Fond(s) de plan DREAL		
Dossier 20533	Emetteur ARC	Phase d'étude PADD	Echelle -	Format A4	Réalisation 12/10/11

 *Aléa faible*



8.6. LE RISQUE INONDATION

La commune de Saint-Pierre dels Forcats est concernée par un risque naturel de crues torrentielles. Il s'agit essentiellement d'inondation par ruissellement et coulée de boue.

Sur le territoire, le risque de crue torrentielle le long des berges du Jardo, à proximité de La Cabanasse, impacte cinq maisons qui sont en zone inondable.

Le risque de crue torrentielle générée par le Rec del mouli, au lieu dit « El Mouli » peut concerner quatre habitations et la zone de campement en aval.

Les zones d'urbanisation ne sont pas directement impactées par ce risque d'inondation.

Cf. page suivante – « Risques majeurs – Inondation »

Maître d'ouvrage

Commune de SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Affaire

Révision PLU
RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'oeuvre

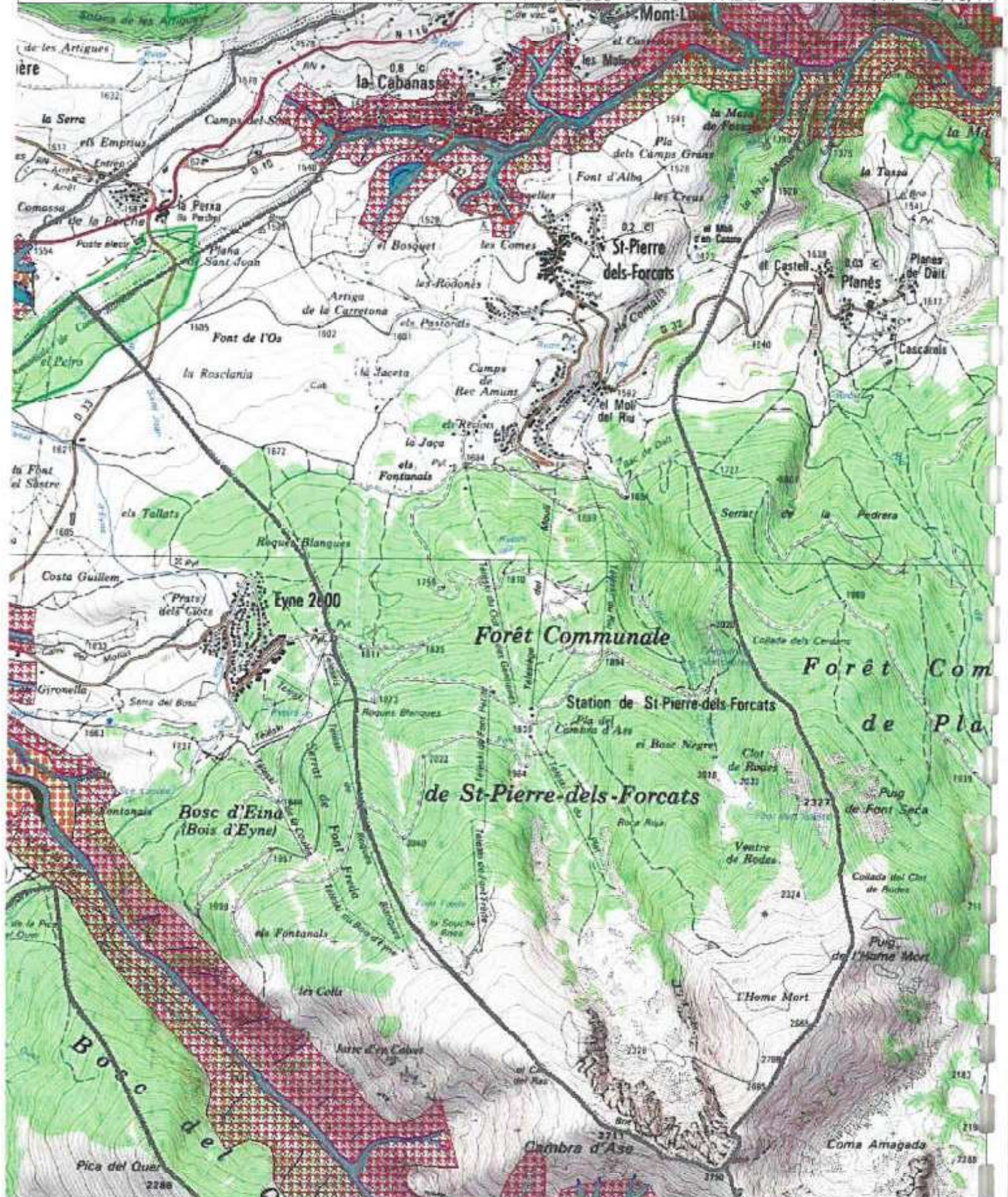
ARCHI CONCEPT

Cristophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
Email : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
DREAL

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
20533	ARC	PADD	-	A4	12/10/11



8.7. LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Sur le territoire communal de Saint Pierre dels Forcats, il est recensé une seule installation classée pour la protection de l'environnement soumis à déclaration qui relève de la compétence de la DREAL au titre de la législation des installations classées : SIADT Cambre d'Aze.

CONCLUSION PARTIELLE SUR LES RISQUES MAJEURS

Le territoire est concerné par des risques naturels majeurs, ce contexte est une composante à prendre en compte dans les futurs développements, aménagements et constructions.

9. L'ENERGIE

Le contexte international et national d'un point de vue énergétique est celui d'une forte demande en énergie et d'un épuisement des ressources fossiles.

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- Diviser par un facteur 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050 pour limiter le changement climatique à +2°C (accord de Kyoto);
- Réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020 et conduire un programme ambitieux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments ;
- Généraliser les bâtiments à énergie positive en 2020, et obtenir au moins un tiers des bâtiments à basse consommation ou à énergie positive dans 5 ans ;
- Porter à 23% en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, en diversifiant les sources d'énergie ;
- Atteindre 30% des exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 (biogaz, solaire, presses, plan protéines végétales).

La loi ENE du 12/07/2010 pose de nouvelles conditions dans lesquelles figurent :

- Le règlement du PLU ne peut pas imposer de mesures relatives à la performance énergétique des bâtiments ;
- Aucune règle d'urbanisme ne pourra s'opposer à l'installation de systèmes solaires thermiques ou photovoltaïques ou tout autre dispositif domestique de production d'énergie renouvelable (excepté dans les périmètres de protection historique) ;
- Une nouvelle Réglementation Thermique est mise en place. Cette réglementation pose de nouvelles exigences.

Face à cette problématique de l'énergie, il est nécessaire de porter une attention particulière aux formes urbaines, au type d'habitat, au traitement des espaces publics et plus particulièrement à l'éclairage public.

9.1. LE BATIMENT : 1^{ER} SECTEUR CONSOMMATEUR D'ENERGIE

Les consommations énergétiques des bâtiments dépendent du statut d'occupation, de la compacité du bâti et de l'époque de construction :

- Une variation saisonnière importante dans la demande en énergie car la commune compte 80 % de résidences secondaires (INSEE 2009) ;
- Un logement collectif consomme à taille égale 30% de moins qu'une maison individuelle isolée. Le parc de Saint-Pierre-Dels-Forcats est constitué de 61,1 % maisons individuelles contre 38,9% de logements en appartements. Ces derniers sont essentiellement des résidences secondaires.

9.2. DES CHOIX DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Les choix en termes de développement urbain peuvent apporter une certaine maîtrise énergétique, notamment à partir de la localisation des secteurs de développement et des secteurs à urbaniser, et en fonction de la stratégie d'occupation des sols choisie et des formes urbaines privilégiées. Les projets d'éco-constructions peuvent également apporter certaines réponses aux problèmes de consommation énergétique.

La gestion des déplacements et des mobilités ouvre aussi des pistes de réflexion afin de réduire les consommations d'énergie. Enfin, la commune peut agir en ce sens en adaptant le règlement du PLU : densité, COS et hauteur, orientation des constructions, végétalisation des parcelles et des toitures.

9.3. L'ENERGIE SOLAIRE

A l'échelon européen, la directive **n°2001/CE/77** fixe les conditions relatives à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité. A l'échelon supranational, le parlement européen et le conseil de l'Union Européenne ont fixé comme objectif d'atteindre les seuils de 12 % de la consommation intérieure brute d'énergie en 2010, et en particulier avec la part indicative de 22,10 % d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'électricité de la Communauté en 2010.

La transposition dans le droit français de cette directive européenne a été assurée par la loi de programmation **n°2005-781** du 13 juillet 2005, qui fixe les orientations de la politique énergétique avec les objectifs à atteindre en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande, notamment atteindre un seuil de 21 % de la consommation d'électricité d'origine renouvelable à atteindre en 2010.

Ces objectifs se sont vus renforcés par le Grenelle de l'Environnement qui a arrêté lors des tables rondes des 24 et 25 octobre 2007, la mise en place de plusieurs programmes sur les thèmes « énergie » et changement climatique. En particulier, l'ambition a été affichée d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production d'énergie renouvelable en 2020 et de dépasser une proportion de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Saint-Pierre-Dels-Forcats a décidé de s'inscrire dans les efforts à fournir pour la préservation de l'environnement (lutte contre les changements climatiques et réchauffement de la planète) en mettant notamment en œuvre une politique globale visant à favoriser le développement d'énergie renouvelable à partir du solaire. A l'heure actuelle, et d'après le recensement du PNR Pyrénées Catalanes des toitures photovoltaïques, la commune est peu dotée de panneaux solaires.

Cf. page suivante – « recensement des toitures photovoltaïques »



RECENSEMENT DES TOITURES PHOTOVOLTAIQUES



Maître d'ouvrage

Mairie

SAINT-PIERRE DELS FORCATS Grand rue - 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS
 Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73
 E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr

Maître d'œuvre

ARCHI CONCEPT
 Christophe MOLY - Architecte DPLG
 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Attaire

Révision PLU

Source(s)/Elaboration
 PNR Pyrénées Catalanes Fond(s) de plan
 IGN

Dossier
 20533
 Emetteur
 ARC
 Phase d'étude
 DIAG
 Echelle
 -
 Format
 A4
 Réalisation
 14/08/13

Néanmoins, la commune souhaite encourager des projets de panneaux solaires. La première action concrète a été de collaborer pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques au sein du projet de ZAE intercommunal.

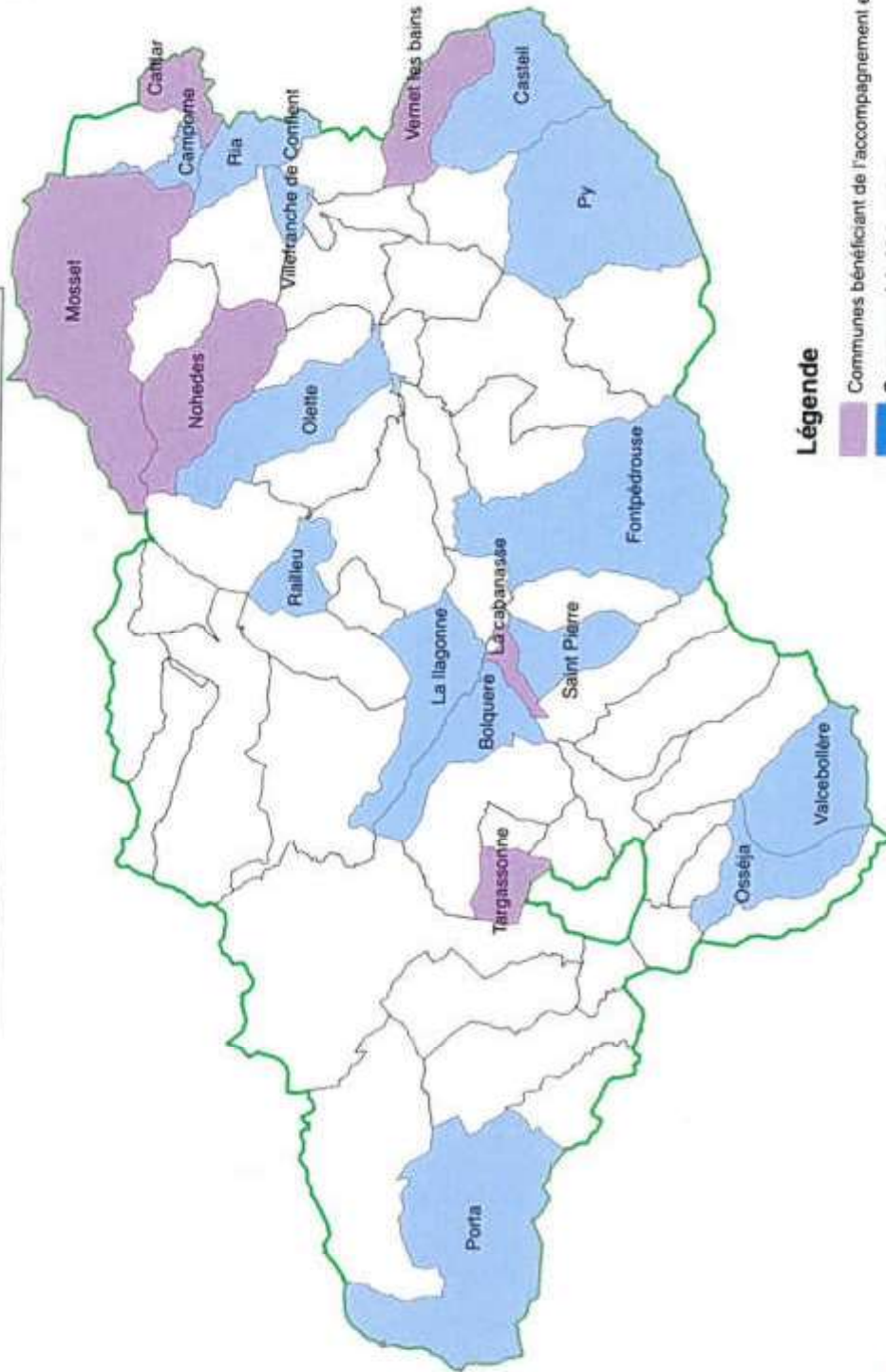
La seconde action concrète est la mise en place, par le PNR Pyrénées Catalanes de guides, l'un pour les centrales solaires au sol, l'autre pour les équipements en toiture, afin d'accompagner les porteurs de projets en termes de panneaux photovoltaïques. En effet, le territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes bénéficie d'un ensoleillement conséquent. Compte tenu de ce potentiel de développement de l'énergie solaire, le Syndicat mixte du Parc a souhaité mettre en place ces guides afin de faciliter la mise en œuvre des projets et favoriser l'intégration des installations au sol et sur les toitures.

Enfin, le PNR a souhaité mettre en place une démarche d'accompagnement auprès des communes volontaires. En effet, en 2009, Saint-Pierre-Dels-Forcats a bénéficié de cet accompagnement via la réalisation de Conseils d'Orientation Energétique (COE). Il s'agit d'un outil développé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il vise à étudier l'ensemble du patrimoine bâti d'une commune (relevé des consommations, analyse des bâtiments etc.) pour hiérarchiser les interventions possibles et préconiser des travaux.

Cf. page suivante – « Accompagnement des communes par le PNR Pyrénées Catalanes dans les projets photovoltaïques »



Accompagnement énergétique des communes



Légende

- Communes bénéficiant de l'accompagnement en 2007
- Communes bénéficiant de l'accompagnement en 2009
- Limites du PNR des Pyrénées catalanes



**ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES PAR LE PNR PYRENEES CATALANES
 DANS LES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES**

Mairie d'ouvrage SAINT-PIERRE DELS FORCATS Grand rue - 66 210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tél. : 04 68 04 21 04 - Fax : 04 68 04 14 73 E-mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr		Affaire Révision PLU	
Maître d'œuvre ARCHI CONCEPT Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr		Source(s)/Élaboration PNR Pyrénées Catalanes Fond(s) de plan IGN	
Dossier 20533		Émission Phase d'étude ARC DIAG	
Échelle -		Réalisation A4 14/08/13	

9.4. L'ENERGIE BOIS

Dans le domaine du bois, certaines communes des Pyrénées catalanes se sont équipées de réseaux de chaleur. Fort de ces réussites, le Parc fait la promotion de ces équipements en partenariat avec l'association Bois Energie 66.

Le gisement annuel de bois énergie disponible sur le bassin du PNR et facilement accessible est de l'ordre de 56 000 tonnes soit plus de 13,5% du potentiel renouvelable et mobilisable du département. Le bois déchiqueté est utilisé par une quinzaine de chaufferies.

Bois Energie 66 est une association loi 1901 déclarée le 21 juin 1996 au journal officiel, dont l'objectif est l'organisation, la promotion et le développement de la filière Bois Energie. L'association prend ainsi les initiatives, soutient les actions et réalise toutes opérations relevant de son objet, en s'assurant des concours techniques et financiers nécessaires. Elle est subventionnée par le Conseil Général des Pyrénées Orientales, l'ADEME, la Région Languedoc Roussillon et l'Europe. Elle est structurée en interprofessions de la filière Bois Energie.

Ses missions consistent en :

- L'animation et l'information autour du Bois énergie en général mais également le bois déchiqueté, via des conférences, des salons, des formations, des brochures d'information, etc. ;
- Le conseil et l'accompagnement des projets de chaufferie automatique au bois déchiqueté, par l'intermédiaire de conseils et appuis techniques auprès des bureaux d'études et des chauffagistes, d'aide à la mise en place de demandes de subventions, et d'aide à la mise en place des contrats d'approvisionnements ;
- Le pré-diagnostic de faisabilité en tant qu'outil d'aide à la décision pour les maîtres d'ouvrages. Il permet d'analyser l'opportunité économique et technique de la réalisation d'un projet ;
- L'approvisionnement dans le sens où l'association propose un appui technique à la construction de hangars de stockage, et un appui technique lors de l'approvisionnement des chaufferies ;
- L'étude de gisements détaillée permettant de déterminer la quantité de Bois Energie potentiellement disponible à l'échelle de la parcelle pour une durée choisie.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de réseau de chaleur sur la commune de Saint-Pierre-Dels-Forcats. En revanche il en existe sur les communes voisines, à l'image de la commune d'Eyne qui possède un réseau de chaleur communal équivalent à 250 kWatt. De même, le hangar de stockage de bois de plus proche de la commune est situé à Bolquère avec un volume utilisé de 4000 MAP, à environ 4 km de Saint-Pierre-Dels-Forcats.

9.5. LA GEOTHERMIE

Il existe un gisement géothermal sur la faille de la vallée de la Têt, reconnu à l'échelle régionale voire nationale. Le Parc cherche ainsi à développer cette production d'énergie à travers le schéma de valorisation des eaux chaudes réalisé par le Pays Terres romanes. Cette étude intéresse tous les porteurs de projets de géothermie car elle liste les sites favorables, fournit des exemples de cahiers des charges, des informations sur les aides mobilisables.

A ce jour, cette ressource est encore peu développée en tant qu'énergie. Des études plus approfondies sont en cours sur la commune d'Eyne, voisine de Saint-Pierre-Dels-Forcats.

CONCLUSION PARTIELLE SUR L'ENERGIE

Le territoire a un potentiel en énergies renouvelables important, en particulier celles concernant l'énergie solaire. En effet, le département des Pyrénées Orientales est un des mieux exposés de France. D'où l'intérêt de développer ces ressources énergétiques. A noter également la mise ne place par la commune de l'exploitation des forêts par un principe d'affouage qui est attribué aux habitants permanents de Saint-Pierre. Cette initiative permet un entretien des espaces et une utilisation en cycle court du bois du territoire.

L'autre ressource qui est intéressante à développer est le bois. Des actions ont déjà été menées en ce sens à l'échelle du PNR. Il convient d'en faire de même à l'échelle communale.